



CSN

63^e CONGRÈS
90 ANS

Procès-verbal

RE *Verdir*

RÉ *inventer*

RE **NOUVELER**

RÉ *INVESTIR*

RE *VALORISER*

RE

Procès-verbal

**63^e Congrès
15 au 20 mai 2011**







TABLE DES MATIÈRES

Premier jour

Le dimanche 15 mai 2011

Minute de silence.....	9
Ouverture du congrès	9
Présentation des membres du comité exécutif de la CSN.....	9
Mot de bienvenue du président du Conseil central du Montréal métropolitain.....	9
Premier rapport du comité des lettres de créance (délégué-es préinscrits).....	12
Nomination de la secrétaire d'appui	12
Adoption de l'ordre du jour du 63 ^e Congrès	12
Rapport du comité exécutif de la CSN	14
Intervention du président de la FTQ, Michel Arsenault	30
Intervention du président de la CSQ, Réjean Parent.....	32
Présentation des invité-es internationaux et des invité-es spéciaux.....	34
Autres personnes invitées	34
90 ^e anniversaire de la CSN : la CSN et la Révolution tranquille	34
Deuxième rapport du comité des lettres de créance.....	35
Présentation de la présidente et de la secrétaire des élections au comité exécutif de la CSN.....	35
Explication de la procédure et du fonctionnement du congrès	36
Présentation des activités du congrès.....	36
Adoption du procès-verbal du 62 ^e Congrès de la CSN.....	36
Présentation des propositions et référence aux ateliers.....	36
Propositions relatives aux statuts et règlements de la CSN.....	36

Deuxième jour

Le lundi 16 mai 2011

Troisième rapport du comité des lettres de créance.....	42
Panel sur l'économie et le développement durable.....	42
Présentation des propositions du rapport du comité exécutif	43
Quatrième rapport du comité des lettres de créance	43
Rapport du comité fédéral de santé et sécurité.....	44
Remerciements de la présidente	44
Rapport sur les états financiers 2008–2011	44
Propositions relatives aux statuts et règlements	44
Intervention sur le « printemps arabe » du sociologue Rachad Antonius.....	45
Poursuite des travaux sur les propositions relatives aux statuts et règlements	45
Propositions relatives au code des règles de procédure	46
Propositions relatives aux statuts et règlements	46
Propositions relatives au code des règles de procédure	47

Troisième jour

Le mardi 17 mai 2011

La minute du 90 ^e anniversaire.....	51
Cinquième rapport du comité des lettres de créance	52
Panel sur l'intensification et l'organisation du travail	52

Présentation des propositions du rapport du comité exécutif	52
Intervention de Michèle Audette, présidente de Femmes autochtones du Québec.....	52
Rapport du comité fédéral des LGBT	53
Premier rapport synthèse des ateliers	53
Rétrospective des luttes syndicales 2008–2011	56
Hommage à Roger Valois	62

**Quatrième jour
le mercredi, 18 mai 2011**

Septième et dernier rapport du comité des lettres de créance.....	65
Présentation des propositions du rapport du comité exécutif	66
Rapport du comité national des jeunes.....	66
Intervention de Stephanie Bloomingdale, secrétaire-trésorière de l’AFL-CIO Wisconsin	69
Discours des candidats.....	69
Rapport du comité des relations interculturelles	69
Deuxième rapport synthèse des ateliers	71
Hommage à Lise Poulin	71

**Cinquième jour
Le jeudi 19 mai 2011**

Rapport sur les prévisions budgétaires 2011–2014.....	75
Question de privilège	76
90 ^e anniversaire de la CSN	76
Rapport du comité sur les questions de privilège	76
Annonce sur le chantier Davie.....	77
Poursuite des travaux du comité sur les questions de privilège	77
Rapport de la présidente des élections	81
Propositions des organisations affiliées	81
Hommage à Claudette Carbonneau.....	82

**Sixième jour
Le vendredi 20 mai 2011**

Prix Vadeboncoeur	85
Mot de la présidente sortante, Claudette Carbonneau.....	89
Installation des membres du comité exécutif de la CSN.....	92
Signature des effets bancaires	93
Mot de clôture du président.....	93
Clôture du congrès	94

Premier jour Le dimanche 15 mai 2011





PREMIÈRE SÉANCE

OUVERTURE À 13 HEURES

Minute de silence

La présidente invite les délégué-es à garder une minute de silence à la mémoire de celles et de ceux qui ont lutté dans l'histoire pour la cause des travailleuses et des travailleurs et plus particulièrement Pierre Vadeboncoeur et Michel Chartrand :

PIERRE VADEBONCOEUR

Conseiller syndical à la CSN de 1950 à 1975, Pierre Vadeboncoeur était un grand écrivain. Un de nos penseurs les plus pénétrants, parmi les plus immenses que le peuple québécois ait pu produire. Une plume, comme on dit. Un style. Un art. C'était un maître qui aura fourni une contribution déterminante à l'élaboration d'une pensée syndicale québécoise originale. Il nous avait tellement habitués à sa présence, qu'inconsciemment on avait sans doute cru que la mort l'oublierait. Elle a frappé sans prévenir, le 10 février 2010.

MICHEL CHARTRAND

Michel Chartrand, toutes les générations le connaissaient. Semblable phénomène est extrêmement rare. Il témoigne, au-delà d'une présence constante dans les médias, d'une affection certaine et constante dans laquelle le peuple québécois l'a tenu durant des décennies. Quelqu'un a-t-il, plus que Michel Chartrand, mis davantage de fougue, de passion, de hargne même à la défense de la classe ouvrière québécoise.

La vie de Michel s'est déroulée comme un roman épique. Il a beaucoup donné aux travailleuses, aux travailleurs et au Québec, qu'il n'aura pas vu indépendant. Après avoir souvent fait l'histoire, le 12 avril 2010, il passait à l'histoire.

Elle rappelle également le décès, au cours des trois dernières années, des personnes suivantes :

LES PERSONNES ÉLUES ET MILITANTES

Stéphane Cantin, STT Coop funéraire de Chicoutimi, Jeanne Duval, ancienne vice-présidente de la CSN, Jean-Claude Martel, ancien président du CC Saguenay-Lac-Saint-Jean, Simone Massé, ancienne vice-présidente de la FAS.

LES SALARIÉ-ES (ACTIFS OU RETRAITÉS)

Florent Audette, Gilles Beaulieu, Jean-Claude Beaulieu, Donald Bernier, Lionel Biron, Michel Cadorette, Jacques Chartrand, Louissette Couture, Patricia Couture, Lucien Demers, Paul-Émile Desmarais, Jean-Louis Duchaine, Robert Garneau, Denise Gendron, Gilles Girard, Robert Lachance, Jean Mantha, Bérangère Marchand, Gilbert Raymond, Pâquerette St-Amant.

LES AMI-ES DE LA CSN

Marie-André Bertrand, criminologue et féministe, Sylvie Caya, militante au Conseil national des chômeurs et chômeuses, Gilles Dostaler, éminent économiste progressiste et professeur à l'UQAM, Gérard Fontaneau, militant de la CSC Belge et de la CMT, Hélène Pedneault, écrivaine, militante, féministe, souverainiste et écologiste. Et celles et ceux que nous pourrions oublier.

Ouverture du congrès

La présidente déclare officiellement ouvert le 63^e Congrès de la CSN à 13 h 10.

Présentation des membres du comité exécutif de la CSN

La secrétaire générale, Lise Poulin, présente aux délégué-es les membres du comité exécutif de la CSN : Denise Boucher, 3^e vice-présidente; Pierre Patry, trésorier; Louis Roy, 1^{er} vice-président; Roger Valois, 2^e vice-président; la présidente, Claudette Carbonneau.

Mot de bienvenue du président du Conseil central du Montréal métropolitain

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le président du Conseil central du Montréal métropolitain, Gaétan Châteauneuf, à s'adresser aux congressistes.

« Madame la présidente, membres du comité exécutif,

Chers camarades des conseils centraux et des fédérations,

Salarié-es du mouvement,

Distingués invité-es,

Chers délégué-es,



Au nom de l'équipe du Conseil central du Montréal métropolitain, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Montréal. J'espère que votre séjour dans notre région vous sera des plus agréables. Pour ce faire, je vous invite à utiliser le transport en commun très efficace, afin d'éviter les problèmes de circulation et ainsi contribuer à réduire les gaz à effet de serre. Surtout qu'avec l'arrivée du printemps, c'est l'apparition des nids de poule et le début des travaux routiers qui viennent ajouter au calvaire des automobilistes.

Mais au-delà des problèmes de circulation, Montréal est un moteur important de l'activité économique au Québec.

Au chapitre de l'emploi, l'île de Montréal a été particulièrement affectée lors de la dernière crise. Elle a vu son taux de chômage augmenter de 3 %. Face à ce problème, le gouvernement a adopté, pour la région métropolitaine le plan Emploi métropole qui vise, entre autres, à développer les compétences de la main-d'œuvre et à soutenir les chercheuses et les chercheurs d'emploi.

Montréal, c'est une population diversifiée, vous aurez l'occasion de vous en apercevoir en parcourant nos rues, car c'est la terre d'accueil des nouveaux arrivants. L'intégration de ces personnes à l'emploi est un enjeu important puisqu'elles sont les plus affectées par le chômage, particulièrement les minorités visibles. Cette situation est due, entre autres, à des problèmes d'intégration, de préjugés, de francisation et de reconnaissance des compétences.

L'immigration, c'est aussi les problèmes de profilage racial. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a produit la semaine dernière un rapport et a formulé 90 recommandations afin de combattre ce fléau. C'est dans cet ordre d'idées que le conseil central s'est joint à une coalition formée par la Ligue des droits et libertés pour réclamer la création d'un processus d'enquête qui soit impartial et indépendant, transparent, à caractère civil lors d'incidents impliquant des policiers.

Le Conseil central du Montréal métropolitain, c'est plus de 94 000 membres répartis dans plus de 400 syndicats sur l'île de Montréal, à Laval et dans le Grand Nord du Québec.

Le conseil central, c'est aussi une équipe de 35 personnes qui œuvrent chaque jour à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs et qui lutte pour l'amélioration de nos conditions de vie. Je voudrais également souligner que l'équipe du CCMM a atteint la parité homme/femme, en fait les femmes y sont majoritaires.

Le dernier congrès du CCMM s'est tenu sur le thème ON MANQUE PAS DE FRONTS! Ce thème représente bien ce que nous sommes et traduit le travail à accomplir ainsi que notre volonté à mener les luttes sur tous les fronts, que ce soit celui de la négociation pour l'amélioration de nos conditions de travail ou sur celui du deuxième front.

Ne pas manquer de fronts

C'est l'appui aux syndicats en conflit.

C'est lutter contre le capitalisme et contre les politiques de droite.

C'est agir sur le front des luttes sociales. C'est joindre nos luttes à celles des groupes populaires et communautaires.

C'est le front des luttes contre les inégalités et pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

C'est lutter contre les discriminations faites aux femmes, aux communautés culturelles ou aux LGBT.

Au chapitre du front de l'appui aux luttes syndicales, les dernières années ont été difficiles pour plusieurs syndicats qui ont dû mener de dures et longues batailles face à des employeurs intransigeants. Pensons au conflit à l'hôtel Four Point Sheraton qui s'est terminé par une fermeture, après 7 mois de grève; aux agents de sécurité du Casino de Montréal qui ont vécu 14 mois de lock-out; aux travailleuses et travailleurs de l'information du Journal de Montréal qui ont subi 27 mois de lock-out. Et ça continue avec le cimetière Repos Saint-François d'Assise qui en est à son 7^e mois de lock-out.

Si plusieurs de ces conflits ont duré si longtemps c'est parce que les dispositions antibrisseurs de grève ne sont plus adaptées aux réalités d'aujourd'hui et il est urgent que le gouvernement procède à leur modernisation.

À Montréal, nous avons aussi été touchés par les coupes dans le réseau de la santé et nous

nous sommes engagés à les contrer. Les plus importantes sont au CSSS Jeanne-Mance avec 7,5 M\$ de réductions, mais ce sont également celles au CSSS de la Pointe-de-l'Île et au CSSS du Sud-Ouest qui ont des impacts directs sur les services à la population.

Pour lutter contre les orientations budgétaires du gouvernement du Québec, nous avons adhéré à la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, tout comme nous avons été actifs dans l'Alliance sociale. Nous avons aussi contribué à la création d'un réseau pour développer un discours alternatif sur l'économie. Ce réseau a organisé trois conférences régionales et un forum national à l'occasion desquels le discours économique alternatif s'est fait entendre.

La solidarité est une valeur importante et une priorité pour nous. En ce sens, nous avons résolu de créer un réseau de solidarité composé d'un responsable par syndicat avec pour objectif de consolider la solidarité entre les syndicats de la région. Le réseau a été lancé le 16 mars dernier et nous avons déjà tenu une première session de formation pour les responsables locaux.

La solidarité, c'est aussi avec les groupes de la société civile et avec toutes les régions. Pensons à la campagne sur la forêt où nous avons obtenu du Conseil municipal de Montréal, du conseil de l'agglomération et de la CRE de Montréal une résolution d'appui à aux travailleuses et travailleurs de la forêt qui visait, entre autres, à favoriser l'utilisation du bois québécois lors de la rénovation et de la construction des infrastructures ou d'édifices municipaux. C'est l'appui du conseil central au projet de développement de la Romaine à la suite de l'appel du Conseil central de la Côte-Nord. Ou encore nos interventions pour conserver le contrat de fabrication des voitures de métro au Québec.

Les défis qui nous attendent au cours des trois prochaines années sont importants. Les organisations de droite sont en guerre ouverte contre le mouvement syndical.

Pensons à leur volonté de contrer la syndicalisation et de réduire notre capacité d'agir, avec l'obligation de procéder au vote lors de l'accréditation d'un syndicat, à la remise en question de la formule Rand ou encore au contrôle de

l'utilisation de la cotisation syndicale. D'ailleurs, le conseil général de l'ADQ qui se tient en fin de semaine reprend ces revendications dans son programme.

En ce sens, plus que jamais, nous devons nous serrer les coudes.

Les orientations proposées à ce présent congrès de la CSN s'inscrivent tout à fait dans cette direction avec les trois axes qui sont de réduire les inégalités sociales, de favoriser le développement durable et de réfléchir à l'avenir du syndicalisme.

Je voudrais, à ce moment-ci, saluer le travail de deux militantes et d'un militant qui ne renouvelleront pas leur mandat au comité exécutif de la CSN, il s'agit de Claudette Carbonneau, Lise Poulin et Roger Valois qui en sont à leur dernier congrès. Merci pour votre engagement à la défense des droits des travailleuses et travailleurs.

Le congrès de la CSN est un moment privilégié qui nous permet de retrouver les syndicats en provenance de toutes les fédérations et de toutes les régions du Québec, afin de définir nos orientations pour les trois prochaines années.

Ce moment vous appartient, c'est VOTRE congrès.

Tout au long de la semaine, vous serez appelés à débattre des propositions qui vous sont soumises par le comité exécutif et le comité pré-congrès. Il vous revient de vous les approprier et de les améliorer. Que vous soyez à votre premier congrès ou que vous ayez participé à plusieurs congrès, je vous invite à intervenir lors des ateliers ou encore en plénière. Bien que la première fois ça peut sembler intimidant, dites-vous que nous sommes entre nous et qu'on est nombreux à être passés par là, moi le premier!

Nous avons besoin de votre contribution afin de faire de la CSN une organisation forte et combative pour affronter les défis qui nous attendent dans les prochaines années. Vive le CCMM et vive la CSN ! Bon congrès!

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, remercie Gaétan Châteauneuf pour son message de bienvenue.

Premier rapport du comité des lettres de créance (délégué-es préinscrits)

La secrétaire générale, Lise Poulin, invite la camarade Pierrette Poirier, présidente du Conseil central de la Montérégie (CSN), à présenter le premier rapport des lettres de créance. Le comité est également composé de Denyse Paradis, trésorière de la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN) et de Serge Fournier, trésorier de la Fédération du commerce (CSN).

Proposition n°1

Yvon Lebrun propose, appuyé par Marc Corribeau, *que le 63^e Congrès adopte le premier rapport du comité des lettres de créance. Que lors de leur inscription, les délégué-es dont les noms sont précédés d'un astérisque (*) puissent être acceptés par le Congrès, à titre de délégué-es officiels ou fraternels, selon les termes de leur lettre de créance. Adopté*

Nomination de la secrétaire d'appui

Proposition n° 2

Lise Poulin propose, appuyée par Marisol Durand, *que Louise Gareau agisse comme secrétaire du congrès, en appui à la secrétaire générale. Adopté*

Adoption de l'ordre du jour du 63^e Congrès

La secrétaire générale, Lise Poulin, présente aux congressistes l'ordre du jour du 63^e Congrès :

Dimanche 15 mai 2011

8 h à 18 h	Inscriptions
10 h	Session d'accueil pour les nouvelles et les nouveaux délégué-es
	Session d'accueil pour les invité-es internationaux
13 h	Séance plénière
	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture officielle du 63^e Congrès de la CSN par la présidente, madame Claudette Carbonneau • Mot de bienvenue du président du Conseil central du Montréal métropolitain, monsieur Gaétan Châteauneuf • Premier rapport du comité des lettres de créance (délégué-es préinscrits)

- Nomination de la secrétaire d'appui du congrès
- Adoption de l'ordre du jour du 63^e Congrès de la CSN
- Présentation du rapport du comité exécutif de la Confédération des syndicats nationaux
- Intervention de monsieur Michel Arsenault, président de la FTQ
- Intervention de monsieur Réjean Parent, président de la CSQ

15 h 30

Pause-santé

16 h

Retour en séance plénière

- 90^e anniversaire de la CSN : la CSN et la Révolution tranquille avec la participation du journaliste Pierre Duchesne et du sociologue Guy Rocher
- Deuxième rapport du comité des lettres de créance
- Présentation de la présidente et de la secrétaire des élections au comité exécutif de la CSN
- Explication de la procédure et du fonctionnement du congrès
- Présentation des activités du congrès
- Adoption du procès-verbal du 62^e Congrès de la CSN
- Présentation des propositions et référence aux ateliers
- Propositions relatives aux statuts et règlements de la CSN et au code des règles de procédure de la CSN

18 h

Ajournement

Lundi 16 mai 2011

8 h

Inscriptions

9 h

Séance plénière

- La minute du 90^e anniversaire
- Troisième rapport du comité des lettres de créance
- Panel sur l'économie et le développement durable : Robert Laplante de l'IREC, Steven Guilbeault d'Équiterre, Claire Bolduc de Solidarité rurale
- Présentation des propositions du rapport du comité exécutif

10 h 15	Pause-santé		• Rapport du comité confédéral des LGBT
10 h 30	Ateliers		• Premier rapport synthèse des ateliers
12 h 30	Pause-dîner		
14 h 30	Séance plénière	16 h	Pause-santé
	• Quatrième rapport du comité des lettres de créance	16 h 30	Retour en séance plénière
	• Rapport du comité confédéral de santé et sécurité		• Premier rapport synthèse des ateliers (suite)
15 h	Rapport sur les finances :	17 h	Fin des inscriptions officielles
	• États financiers 2008–2011	17 h 15	Rétrospective des luttes syndicales 2008–2011
	• Rapport du comité de surveillance	18 h 30	Ajournement
16 h 30	Pause-santé		
17 h	Retour en séance plénière		
	• Intervention sur le « printemps arabe » du sociologue Rachad Antonius		
	• Propositions relatives aux statuts et règlements de la CSN et au code des règles de procédure de la CSN (suite)		
18 h 30	Ajournement		
			Mercredi 18 mai 2011
		9 h	Séance plénière
			• La minute du 90 ^e anniversaire
			• Septième et dernier rapport du comité des lettres de créance
			• Panel sur l'avenir du syndicalisme : Laurent Berger de la CFDT, Mélanie Laroche, professeure de relations industrielles à l'Université de Montréal, et Denis Beaudin, présidente du syndicat de Gurit
			• Présentation des propositions du rapport du comité exécutif
		10 h 15	Pause-santé
		10 h 30	Ateliers
		12 h	Fin des mises en candidature aux postes du comité exécutif de la CSN
		12 h 30	Pause-dîner
		14 h 30	Séance plénière
			• Rapport du comité national des jeunes
			• Mise en candidature officielle au comité exécutif de la CSN
10 h 15	Pause-santé	14 h 45	Deuxième rapport synthèse des ateliers
10 h 30	Ateliers		
12 h 30	Pause-dîner	16 h 10	Intervention de Stéphanie Bloomingdale, secrétaire-trésorière de l'AFL-CIO Wisconsin
14 h 30	Séance plénière		
	• Intervention de Michèle Audette, présidente de Femmes autochtones du Québec	16 h 30	Pause-santé
	• Sixième rapport du comité des lettres de créance	17 h	Retour en séance plénière
			• Rapport du comité des relations interculturelles

17 h 30 Deuxième rapport synthèse des ateliers (suite)

18 h 30 Ajournement

Jeudi 19 mai 2011

9 h Séance plénière

- La minute du 90^e anniversaire
- Prévisions budgétaires 2011–2014
- Propositions des organisations affiliées

11 h Pause-santé

11 h 15 Retour en séance plénière

- Rapport du comité national de la condition féminine

11 h 30 • Rapport du comité des questions de privilège

12 h 30 Pause-dîner

- Élections au comité exécutif (1^{er} tour)

14 h 30 Séance plénière

- Troisième rapport synthèse des ateliers
- Rapport de la présidente des élections

16 h 30 Pause-santé

16 h 45 Retour en séance plénière

- Rapport synthèse des ateliers (suite)
- Propositions des organisations affiliées (suite)

18 h Ajournement

- Élections au comité exécutif (2^e tour, s'il y a lieu)

20 h 30 Soirée de solidarité

Vendredi 20 mai 2011

9 h Séance plénière

- Rapport synthèse des ateliers (suite)
- Propositions relatives aux statuts et règlements de la CSN et au code des règles de procédure (suite)

11 h 30 Installation des membres du comité exécutif de la CSN

11 h 45 Mot de clôture de la présidente ou du président

12 h Clôture du congrès

Proposition n° 3

Éric Céré propose, appuyé d'Anna Lauzon, *que le 63^e Congrès adopte l'ordre du jour tel qu'il est présenté.* **Adopté**

Rapport du comité exécutif de la CSN

La secrétaire générale, Lise Poulin, invite la présidente, Claudette Carbonneau, à livrer le rapport du comité exécutif, pour et au nom des membres du comité exécutif.

Camarades délégué-es,

J'ai le plaisir d'ouvrir ce 63^e Congrès de la Confédération des syndicats nationaux alors que nous soulignons, cette année, notre 90^e anniversaire. Tout au long de ce congrès, nous rappellerons les moments forts de notre histoire et l'apport incontournable de la CSN, qui était à l'origine la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, dans la défense des intérêts des travailleuses et des travailleurs et la construction de l'État social. Nous verrons comment la CSN a su évoluer, s'adapter aux changements et contribuer de façon significative à l'évolution de la société québécoise.



Se rappeler notre histoire, ce n'est pas verser dans la nostalgie où encore dans la mythification d'une époque dite glorieuse du syndicalisme. C'est de prendre acte de qui nous sommes pour mieux nous **redéployer**, pour mieux affronter les immenses défis qui s'imposent au syndicalisme en ce début de XXI^e siècle.

L'histoire nous enseigne, l'histoire nous inspire et elle nous motive à **renouveler** et à **recomposer** le syndicalisme de demain.

D'entrée de jeu, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux délégué-es qui assistent à leur premier congrès de la CSN. Ce congrès, c'est le congrès des syndicats de la CSN. C'est votre congrès. Au cours de la semaine, je vous invite à prendre la parole, à poser des

questions et à donner votre opinion. Le congrès de la CSN n'est pas un événement de spécialistes. C'est une instance démocratique de débats et de discussions, qui visent à renforcer notre propre action syndicale.

N'hésitez pas à vous exprimer et à vous faire entendre. Le comité exécutif de la CSN propose un important chantier syndical de réflexion et d'action; dites-nous sincèrement si ces propositions vous interpellent et si elles sont viables et applicables à vos milieux de travail.

À l'heure où le syndicalisme est attaqué de toutes parts par une droite de plus en plus envahissante et offensive, nous souhaitons sortir de ce congrès avec un programme qui génère de l'espoir, qui suscite de l'enthousiasme et est porté fortement par l'ensemble des membres des organisations affiliées.

RENOUVELER PAR LA SYNDICALISATION

Au cours des trois dernières années, des milliers de travailleuses et de travailleurs ont fait le choix d'adhérer librement à notre organisation. Je pense notamment aux responsables de services de garde en milieu familial, qui non seulement ont mené une bataille pour la reconnaissance syndicale, mais qui ont négocié une entente historique avec le gouvernement du Québec.

Après dix années de lutte, ces travailleuses ouvrent deux voies longtemps interdites, celle de la syndicalisation de travailleuses et travailleurs autonomes et celle de la modernisation de nos protections sociales. Bravo!

Nous saluons aussi la syndicalisation des employé-es du CHSLD de Saint-Lambert-sur-le-golf qui représente le premier partenariat public-privé syndiqué par la CSN. Alors que les politiques budgétaires du gouvernement libéral incitent à une plus grande privatisation des services publics, cette offensive de la CSN vient rappeler que nous ne tolérerons pas que des intérêts privés engrangent des profits au détriment des services à la population et des droits des travailleuses et des travailleurs.

Je tiens à saluer la détermination des employé-es des dépanneurs Couche-Tard qui se sont joints à nous. Il s'agit d'une première dans ce secteur d'activité où les conditions de travail sont

particulièrement précaires. Nous ne nous laissons pas intimider par une chaîne qui génère des profits de 300 millions par année et pratique un antisindicalisme primaire à la McDonald et à la Wal-Mart. La CSN continuera à vous soutenir et à tendre la main aux travailleuses et aux travailleurs les plus mal pris.

Je veux également souligner l'arrivée des enseignantes et des enseignants qui ont choisi la CSN, lors de la dissolution de la Fédération autonome du collégial. Ces onze syndicats ont lancé un signal fort en faveur de l'unité syndicale dans les cégeps. Bienvenue chez vous. Travaillons tous ensemble à faire de l'éducation une véritable priorité nationale!

À tous ces syndicats et aux 14 400 travailleurs et travailleuses qui se sont joints à la CSN au cours des trois dernières années, je souhaite la plus cordiale des bienvenues.

Avant d'aborder les éléments d'analyse de la conjoncture, je tiens à saluer particulièrement les membres du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal qui ont mené un combat difficile contre Quebecor et son patron, Pierre Karl Péladeau. Confrontés à un employeur sans vergogne et irrespectueux, ces employé-es ont subi 27 mois de lock-out alors que l'entreprise produisait son journal comme si de rien n'était. Le conflit est aujourd'hui terminé et malgré les difficultés inhérentes à l'absence réelle d'un rapport de force, nous devons souligner le travail et le courage des militantes et des militants qui ont livré une bataille titanesque pour en arriver à un règlement où il n'y a pas de laissé-pour-compte.

Permettez-moi de rappeler quelques réalités qui ont marqué ce conflit.

D'abord, il faut s'inquiéter de la concentration de plus en plus importante de la presse au Québec. Deux grands consortiums se partagent le territoire et nous devons constater que l'empire de Pierre Karl Péladeau pousse la logique de la convergence jusqu'au bout. Dans un contexte où la démocratie est mise à mal, le mouvement syndical doit défendre haut et fort la pluralité des voix et le droit du public à l'information!

Enfin, après les lock-out au *Réveil* au Saguenay et au *Journal de Québec*, celui du *Journal de Montréal* a mis en lumière à quel point les dispo-

sitions anti-briseurs de grève ont pris un sérieux coup de vieux. En effet, nous avons assisté à un rapport de force complètement déséquilibré entre les parties, alors que le Code du travail ignore l'impact des changements technologiques lors d'un conflit de travail frappant par exemple une salle de nouvelles.

Loin de prendre leurs responsabilités, les trois ministres du Travail qui se sont succédé, tout au long du conflit au *Journal de Montréal*, ont refusé de modifier la législation pour empêcher les briseurs de grève de faire le travail de remplacement, donnant ainsi un avantage démesuré à l'employeur.

La CSN poursuivra avec détermination la bataille pour que le gouvernement du Québec modernise les dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail afin de répondre aux nouvelles réalités.

Soulignons la ténacité exemplaire de la quarantaine de travailleurs et de travailleuses du Coq rôti qui sont en lock-out depuis plus de 1000 jours et qui sont confrontés à un employeur qui se fiche éperdument des droits des salarié-es. Nous pensons aussi à ceux de l'entrepôt d'Olymel de Saint-Simon qui sont en lock-out depuis l'automne 2007 et qui sont dans un secteur industriel fragile où l'employeur maintient la ligne dure dans les relations de travail. La CSN salue leur courage!

LA MULTIPLICATION DES CRISES

La crise financière qui a frappé l'économie mondiale en 2008 représente certainement l'événement le plus marquant de ce début de XXI^e siècle. La crise a ébranlé les fondements de l'économie capitaliste mondiale et n'eût été de l'intervention massive des États pour renflouer les systèmes financiers et soutenir la relance économique, le système dans lequel nous vivons se serait effondré comme un château de cartes.

La crise économique a démontré la faillite des politiques néolibérales pratiquées par nos gouvernements depuis une bonne vingtaine d'années. Il ne s'agit pas aujourd'hui de fanfaronner et de dire que nous avons raison, mais il faut reconnaître que les politiques de déréglementation du marché du travail et de désengagement des États ont mené directement à ce séisme financier mondial.

Hors de tout doute, la crise économique a confirmé les limites de ce modèle de développement qui s'appuie sur le saccage de l'environnement, sur une consommation excessive, un surendettement des populations et leur exploitation. Nous devons changer de trajectoire, car l'avenir de notre planète est compromis si nous ne revoyons pas notre façon de vivre. Les engagements à l'endroit du protocole de Kyoto et la réduction de l'émission de gaz à effet de serre doivent s'imposer comme une priorité, à tout le moins.

Faut-il rappeler que plus de 2 milliards d'individus, qui peinent à se nourrir et à accéder à de l'eau potable, vivent avec moins de 2 \$ par jour, alors que dans les pays occidentaux on parle d'une augmentation des troubles d'obésité chez un jeune enfant sur 4. Le modèle actuel de développement n'atteint pas les objectifs d'élimination de la misère et de la pauvreté fixés par l'ONU dans ses objectifs du millénaire.

Si la crise économique et environnementale représente un immense défi, il faut admettre que la crise politique qui sévit à l'échelle internationale nécessite un changement important dans la gouvernance des institutions mondiales. Les immenses manifestations populaires dans le monde arabe pour une plus grande démocratie et une justice sociale en témoignent. Cette révolte des populations, engagée par les jeunes, représente un ras-le-bol généralisé à l'égard de la corruption des régimes politiques entretenus par des intérêts étrangers, qui amassent des fortunes au détriment des plus démunis.

LES EFFETS DE LA CRISE AU PAYS

Au Québec et au Canada, des dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs ont payé le prix de cette crise économique, même si elle a causé ici moins de pertes d'emplois. La force de nos programmes publics et l'adoption de plans de relance gouvernementaux ont permis de mieux gérer les dommages du séisme financier mondial. Rappelons que c'est la mobilisation populaire et syndicale qui a amené ces mêmes gouvernements à adopter des mesures d'intervention pour stimuler l'économie nationale.

Pour la CSN et l'Alliance sociale, les mesures d'austérité adoptées par Québec et Ottawa

viennent compromettre la relance économique au nom d'un retour précipité à l'équilibre budgétaire. Les travailleurs sont aux prises avec des compressions massives qui auront nécessairement un impact sur les emplois et les services publics.

DES SYNDICATS FACE À LA CRISE

Ce contexte économique difficile a forcé plusieurs syndicats, notamment dans le secteur privé, à négocier des aménagements pour pallier les effets de la crise. Pensons à nos camarades d'Alcoa à Baie-Comeau, qui ont partagé le temps de travail afin de protéger les emplois, ou encore à ceux qui doivent faire face à des employeurs qui profitent de la récession pour demander la réouverture des conventions collectives. À Joliette, la multinationale Bridgestone-Firestone augmente la pression sur les travailleurs à la veille des prochaines négociations, alors que cette usine est l'une des plus performantes en matière de qualité et de productivité.

D'autres salarié-es, comme ceux d'AbitibiBowater, aux prises avec la menace de faillite de leur employeur, ont dû faire des concessions majeures pour sauver leurs emplois. Il y aussi les travailleurs de Davie qui s'efforcent, une fois de plus, de sauver leur chantier naval et de permettre au Québec de toucher sa part des contrats fédéraux.

C'est certainement au plan des régimes de retraite que les effets de la crise ont été les plus douloureux. Ces régimes ont vu leur valeur chuter de 23 %, entraînant des pertes de 5 400 milliards de dollars dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Au Québec, ils ont subi des reculs importants. Avant la crise, 65 % des régimes étaient en difficulté, alors qu'un an plus tard, 95 % d'entre eux étaient mis à mal, obligeant les syndicats à négocier des mesures extraordinaires pour sauver la mise. Contrairement au passé, les régimes de retraite ne peuvent plus désormais compter sur des surplus ou des rendements excédentaires.

La dernière négociation du secteur public s'est également déroulée dans un contexte de crise où l'État a de nouveau joué la carte « des choix difficiles » pour opposer à nos demandes la mauvaise situation financière du gouvernement. Cela n'a pas empêché les organisations

de reprendre le chemin de la mobilisation inter-syndicale et de regagner le droit de négocier une véritable convention collective après cinq années de décret. Rappelons la conclusion d'un protocole historique de non-maraudage, qui a tenu le coup de manière exemplaire, et la mise sur pied du Front commun qui ont permis de réunir les conditions gagnantes et d'ouvrir de nouvelles voies, notamment en assurant que les travailleuses et les travailleurs puissent toucher leur part de l'enrichissement collectif!

REPENSER LE MODE DE DÉVELOPPEMENT

C'est aussi dans un contexte de crise économique que la CSN a poursuivi sa mobilisation avec les mouvements sociaux en faveur d'un modèle alternatif au néolibéralisme.

Ainsi nous sommes intervenus auprès du gouvernement canadien sur la révision des principes directeurs de l'OCDE pour que la responsabilité sociale des entreprises multinationales s'inscrive en droite ligne avec le développement durable. Ces entreprises, qui sont au cœur du modèle néolibéral, doivent être les premières à rendre des comptes et à changer leurs pratiques.

Le travail effectué par la Coalition québécoise contre les ateliers de misère concernant les politiques d'approvisionnement va exactement dans ce sens. Que ce soit dans les entreprises, les institutions publiques ou même dans les syndicats, les pratiques d'achat sont directement liées aux principes de la consommation responsable. Depuis le dernier congrès, la CSN s'est beaucoup investie dans ce dossier.

Les outils collectifs de la CSN sont au cœur de cette stratégie qui vise à trouver des solutions de rechange au système économique dominant. L'impulsion donnée par la CSN lors de la création de ces outils et notre propre histoire syndicale ont contribué à l'instauration et à la consolidation d'une économie plus solidaire.

La mondialisation et la crise ont suscité, ces dernières années, l'intérêt pour d'autres modèles de consommation et de développement. Nous sommes fiers de rappeler qu'un forum international organisé par le Chantier de l'économie sociale, soutenu par l'Organisation internationale du travail (OIT) et les centrales syndicales

québécoises se tiendra à Montréal en octobre prochain. De plus en plus de jeunes s'intéressent au modèle coopératif de production, comme en témoigne la place de l'économie solidaire dans les forums sociaux mondiaux. Certains prétendent même que les pays qui ont déjà fait des choix en ce sens traversent plus facilement les crises économiques. La résilience du modèle québécois tient aussi en bonne partie à cette réalité.

La dernière crise et les enjeux de la spéculation liés essentiellement à la logique du court terme et à des rendements démesurés devraient nous renvoyer aux origines mêmes de la finance et du rôle qu'elle doit jouer dans l'économie réelle. Les outils collectifs de la CSN sont partie prenante de ces réflexions et proposent une autre façon de penser l'économie au service de la population.

C'est aussi dans cet esprit que la 3^e Marche mondiale des femmes a mobilisé plus de 10 000 personnes à Rimouski. La CSN était au rendez-vous puisque des représentantes provenant de toutes les régions du Québec ont marché fièrement pour défendre les programmes sociaux et les services publics, l'autonomie économique des femmes, les droits des femmes autochtones, la lutte contre la violence, l'hypersexualisation et la militarisation, ainsi que le maintien du libre choix d'avoir ou non des enfants.

Dans un contexte où la montée de la droite menace le droit des femmes, un peu partout dans le monde, des militantes de la CSN se sont déplacées jusqu'en Afrique pour manifester notre solidarité.

La CSN a participé aux FSM de Belém, de Dakar ainsi qu'à l'automne 2009 au 2^e Forum social québécois, qui a réuni des militantes et des militants de différents horizons pour débattre d'une solution de rechange au modèle de développement néolibéral. S'inscrivant dans la logique des forums sociaux mondiaux, le FSQ s'est notamment décliné en forums régionaux tenus aux quatre coins du Québec. Les conseils centraux ont été particulièrement actifs à ces événements et nous les en félicitons.

VIRAGE À DROITE AU CANADA ET AU QUÉBEC

Au Canada et au Québec, la situation politique reste très préoccupante. La montée de la droite

représente tout un défi pour l'avenir de la démocratie. Ce thème a été au cœur des débats lors des dernières élections fédérales. Nous avons insisté sur les dangers qui nous guettent comme société quand la droite économique déborde sur le terrain des valeurs de l'idéologie et de la morale. Une longue liste de prises de positions du gouvernement Harper confirme ce virage radical de la politique canadienne.

Signalons notamment celles concernant les droits des femmes, des gais et lesbiennes, des immigrants et des réfugié-es; les compressions dans le monde de la coopération internationale; les attaques au droit à l'avortement; l'obsession pour la sécurité ainsi que la remise en question des programmes d'équité salariale, le gel des salaires dans la fonction publique canadienne, sans oublier le refus de ce gouvernement d'honorer ses engagements à l'égard du régime de retraite de UCCO-SACC-CSN. Telle une chape de plomb sur les droits et la démocratie, ces politiques néoconservatrices auront changé profondément le paysage politique canadien et notre image internationale.

De plus, rappelons que le gouvernement conservateur a continué à privilégier une diminution importante du fardeau fiscal des entreprises. À ce rythme, d'ici 2012, le Canada sera le pays de l'OCDE où les compagnies paieront le moins d'impôt! C'est un scandale, surtout que ces entreprises investissent peu ou pas dans la modernisation et le développement de l'économie. Enfin, pour la seule année 2009, les conservateurs ont laissé échapper dans les paradis fiscaux des dizaines de milliards de dollars!

Les forces progressistes canadiennes et québécoises devront se serrer les coudes pour défendre un à un les fondements de la démocratie.

La CSN est déjà engagée dans la coalition Pas de démocratie sans voix, qui travaille avec des regroupements du Canada anglais sur cet enjeu primordial pour l'avenir de la société.

Au Québec, le gouvernement de Jean Charest continue à s'illustrer avec un programme politique purement néolibéral.

Là aussi, on note une longue liste de relations douteuses avec les lobbyistes et les intérêts privés. Le refus de mettre en place une commis-

sion d'enquête sur l'octroi des contrats publics, malgré l'unanimité dans la population, en dit long sur le régime des « petits amis » qui logent à Québec et qui donne des airs de « Duplessisme » à un gouvernement qui vacille et qui a perdu toute crédibilité.

Je tiens à rappeler que la CSN et la CSN-Construction ont multiplié les interventions publiques pour exiger l'assainissement des pratiques dans la construction afin d'éradiquer l'intimidation sur les chantiers. Nous exigeons une révision importante de la loi afin de modifier les règles actuelles de négociation et de placement qui favorisent les monopoles de représentation syndicale dans ce secteur d'activité. Nous croyons que l'ensemble des organisations syndicales peut contribuer à changer la dynamique qui prévaut dans l'industrie, à plus forte raison dans un contexte où nous avons constitué une alliance syndicale forte qui a permis la négociation d'une nouvelle convention collective pour les 146 000 travailleuses et travailleurs de ce secteur.

Dans le dossier du gaz de schiste, la feuille de route libérale est lamentable. Les rapports du BAPE et du Commissaire au développement durable critiquent sévèrement la façon dont le gouvernement s'est comporté dans ce dossier qui a provoqué une mobilisation citoyenne hors du commun. Comme plusieurs autres organisations de la société civile, la CSN a réclamé un moratoire sur les travaux d'exploration du gaz pour permettre de bien mesurer les impacts socio-économiques et environnementaux d'une éventuelle exploitation.

Sans débat public, les libéraux ont trop souvent bradé la question de la propriété de nos richesses naturelles et du système de redevance qui accompagne de tels développements. Malheureusement, ces cafouillages politiques laissent présager le pire quant à l'avenir. Alors que le premier ministre nous promet le Klondike avec son fameux Plan Nord, on se demande si le Québec est véritablement sorti de la période coloniale, tellement les accointances avec les entreprises privées sont indéniables.

Sur le plan des finances publiques, les compressions budgétaires draconiennes imposées aux missions fondamentales de l'État viennent

non seulement compromettre la qualité des services rendus à la population, mais aussi fragiliser la reprise économique. Cet entêtement à maintenir le cap à tout prix sur le retour à l'équilibre budgétaire pour le printemps 2013 fait fi de l'opposition grandissante à l'endroit de cette stratégie de désengagement, qui nous pousse vers une plus grande privatisation des services publics et qui réduit comme peau de chagrin la capacité d'agir du Québec dans un ensemble de domaines comme l'emploi, la justice, l'environnement, la culture, le développement de nos régions, etc.

La manifestation du 12 mars dernier, organisée par l'Alliance sociale et la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, a réuni 50 000 personnes, sans que les libéraux de Jean Charest ne s'en montrent ébranlés. Au contraire, ce gouvernement a poursuivi son travail de démolition en comprimant les dépenses et en proposant un budget à caractère régressif, comme l'illustrent les odieuses mesures que sont la contribution santé et la hausse des droits de scolarité à l'université.

On connaît bien cette médecine néolibérale; on rationne l'offre publique de façon telle que le privé s'installe comme le grand sauveur. Que ce soit par l'entremise des partenariats public-privé, par la prolifération des fondations auxquelles l'État s'associe ou encore par le développement de places privées en hébergement pour les personnes âgées ou dans les garderies, le gouvernement actuel ouvre toute grande la porte, sans débat public, à la privatisation et à la tarification des services publics. Le jugement Chaoulli a accéléré le développement des cliniques privées, dont certaines n'hésitent pas à faire payer le client, alors qu'un nombre de plus en plus important de médecins se désengagent du système public.

Pour la CSN, cette bataille est capitale. Nous voulons d'un État qui se donne les moyens d'agir dans tous les domaines où le bien commun le commande. Nous voulons d'un État qui agit pour la justice sociale, pour assurer un modèle de développement durable, pour une meilleure répartition de la richesse. Pour cela, nous poursuivrons notre travail en coalition avec nos partenaires sociaux et syndicaux!

CHANTIER 1**RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES**

La lutte aux injustices et la recherche d'une plus grande égalité sont au cœur de notre action. Au cours des dernières décennies, les organisations syndicales, du Nord comme du Sud, ont souligné le caractère insoutenable d'une croissance dont les fruits sont très mal partagés. La crise économique de 2008 a propulsé à l'avant-scène le problème crucial des inégalités dans nos sociétés.

La situation est à ce point instable que même des organismes comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et le Forum économique mondial s'en préoccupent.

Si l'écart entre les riches et les pauvres s'est considérablement réduit au cours des trente années suivant l'après-guerre (1945–1975), la mise en place des politiques néolibérales a provoqué, à partir du milieu des années 1970, une déréglementation du marché du travail et une révision en profondeur du rôle de l'État social, contribuant ainsi à un appauvrissement de la population, particulièrement de la classe moyenne, et à une concentration de la richesse entre les mains d'une poignée d'individus.

Aux États-Unis, le fossé entre les riches et les pauvres n'a jamais été aussi prononcé depuis la fin des années 1970. À cette époque, 1 % des plus riches drainait 7,5 % du revenu national, alors que cette part a grimpé à 17,1 % en 2007. Le Canada présente une trajectoire similaire et figure maintenant parmi les pays les plus inégalitaires de l'OCDE. Entre 1980 et 2005, alors que le cinquième des plus riches augmente sa part de 16 %, les revenus des plus pauvres diminuent de 21 %. Le Centre canadien de politiques alternatives nous apprenait récemment que le 1 % des Canadiens les plus riches accapare 14 % du revenu national.

Autre signe de ce basculement, au cours des quarante dernières années la part de la richesse collective allant aux profits a augmenté, alors que celle dévolue aux salaires a décliné. La croissance des profits, après impôt, des entreprises canadiennes dépasse largement celle du revenu disponible des ménages.

Au Québec, bien que les inégalités soient moins prononcées à cause de l'impact de nos politiques publiques, par exemple les programmes de soutien à la famille, d'assurance parentale ou encore d'assurance médicaments, nous vivons malgré tout un phénomène d'élargissement des écarts en faveur des plus fortunés et au détriment de la classe moyenne. Il faut arrêter ce glissement qui a été au cœur de la dernière crise.

Le 63^e Congrès de la CSN doit résolument s'engager sur le terrain de la lutte aux inégalités. Poursuivre les politiques néolibérales qui prônent le désengagement de l'État et une plus grande flexibilité du monde du travail, c'est prendre tout droit le chemin d'une société de plus en plus inégalitaire.

Les visages de l'inégalité

Les femmes subissent durement ce partage inéquitable de la richesse. L'égalité économique entre les hommes et les femmes est loin d'être atteinte en dépit de progrès indéniables. Si la participation des femmes au marché du travail tend à rejoindre celle des hommes, ces dernières demeurent surreprésentées au bas de l'échelle salariale et dans les emplois atypiques. Ainsi, environ deux emplois sur trois au salaire minimum ou à temps partiel sont occupés par des femmes. Malgré les avancées au chapitre de l'équité salariale, leur rémunération demeure inférieure à celle des hommes et elles demeurent confinées dans un nombre limité de professions. Aussi longtemps que le partage des responsabilités parentales et familiales sera inéquitable, les femmes et les hommes auront des parcours professionnels inégaux.

Depuis le 62^e Congrès, nos syndicats ont progressé dans le dossier de la conciliation famille-travail. Plusieurs syndicats du secteur de l'hôtellerie ont négocié des clauses à cet égard. D'autres ont entrepris des démarches conjointes avec les employeurs comme l'a recommandé la CSN. Nous sommes cependant encore loin du compte. Plus que jamais, nous vous invitons à utiliser les outils préparés par la CSN et ainsi forcer le changement.

Les personnes immigrantes vivent aussi d'importantes discriminations sur le marché du travail. Certaines communautés, comme les

Maghrébins, connaissent de grandes difficultés d'intégration et de maintien en emploi. D'autres doivent se contenter de conditions de travail et d'emploi tout à fait précaires. Enfin, la CSN se déclare aussi préoccupée par les compressions des ressources allouées à la francisation dans un contexte où le nombre d'immigrantes et d'immigrants ayant le français comme langue maternelle est à la baisse. Nous devons agir sur cette question, notamment en nous engageant à solliciter nos employeurs pour l'organisation de cours de français sur les lieux de travail.

La question du français comme langue de travail au Québec et particulièrement dans la région de Montréal dépasse largement la question de la connaissance du français par les immigrants. Nos camarades de Coach Canada en savent quelque chose, eux qui ont dû mener la bataille du français comme langue de travail pour protéger leur emploi et la sécurité du public. Ce problème se pose avec une acuité nouvelle quand on sait qu'une proportion importante des PME montréalaises exige l'anglais pour tous leurs postes. Là-dessus aussi, il faut prendre l'offensive.

Les communautés autochtones sont également confrontées à une dynamique inquiétante. Leur taux de chômage est deux fois plus élevé que celui de la population et les disparités sont encore plus criantes pour les femmes autochtones. Alors que le Canada se classe au 8^e rang, selon l'indice de développement humain de l'ONU, les communautés des Premières Nations canadiennes arrivent au 78^e rang mondial.

Depuis une vingtaine d'années, la CSN est active sur la question autochtone. Dans nos relations avec les groupes du milieu, nous avons défini des orientations pour lutter contre la discrimination tout en faisant des représentations auprès du gouvernement. Nous proposons au 63^e Congrès d'aller de l'avant et de former un groupe de travail avec les fédérations et les conseils centraux qui sont appelés à intervenir sur ce sujet.

Agir sur l'emploi

Il est clair que l'un des facteurs à l'origine des inégalités est lié à la précarisation du marché du travail. La prolifération des agences de placement et la multiplication des statuts d'emploi entraînent à leur suite les travailleuses et les

travailleurs dans l'insécurité et la précarité. Nous pourrions sans hésiter dire que cette réalité du travail représente un peu la face cachée de la mondialisation. Ce que le capital n'arrive pas à délocaliser, il le réorganise en sous-traitant une partie de la production ou en embauchant une main-d'œuvre à bon marché à l'aide d'agences de placement. On assiste à un nivellement par le bas des conditions salariales et de travail.

Les chiffres sont ahurissants. Il existe au Canada plus de 5000 agences de placement, actives principalement dans le secteur privé, dont 1262 au Québec. Ces agences embauchent souvent des travailleurs immigrants pour les « louer » à des entreprises qui ne veulent pas leur offrir de conditions équivalentes à celles consenties à la main-d'œuvre régulière. Que ce soit dans le secteur du commerce ou des services, leur prolifération représente un véritable déni du travail décent.

Il suffit de demander à une personne en recherche d'emploi pour comprendre qu'il est de plus en plus difficile de se faire embaucher directement par un employeur.

Le 62^e Congrès a adopté des résolutions qui interpellent à la fois nos stratégies de négociation et la nécessité d'un encadrement législatif. Nous devons toujours en faire une priorité d'action.

Nous croyons que la lutte aux inégalités sociales implique une prise en charge syndicale des disparités de traitement présentes dans les conventions collectives. Le contexte de crise et d'incertitude qui plane sur les entreprises et l'emploi ouvre la voie à des aménagements pouvant introduire une discrimination envers les travailleurs temporaires ou précaires.

La façon d'accéder aux droits, qu'il s'agisse de ceux liés aux postes, aux congés ou encore aux horaires de travail, aux protections sociales comme les assurances collectives, est non seulement différente, mais parfois discriminatoire selon les statuts d'emploi occupés par les salarié-es. La CSN a déjà produit tous les outils nécessaires pour remédier à ces situations. Il faut maintenant passer à l'action, faire le ménage de nos conventions collectives au nom de la justice et de la solidarité. Nous croyons que le 63^e Congrès doit donner un coup de barre et s'attaquer à l'emploi

atypique très présent au Québec. Plus du tiers des travailleurs et des travailleuses occupent un emploi temporaire, à temps partiel ou autonome.

Si ces emplois, favorisés par les nouvelles technologies et la recherche de flexibilité, ne sont pas tous précaires, ils s'accompagnent très souvent de conditions de travail pénalisantes : salaires inférieurs, accès moindre à des avantages sociaux, à de la formation en entreprise, à la syndicalisation et à la négociation collective. En cas de chômage, ces travailleuses et ces travailleurs sont très mal protégés par le programme d'assurance emploi. Le risque de basculer dans la pauvreté devient bien réel. Les femmes, les jeunes et les immigrants constituent le principal bassin de cette précarité.

La CSN est à pied d'œuvre sur ces questions et revendique des mesures législatives et sociales afin de protéger les travailleurs qui sont victimes de ces mutations de l'emploi qui prennent des allures d'exploitation. Au cours des dernières années, nous avons par la syndicalisation et la négociation collective permis à des milliers de travailleuses occupant un emploi atypique, comme les ressources de services de garde en milieu familial (RSG) ou encore les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF) de bénéficier d'une protection sociale. Nous pensons que ces exemples doivent nous motiver à poursuivre l'organisation de ce type d'emploi.

La CSN s'engagera pour la protection des personnes les plus vulnérables dans les milieux de travail. Nous souhaitons ouvrir un grand débat avec nos camarades des autres organisations syndicales. Il faut dégager des pistes d'action concrète pour appliquer les principes du travail décent à toutes les couches de travailleurs et de travailleuses. Huit ans après le dépôt du rapport Bernier, qui s'est penché sur les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnel, le temps est définitivement venu de moderniser les lois du travail afin de briser le moule de la précarité et de l'insécurité sur le marché du travail.

Quoi qu'en disent les associations patronales, ce n'est pas la flexibilité des entreprises et du marché du travail qui fait aujourd'hui défaut, mais bien la sécurité et la protection des salarié-es.

Investir dans l'éducation et la formation, une priorité nationale

L'accessibilité à une éducation de qualité est certainement le gage d'une participation citoyenne active. C'est aussi l'un des plus sûrs moyens pour lutter contre les inégalités en favorisant le développement des personnes, leur intégration et leur maintien en emploi.

En décembre prochain, la CSN publiera sa nouvelle plateforme en éducation. Cela devrait redonner un élan pour mieux faire comprendre l'importance de l'éducation pour l'avenir du Québec.

Nous soutenons la bataille contre l'augmentation des droits de scolarité. Le discours véhiculé par la droite et les tenants du dégel de ces droits sous-estime grandement l'impact qu'une telle décision politique aura sur l'accessibilité aux études supérieures. Alors que l'éducation doit être une priorité nationale, il faut reconnaître qu'il y a quelque chose d'irresponsable dans cette volonté de faire porter sur les épaules des étudiantes et des étudiants le fardeau du sous-financement des universités. N'oublions pas que le taux de fréquentation postsecondaire québécois est globalement supérieur de 9 % à celui des autres provinces canadiennes grâce à l'enseignement collégial gratuit.

Nous savons que toute hausse des droits de scolarité contribue soit à la détérioration de la qualité de vie des étudiants ou encore à l'abandon pur et simple des études. Contrairement à ce que l'on veut faire croire, les étudiants ne sont pas « des enfants gâtés » qui roulent sur l'or. Près de 40 % d'entre eux ne reçoivent pas d'aide financière et 80 % travaillent pour joindre les deux bouts.

Il est hasardeux de compromettre l'avenir des jeunes, particulièrement ceux de la classe moyenne, et des plus démunis de notre société, alors que la grande majorité des emplois qui seront créés au cours des prochaines années exigeront une formation postsecondaire. Les associations patronales qui réclament une hausse des droits de scolarité sont inconséquentes avec leurs propres besoins en matière de main-d'œuvre qualifiée, car le risque d'assister à une augmentation des échecs et des abandons est bien réel.

Nous devons nous attaquer au problème du décrochage scolaire. Quand on considère la place qu'occupe l'éducation dans nos sociétés, tout particulièrement sur le marché du travail, il est inquiétant de voir le Québec traîner à sa suite le plus haut taux canadien de décrochage. Devant un tel phénomène, il n'est pas surprenant de constater que près de la moitié de la population active au Québec vit des problèmes d'analphabétisme. On le sait, un analphabète fonctionnel aura des difficultés non seulement en tant que travailleur, mais aussi en tant que citoyen. Il est reconnu que le décrochage scolaire est lié à une multitude de facteurs et que, dès la petite enfance, les conditions d'une réussite sur le plan scolaire sont cruciales. Lutter contre le décrochage scolaire, c'est aussi s'attarder aux déterminants socioéconomiques, tels que la pauvreté, la précarité de l'emploi, le niveau d'instruction des parents, l'accès à des livres ainsi que l'absence de réseaux sociaux, qui accompagneront l'élève tout au cours de ses études.

Nous ne pouvons quitter ce chapitre sans souligner la lutte exemplaire menée par les professeur-es de l'UQAM au printemps 2009 pour, à la fois augmenter l'effectif professoral au service des étudiantes et des étudiants et revoir leur rémunération qui accusait un retard considérable. La valorisation de l'éducation passe aussi par des conditions équitables de travail pour celles et ceux qui y œuvrent.

Combattre les inégalités envers les personnes du troisième âge!

La question des inégalités sociales se répercute brutalement pour les personnes du troisième âge. Trop souvent, avec des revenus de retraite précaires, elles sont laissées à elles-mêmes dans des conditions qui sont indignes d'une société développée. Il y a encore trop de personnes du troisième âge qui vivent dans la pauvreté.

Le 62^e Congrès a souhaité que nous reven-diquions une nouvelle approche de protection du revenu à la retraite en réclamant des régimes obligatoires dans toutes les entreprises avec une contribution des employeurs. La position développée récemment par le gouvernement du Québec à l'endroit de la Régie des rentes ne répond pas à cet enjeu. La création d'une nouvelle catégorie

de régimes multientreprises où les travailleurs peuvent cotiser volontairement sans obligation aucune pour les employeurs ne tient pas la route. Nous exigeons que ces derniers soient mis financièrement à contribution dans la constitution des régimes de retraite. Plutôt que d'aller vers une proposition bâclée, nous demandons au gouvernement du Québec de mettre en place un comité employeurs-gouvernement-syndicats pour discuter plus largement de cet enjeu crucial.

Les conditions de vie des personnes du troisième âge sont aussi tributaires des politiques gouvernementales de santé et de services sociaux. Malheureusement, un État qui choisit la voie du désengagement et de la privatisation des services publics contribue forcément à la détérioration de leur qualité de vie. Les personnes en perte d'autonomie, qu'elles vivent chez elles ou qu'elles soient hébergées dans un établissement, ont des besoins de plus en plus criants. Avec une espérance de vie qui ne cesse d'augmenter, la question deviendra impérative dans les prochaines années.

Qui n'a pas vu ces reportages troublant sur les centres d'hébergement privés qui passent sous le radar de la certification gouvernementale? Il y a encore des centaines d'établissements privés qui n'ont pas été certifiés, laissant toute grande la porte à des abus de toutes sortes.

Rappelons que depuis 2006, pour la seule région de Montréal, 1700 lits ont été fermés en CHSLD et plus de 500 en soins de longue durée dans les hôpitaux, ce qui affecte grandement les services à la population et alourdit du même souffle le travail du personnel. La bataille entreprise par le syndicat du CSSS Jeanne-Mance de Montréal illustre bien la situation qui prévaut dans les établissements de longue durée confrontés à des coupes importantes sans considération aucune pour les services de base aux patients.

L'annonce récente du gouvernement libéral d'injecter 150 millions dans les services reste bien en deçà du financement nécessaire pour combler l'ensemble des besoins en matière d'hébergement et de maintien à domicile. Une étude nouvelle démontre qu'il faudrait 500 millions d'argent neuf par année pour répondre aux besoins des aîné-es, uniquement pour le maintien à domicile.

Nous croyons qu'il est temps d'ouvrir un chantier de réflexion sur d'autres modèles d'hébergement. Le secteur privé est en explosion et se nourrit de nouvelles places financées par l'État. Il faut que ça cesse.

La lutte pour le droit de vieillir dans la dignité doit être prioritaire, car le sort réservé aux aîné-es concerne la société tout entière.

Endettement et surendettement de la population

La crise économique a révélé un problème important de surendettement de la population que nous avons, à tort, sous-évalué.

En juin 2010, la Banque du Canada a sonné l'alarme en rappelant que le réveil pourrait être brutal pour les Canadiens de plus en plus endettés. Plus récemment, l'OCDE annonçait que l'endettement privé était alarmant, rappelant du même souffle que les Canadiennes et les Canadiens viennent d'atteindre un pic historique en la matière.

Des études récentes démontrent que 60 % des familles québécoises ne peuvent se passer d'une semaine de salaire sans quoi elles seraient en difficulté financière. Près de 115 000 ménages québécois pourraient être démunis devant une éventuelle hausse des taux d'intérêt hypothécaires, ce qui illustre bien l'ampleur du problème.

Les jeunes ne sont pas à l'abri de cette réalité. La société de consommation, dans laquelle nous vivons, les cible à partir du tout jeune âge. Les institutions bancaires se font un plaisir de leur accorder les moyens de leur surendettement.

Dans une économie qui repose à 70 % sur les dépenses des ménages, il est certain que les travailleurs syndiqués à la CSN n'échappent pas à cette réalité. Dans l'histoire, la CSN a joué un rôle sur cette question, notamment en contribuant à la création des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF). Il faut nécessairement retrouver un équilibre entre l'épargne et l'endettement, tout en sortant lentement mais sûrement de cette société de surconsommation.

Aujourd'hui, nous invitons les syndicats de la CSN à s'attaquer à ce problème à la fois complexe, mais bien réel, qui est omniprésent dans nos propres rangs. Tout un travail d'éducation nous attend.

Nous croyons que l'État doit agir et légiférer pour réglementer la pratique des banques, qui sont de loin les principaux fournisseurs de crédit aux particuliers. Il faut mieux encadrer l'accès au crédit et plafonner les taux d'intérêt. De plus, les institutions financières doivent soutenir la mise sur pied de services pour les gens en difficulté.

CHANTIER NUMÉRO 2

RÉCLAMER UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis quelques années, la CSN s'est engagée dans la recherche d'un modèle alternatif de développement. Le 63^e Congrès doit donner un tour de roue supplémentaire et exiger la mise en place d'une politique de développement durable. L'économie doit servir le bien-être collectif dans une perspective de respect de l'environnement et des droits sociaux.

Le Québec doit se doter d'un plan vert s'appuyant sur la reconversion énergétique de l'économie et sur notre capacité collective à nous libérer de l'utilisation du pétrole.

La question du réaménagement urbain et le développement des transports collectifs deviennent essentiels dans la mesure où le transport des personnes et des marchandises représente 43 % de nos émissions de gaz à effet de serre.

Nous devons, au cours des trois prochaines années, mesurer les enjeux locaux, sectoriels et régionaux d'une telle reconversion, ainsi que les impacts dans nos milieux de vie et de travail.

Une politique énergétique durable pour le Québec

La reconversion est devenue non seulement nécessaire sur le plan économique, mais aussi urgente sur le plan environnemental. L'augmentation prévisible et constante du prix du pétrole, et les engagements du Québec dans la lutte aux changements climatiques confirment la nécessité d'entreprendre un virage énergétique. L'impératif environnemental doit être utilisé comme un levier pour notre développement, notamment en favorisant l'essor et la modernisation de certaines industries.

Si la Suède s'est engagée à réduire sa dépendance au pétrole d'ici 2030, on voit mal pourquoi une société comme la nôtre ne pourrait envisa-

ger de faire de même au cours des prochaines années. Le Québec dispose d'énormes ressources énergétiques renouvelables et déjà 50 % de notre consommation se fait à partir de l'hydro-électricité et de la biomasse.

De plus, nous disposons d'un grand potentiel éolien d'une puissance énergétique supérieure à celle de l'hydro-électricité! Nous sommes donc bien placés pour réfléchir à notre indépendance énergétique en faisant la promotion d'une économie nationale diversifiée qui s'appuie sur une utilisation durable de ses richesses naturelles.

Une telle transformation aura un impact sur l'emploi, sur les familles et les entreprises. La reconversion énergétique peut être génératrice d'emplois verts. Le développement et l'électrification du transport en commun peuvent créer de nouveaux emplois tout en transformant ceux existants. C'est une raison pour agir dès maintenant.

De plus, le principe de la reconversion implique de revoir notre consommation d'énergie. C'est vrai pour les entreprises, mais aussi pour les travailleuses et les travailleurs, ainsi que les citoyennes et les citoyens que nous sommes. Nous proposons aux syndicats de la CSN de prendre en charge la question environnementale et d'aider les membres à mesurer leur empreinte écologique dans les milieux de travail et dans la vie de tous les jours. Un outil syndical simple et efficace peut servir la mobilisation et la conscientisation des travailleurs dans la recherche de solutions au modèle de croissance actuel, tout en servant de levier pour influencer les politiques publiques à cet égard.

Pour un État durable!

L'État doit nécessairement jouer un rôle mobilisateur et surtout s'engager sur le chemin d'une reconversion de l'économie qui mobilisera la société. Le gouvernement a la responsabilité d'assurer un maximum de cohésion dans l'élaboration de ses politiques économiques, d'aménagement du territoire et d'exploitation des richesses naturelles.

Les régions doivent jouer un rôle important comme protagonistes du développement durable. Nous pratiquons un syndicalisme engagé dans

chaque milieu. Nos conseils centraux, qui représentent les travailleurs et les travailleuses dans les instances de développement régional, sont appelés à faire la jonction entre les questions environnementales, l'occupation du territoire et la création d'emplois de qualité. Les régions doivent alimenter le débat de la transformation de notre économie à partir des expériences locales et de leur réalité.

L'État doit contrôler pleinement le développement du potentiel énergétique du Québec en posant la question de la propriété et des conditions d'exploitation. L'État ne peut pas tout assumer, mais il doit minimalement poser les conditions d'un développement énergétique durable, non pas selon les intérêts marchands, mais d'abord et avant tout en fonction du bien commun.

Le Québec devrait s'inspirer des sociétés comme la Norvège qui profitent pleinement de la rente pétrolière pour assurer aux générations futures la pérennité de ses politiques publiques. Cela nécessite de hausser les redevances sur l'exploitation des ressources naturelles et collectives comme l'énergie, les minerais ou encore la forêt.

À cet égard, le comportement du gouvernement du Québec dans l'exploitation éventuelle du gaz naturel ou encore du pétrole démontre une accointance inacceptable avec les intérêts privés. Le démantèlement en catimini de la filière gaz et pétrole d'Hydro-Québec est un exemple particulièrement odieux de désengagement de la part du gouvernement libéral.

Les faibles rentes exigées pour le gaz de schiste sont un autre exemple d'abdication devant l'entreprise privée.

Nous souhaitons que le gouvernement prenne la pleine mesure des recommandations du BAPE, qui réclame un examen beaucoup plus poussé des impacts économiques, environnementaux et sociaux avant de se lancer dans l'exploration et l'exploitation.

La CSN exige que le Québec contrôle ses ressources naturelles et en dispose en vertu des choix de société que nous faisons collectivement! Pour nous, toute exploitation doit s'inscrire dans un plan global de développement durable.

Pour une plus grande responsabilité sociale des organisations

En cette période charnière, il est impératif, urgent même, que les entreprises et les institutions publiques prennent le virage de la responsabilité sociale en adoptant une politique de développement durable. Une entreprise ne peut se gouverner uniquement en fonction de sa rentabilité, sans égard aux conséquences économiques, sociales ou environnementales. L'exemple d'Electrolux qui jette à la rue 1300 travailleurs et dévitalise l'économie d'une communauté pour profiter des dégrèvements fiscaux offerts par un État américain est carrément inacceptable.

Les syndicats doivent s'engager derrière cette revendication. Interpeller la responsabilité sociale des entreprises et des institutions publiques, c'est les amener à assumer l'impact de leurs activités dans le milieu de travail et dans la société.

Nous faisons déjà beaucoup. Des entreprises ont déjà adopté des politiques d'achat responsable. Certaines régions ont même mis au point des politiques d'approvisionnement qui encouragent d'abord et avant tout les achats locaux et régionaux. Nous croyons qu'il faut poursuivre en ce sens!

Les grandes entreprises multinationales doivent répondre de leur comportement sociétal, ici comme dans les autres pays. Les délocalisations et les investissements dans les pays en développement, motivés essentiellement par la recherche de bas salaires, par le non-respect des normes internationales, par la course aveugle aux avantages fiscaux doivent être dénoncés et pris en chasse.

Notre engagement dans le syndicalisme international vise justement une meilleure appropriation sectorielle de ces enjeux et une plus grande implication des fédérations de la CSN dans les conseils mondiaux d'entreprises pour faire avancer des accords-cadres internationaux. Il vise en outre, au nom de la solidarité internationale, à renforcer les capacités syndicales notamment dans les pays en développement.

La campagne menée par la CSN dans le dossier d'Alliance syndicats et tiers monde doit

s'intensifier au cours des prochaines années. Nous appelons à un engagement toujours grandissant de nos syndicats.

Pour une politique industrielle d'avenir!

Les transformations intervenues dans le monde du travail ont affecté grandement les secteurs manufacturiers canadien et québécois. Les gouvernements ont complètement abandonné la bataille en laissant partir des centaines de milliers d'emplois industriels au profit des économies émergentes et en misant essentiellement sur le développement d'une économie du savoir.

Qualifiée de *Walmartisation* du monde, cette nouvelle économie globale repose sur une consommation effrénée de biens matériels fabriqués à bas prix et d'une durée de vie limitée. Cependant, des pays en développement comme la Chine ou l'Inde exportent déjà des biens spécialisés jouant ainsi sur le même terrain que les entreprises de la nouvelle économie. Une étude récente de Statistique Canada sur les délocalisations dans les services révèle que plus du quart des emplois au Québec seraient « délocalisables », et ce, dans des secteurs comme la finance, l'architecture ou le soutien aux entreprises.

Miser sur le développement d'un seul créneau d'emplois ou encore d'un secteur d'activité particulier n'apparaît pas comme une solution durable au problème de développement de nos sociétés. Comme CSN, nous faisons le pari d'une économie nationale forte et diversifiée dans laquelle le secteur manufacturier jouera un rôle important.

D'ailleurs, une politique de reconversion énergétique doit se faire en lien étroit avec le secteur industriel, car ce sont les secteurs de la transformation et du transport des marchandises qui sont les plus énergivores.

Nous saluons d'ailleurs la création de la Fédération de l'industrie manufacturière, la FIM, au sein de la CSN. Cette fédération a fait preuve de vision et d'audace en recomposant ses forces et en s'inscrivant d'entrée de jeu dans une perspective d'avenir de développement durable. Longue vie à la FIM!

La CSN est engagée dans des coalitions, comme la Coalition Bois Québec, qui fait la jonction entre le développement durable et le développement d'un secteur manufacturier durement

touché par la mondialisation et la crise financière. Fondation CSN, engagé depuis sa fondation dans la finance socialement responsable et dans le développement durable, a fait construire son bâtiment de six étages à Québec entièrement en bois, ce qui permet non seulement d'utiliser un matériau spécialisé transformé localement, mais de réduire aussi l'émission de gaz à effet de serre.

Le rôle de l'État à cet égard est essentiel, dans la mesure où il possède l'ensemble des leviers financiers et politiques pour assurer le développement d'une économie nationale moderne et diversifiée. Nous exigeons du gouvernement du Québec l'élaboration d'une véritable politique de développement industriel en harmonie avec la reconversion énergétique du Québec. Du même souffle, nous exigeons du gouvernement fédéral qu'il change de cap et mette en place des mesures pour garantir le développement d'un secteur manufacturier fort et diversifié au pays.

Au plan du commerce international, nous suivons de près les discussions entre le Canada et l'Europe. Nous dénonçons le manque de transparence dans ces négociations et l'absence d'études d'impact d'une éventuelle entente sur l'emploi et de l'ouverture des marchés publics sur notre économie nationale.

Pour la CSN, il ne s'agit pas de retourner en arrière et de plaider pour un protectionnisme étroit, mais bien de s'assurer que les ententes commerciales internationales se font dans le respect du droit au travail et de la souveraineté des États.

Mettre l'innovation sociale au poste de commande

La reconversion de l'économie nationale devra nécessairement s'appuyer sur un engagement à soutenir l'investissement et l'innovation dans les milieux de travail. Tout le débat sur la productivité au Québec est orienté vers la responsabilité des salarié-es, alors que nous savons, depuis belle lurette, que les compagnies n'investissent pas suffisamment dans la modernisation et le développement de leur entreprise.

Pire, la financiarisation de l'économie les pousse à agir à court terme, en fonction du rendement des actionnaires, délaissant ainsi tout souci pour l'emploi et la pérennité des entreprises.

Nous l'avons vu récemment avec la multinationale AbitibiBowater qui a fait porter le fardeau de ses difficultés financières sur les épaules des travailleurs, alors que l'entreprise péchait depuis plusieurs années par inertie.

L'avenir des entreprises repose essentiellement sur les investissements dans les infrastructures, la formation des salarié-es et l'implication des travailleurs dans l'organisation de la production. La CSN considère que, dans une perspective de reconversion des entreprises, la question de l'organisation du travail doit occuper une place de premier plan dans les stratégies syndicales. Les experts reconnaissent que la majorité des innovations et des changements apportés dans le travail, pour améliorer par exemple la santé et la sécurité, sont le fruit des propositions des travailleurs et des travailleuses.

Les syndicats doivent être impliqués dans la transformation accélérée du monde du travail, car ce sont les travailleurs et les travailleuses qui vivent au quotidien la pression des reconversions, des restructurations, de la performance et des menaces de sous-traitance et de privatisation. Nous assistons à une intensification du travail, particulièrement en cette période d'incertitude économique. La pénibilité du travail est bien réelle. De plus en plus de travailleurs souffrent et doivent surmonter des problèmes psychosociaux et de santé graves pour continuer à répondre aux exigences de leur travail. Les syndicats doivent, par l'entremise de l'organisation du travail, s'attaquer à ce phénomène. Dans le secteur public, les transformations qui affecteront au cours des prochaines années les services et les emplois nécessitent plus que jamais une intervention syndicale sur cette question. Les expériences en cours dans des hôpitaux ou des centres d'hébergement de soins de longue durée ont démontré l'importance des actions syndicales pour éviter le transfert d'activités vers le privé et le maintien d'emplois de qualité.

CHANTIER 3 RENOUVELER LE SYNDICALISME

Le syndicalisme est à la croisée des chemins. Nous assistons depuis une trentaine d'années à des changements structurels considérables qui

affectent le monde du travail et ses institutions, dont le mouvement syndical.

Le syndicalisme que nous pratiquons s'est bâti sur un modèle de développement qui est mis à mal aujourd'hui par la mondialisation, la financiarisation de l'économie, les enjeux environnementaux et la montée du néolibéralisme.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le taux de présence syndicale à l'échelle mondiale a décliné considérablement au cours des trente dernières années. Au milieu des années 1970, 16 % de la main-d'œuvre était syndiquée, alors que les chiffres de 1995 ramènent ce taux à moins de 8 %. Où en serons-nous en 2015?

Le syndicalisme recule partout dans le monde. Aux États-Unis, seulement 8 % des travailleurs et des travailleuses du secteur privé sont encore syndiqués, alors qu'au Canada nous parlons d'à peine 16 %. Au Québec, la situation est meilleure avec un taux de 26 % de syndicalisation dans le secteur privé, mais l'écart demeure important par rapport aux 82 % de travailleurs syndiqués dans le secteur public.

Forcément le rapport de force du mouvement syndical s'en trouve affecté.

Les changements survenus dans le monde du travail et la mise en application de politiques néolibérales obligent les organisations syndicales à se renouveler si elles veulent continuer à défendre les travailleurs et les travailleuses.

Nous croyons que le 63^e Congrès de la CSN doit s'engager dans une réflexion ouverte sur le renouvellement du syndicalisme. Nous avons la conviction profonde que notre organisation a l'expérience et la maturité pour mener à bien cet exercice.

Contre les politiques de droite

Alors que nous avons identifié les grands responsables du chaos dans lequel la finance mondiale nous enlise, la droite martèle sans arrêt son discours contre les syndicats. Quand on veut faire payer doublement le prix de la crise aux travailleurs et aux plus démunis, on attaque d'abord et avant tout le mouvement syndical.

L'épique bataille que mènent les employés de l'État du Wisconsin pour préserver leur droit de négocier illustre bien cette charge contre le

mouvement syndical. Ce n'est pas sans rappeler celle menée par l'ancien président américain Ronald Reagan contre les contrôleurs aériens dans les années 1980 qui ouvrait toute grande la porte à « la destruction programmée de toute forme d'organisation et de protection sociale » aux États-Unis.

À la même époque, la dame de fer britannique, Margaret Thatcher, attaquait brutalement les syndicats du secteur des mines, prélude à l'adoption en cascade de politiques néolibérales.

Le conflit qui oppose les salarié-es du Wisconsin aux républicains radicaux ne représente pas un cas isolé. Le mouvement syndical européen est confronté à la fois aux effets de la crise sur l'emploi et aux politiques budgétaires d'austérité. L'importance du chômage dans certains pays et les coupes draconiennes contre les employé-es de l'État rappellent l'appel lancé en janvier dernier par le réputé *The Economist*, qui évoquait ouvertement la nécessité de revoir les conditions de travail des salarié-es du secteur public pour atteindre les objectifs d'assainissement des finances publiques.

Ici au Québec, la droite se manifeste en remettant en question le pouvoir syndical, en réclamant l'abolition de la formule Rand ou en exigeant le vote obligatoire pour la reconnaissance syndicale.

Certains n'hésitent pas à souhaiter la venue d'une personne de la trempe du gouverneur Scott Walker du Wisconsin pour mater les syndicats et régler le problème des finances publiques.

Ce discours qui frappe prend racine dans le monde des médias, dans un contexte de concentration de la presse qui menace sérieusement le droit à l'information et à la libre expression des points de vue. Ce courant n'est pas à prendre à la légère. Il s'appuie sur le débat qui tente d'opposer les libertés individuelles aux choix collectifs.

On attaque l'État social, les services publics, la réglementation du marché du travail, le salaire minimum, les régimes de retraite. Bref, tout y passe pour les ténors de la droite.

Pourtant, il est reconnu que les sociétés qui ont fait le choix historique de construire et de financer collectivement un État social fort

sont beaucoup plus égalitaires que les pays où l'État est moins présent. L'exemple du Danemark, champion de l'égalité par opposition aux États-Unis, démontre clairement que l'engagement collectif à soutenir l'État par un régime fiscal où les individus comme les entreprises paient leur juste part d'impôt est synonyme d'une société plus équitable, sans pour autant être moins performante sur le plan économique.

De plus, un taux de syndicalisation élevé contribue à l'atteinte de cette équité notamment par la négociation collective. La force du dialogue social et des législations adaptées aux nouvelles réalités du monde du travail viennent assurer une certaine sécurité aux travailleurs confrontés aux changements. Les politiques publiques et les programmes sociaux viennent renforcer ce rapport à l'équité.

L'avantage salarial de la syndicalisation est indéniable. En 2009, les salarié-es syndiqués du Québec avaient une rémunération horaire moyenne de 23,50 \$ contre 19 \$ pour ceux n'étant pas membres d'un syndicat. Cet avantage est particulièrement manifeste pour les salarié-es temporaires, alors qu'ils bénéficient de 7 \$ l'heure de plus. Chez les femmes l'écart est aussi notable. Elles obtiennent 23 \$ l'heure lorsqu'elles sont syndiquées comparativement à 17 \$ lorsqu'elles ne le sont pas.

L'unité syndicale une nécessité

Nous traversons une période difficile et les changements qui affectent le monde viennent directement interférer sur notre capacité d'agir. Cette conjoncture commande une réflexion sur nos stratégies syndicales.

Une forte alliance est nécessaire pour défendre un modèle d'État social capable d'assurer un maximum de cohésion dans le développement économique et durable de notre société. Elle s'impose aussi pour défendre le syndicalisme comme rempart des intérêts des travailleuses et des travailleurs, et comme voix citoyenne parmi les mieux organisées au Québec.

La question de l'unité est incontournable même si nous souhaitons que le syndicalisme québécois reste pluriel et qu'il continue d'offrir le choix de l'affiliation syndicale.

Certes, il y a toujours ici et là des différences, des cultures et des pratiques propres à chacun. Mais de façon générale, il faudrait être bien naïfs aujourd'hui pour croire qu'à nous seuls nous allons changer le cours des choses et porter sur nos épaules l'ensemble de nos aspirations syndicales et sociales.

À travers son histoire, la CSN a mené de grandes batailles et elle continuera d'en engager, mais reconnaissons que la hauteur des enjeux pose tout un défi unitaire.

Nous croyons qu'il faut aller plus loin sur le terrain de l'unité d'action. D'ailleurs, nous observons une volonté réelle de travailler ensemble chez bon nombre de nos alliés syndicaux. L'expérience de la dernière négociation dans le secteur public ou encore dans l'industrie de la construction représente un avantage indéniable pour les membres que nous représentons.

Notre travail en coalition autour de l'Alliance sociale représente aussi un plus dans notre lutte contre le démantèlement de l'État social. Nous devons poursuivre en ce sens.

La pente est abrupte. La bataille pour un modèle de développement social et économique différent est loin d'être gagnée, car les conditions actuelles sont plutôt favorables à un durcissement des courants antisociaux et antisyndicaux.

L'appel à renouveler nos stratégies ne s'arrête pas là. Ensemble, il faudra construire un solide front syndical pour endiguer la prolifération du travail atypique et les nouvelles formes d'exploitation des travailleuses et des travailleurs, particulièrement en s'adressant aux jeunes pour leur offrir la possibilité d'améliorer leur sort.

Nous avons besoin, plus que jamais, de rafraîchir notre vision sur l'importance de regrouper, de syndiquer et de négocier de meilleures conditions de travail. Malgré les rivalités, il est tout à fait approprié de faire cause commune pour revendiquer une modernisation des lois du travail au Québec et permettre la protection et la syndicalisation des plus vulnérables.

Le 63^e Congrès doit donner un signal fort en ce sens. Nous devons faire avancer le front unitaire de l'intersyndicale et du mouvement populaire.

Le présent congrès doit jeter les bases d'une réorganisation de notre travail syndical pour mieux répondre aux défis de demain. La grande majorité de nos membres sont regroupés dans de petites unités syndicales de 50 travailleurs et moins. Cette situation, jumelée à la judiciarisation et à l'individualisation des relations de travail, rend la tâche d'organisation et de représentation syndicale de plus en plus complexe.

La CSN doit se donner les moyens d'agir pour revenir au jeu de base et faire face à ces réalités qui risquent de nous engouffrer.

Il faut aussi prendre la mesure des changements culturels qui affectent le monde du travail. Nombreux sont les observateurs qui remarquent, à juste titre, que le rapport au travail est en train de changer. Les gens doivent travailler plus que jamais pour vivre décemment, il y a davantage de travailleurs mieux formés et hautement. Il faut reconnaître que des valeurs comme celles liées à la famille, aux ami-es et aux loisirs prennent une place plus importante; ce qui nécessite une adaptation et un renouvellement de nos approches.

Parallèlement, certaines initiatives managériales axées sur la performance, la flexibilité, les primes au rendement ou les bonus gagnent de plus en plus l'adhésion dans nos milieux de travail. Les principes comme la permanence et la sécurité d'emploi perdent du terrain, notamment chez les jeunes professionnels.

Un nombre croissant de travailleurs, qu'ils soient membres de la CSN ou non, sont en phase avec des valeurs comme la quête du bien-être personnel. Sans être opposés à ces aspirations, nous avons l'obligation de rappeler constamment que les rapports collectifs et la solidarité sociale sont les meilleures garanties de sécurité, de liberté et de bien-être des individus.

Construire de nouvelles solidarités

L'offensive contre les syndicats, ici et partout dans le monde, ne donne pas de signe d'essoufflement. Nous devons dès maintenant imaginer des stratégies pour avancer sur le terrain des relations de travail, comme dans le débat public. La valorisation du syndicalisme comme outil essentiel dans la quête d'une société plus juste et égalitaire doit être au centre de nos priorités.

Nous souhaitons que le 63^e Congrès lance un grand chantier sur le renouvellement du syndicalisme en mettant l'accent sur les nouvelles réalités du monde du travail et l'importance d'apporter les correctifs nécessaires pour que les législations du travail prennent la pleine mesure de ces transformations.

Nous proposons aux autres organisations syndicales de jeter les bases d'une coopération novatrice afin d'engager une réflexion sur les nouvelles solidarités à construire.

Pour lutter contre les inégalités, pour imposer un virage vers un modèle de développement durable, pour renforcer le syndicalisme, nous devons plus que jamais nous réunir, nous redéployer, renouer avec la mobilisation et la réinventer, réinventer aussi notre action et nos solidarités internationales, renouveler nos approches, nos stratégies et notre membership. C'est l'appel que nous lançons aux délégués de ce 63^e Congrès.

Ensemble, imaginons le syndicalisme de demain. Ensemble, travaillons à le redéfinir, à le renforcer, à le renouveler.

Intervention du président de la FTQ, Michel Arsenault

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue au président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Michel Arsenault, et le présente en ces termes :

Michel Arsenault est président de la FTQ et président du CA du Fonds de solidarité de la FTQ.

Michel est un homme que j'ai appris à découvrir et à apprécier lors de son arrivée à la présidence de la FTQ. Michel a fait une longue carrière au syndicat des Métallos où il a occupé tour à tour les fonctions de directeur québécois et d'adjoint au directeur canadien de ce syndicat à Toronto.

Michel est un homme de cœur, qui sait placer l'intérêt des membres au-delà des intérêts corporatistes d'organisation. Avec lui, nous avons



pu signer le premier protocole de non-maraudage dans le secteur public pour concentrer nos efforts sur la reconquête du droit de négocier et sur la construction d'un front commun qui a fait ses preuves.

Je vous demande d'accueillir chaleureusement Michel. À l'heure de la montée de la droite, l'unité syndicale a plus que jamais sa valeur.

« Je voudrais à mon tour saluer Claudette qui est qualifiée ces dernières semaines de la grande dame du syndicalisme québécois, votre présidente, Claudette Carbonneau.

Vous savez, on dit souvent que ce n'est pas nécessaire d'avoir un mal de dents pour faire un bon dentiste, mais ça aide...

Claudette, vous le savez, a été la première présidente de votre centrale et on a senti durant les neuf dernières années chez elle une sensibilité particulière et surtout constructive des dossiers d'équité salariale, de conciliation travail-famille. Avec détermination, elle a toujours poussé plus loin pour réunir les conditions pour une plus grande accessibilité aux femmes au marché du travail, dans des emplois de qualité, pas seulement pour les femmes de la CSN, pour l'ensemble des Québécoises.

Vous savez, j'ai toujours senti chez Claudette son désir de réduire les inégalités sociales, sa préoccupation de faire la promotion de bons emplois autant dans le secteur privé que dans le secteur public. En même temps, l'économie, la productivité, l'organisation du travail, ça ne veut rien dire si ce n'est pas au service des travailleuses et des travailleurs et non l'inverse, et ça Claudette nous l'a souvent rappelé.

Ce n'est pas facile de présider une centrale syndicale, mais dans le fond, vous le savez, la recette, c'est d'être à l'écoute de ton monde et d'être là lorsque ton monde a besoin de toi et non seulement quand toi ça t'adonne. C'est ce que Claudette a pratiqué tout au long de sa vie militante.

Merci Claudette également pour ton apport à la dernière négociation du front commun. Je me souviendrai toujours lors d'un déjeuner le 24 juin 2008, on a parlé pour la première fois ensemble d'une entente de non-maraudage et de

négociation expéditive dans le but d'en arriver à une convention collective négociée pour les gens du public et du parapublic.

Ce qui m'a surtout impressionné chez Claudette, depuis que je la connais, c'est une femme, et je l'avais qualifiée au journal *La Presse*, une femme d'une main de fer dans un gant de velours. Dans toutes les discussions que j'ai eues avec elle, elle n'a jamais, jamais levé le ton, ce qui n'est malheureusement pas mon cas.

Et comme mon camarade Valois. Vous savez comme Roger Valois, je proviens de la métallurgie. Et lorsque j'étais au syndicat des Métallos, on s'est souvent affrontés dans des campagnes de maraudage. À mon arrivée aux Métallos, les vieux nous en parlaient, ils disaient le christ de Valois. Les premiers temps, je pensais que son nom c'était Christian de Valois au lieu de Roger Valois. Et les gens chez nous avaient de maudites bonnes raisons. On a mordu la poussière plusieurs fois lors de campagnes de recrutement avec Roger : à Sorel, à Noranda, et bien d'autres. Je vais vous dire à mon avantage, la seule fois où Roger a mordu la poussière, c'était à Drummondville et j'étais le président de la section locale. Mais dans le fond, je taquine souvent Roger, car on siège ensemble à la CSST et je lui dis : Roger si le syndicat de QIT à Sorel avait choisi les Métallos, tu serais probablement devenu directeur élu des Métallos avant moi et même président de la FTQ. Dans le fond, je suis content un peu que les gens de Sorel aient choisi la CSN.

Plus sérieusement, bravo Roger pour ton engagement à la cause syndicale et politique, au travail de la réorganisation des conseils centraux. Ton franc-parler au CA de la CSST fait réfléchir plus d'une personne du côté patronal. Ça a été un plaisir pour moi encore dernièrement de travailler avec toi dans la poursuite conjointe CSN-FTQ dans le dossier de l'assurance-emploi. On ne demeure pas loin, on aura l'occasion de se voir.

J'ai malheureusement moins connu Lise Poulin. Mais je sais qu'à l'époque, elle a grandement contribué aux négociations coordonnées au Holiday Inn pour ensuite étendre cela dans l'ensemble de l'industrie hôtelière au Québec. Bravo Lise. Les conditions de travail de l'ensemble de cette industrie se sont grandement améliorées depuis

les années 1980 grâce aux négociations regroupées. Aussi, je te souhaite une excellente retraite.

Je suis content de voir qu'ici, comme à notre dernier congrès à la FTQ, il y a de plus en plus de jeunes. Je dis aux jeunes, rien n'est impossible dans le monde syndical. Lise a commencé comme serveuse dans un hôtel, Roger comme journalier dans une fonderie, Claudette au service de l'alimentation à l'hôpital Notre-Dame, et regardez les belles carrières qu'ils ont faites.

Mes amis, en terminant, avec la droite qui nous talonne, avec ses lieux communs et son antisindicalisme primaire, votre thème sur le renouvellement du syndicalisme s'inscrit bien avec l'Alliance sociale, à la nécessité de se rapprocher. Les gens de la droite voudraient que ça soit encore plus difficile d'avoir accès à la syndicalisation. Les gens de la droite ne voudraient plus qu'on s'occupe de politique.

Ce sont les mêmes gens qui sont contre les congés parentaux. Les mêmes gens qui sont contre les garderies à 7 \$. Les mêmes gens qui sont contre l'équité salariale. Les mêmes gens qui sont contre l'assurance maladie, qui aimeraient voir leurs amis des grandes entreprises prendre le contrôle de l'assurance maladie. Les mêmes gens qui sont contre le retrait préventif, les femmes enceintes dont le travail est dangereux pour leur fœtus. Les mêmes gens qui se scandalisent que le salaire minimum soit de 9,65 \$ l'heure et qui voudraient que l'on perde nos fonds de pension. Gardons toujours ça à l'esprit et c'est important les amis de ramener ça dans vos milieux de travail.

Aux prochains élus et à ceux et celles qui forment le prochain bureau, j'offre d'avance mes félicitations et souhaite sincèrement que nous poursuivions le travail de coopération et la synergie que nous avons su développer entre nos organisations, la CSN et la FTQ.

Bien sûr, on a à l'occasion des intérêts divergents, mais rien ne nous empêche de travailler ensemble sur nos intérêts convergents. En terminant mes amis, la force du syndicalisme au Québec, c'est chez vous comme chez nous, les hommes et les femmes qui font du syndicalisme sur une base volontaire, qui le font d'une façon généreuse sans avoir été rémunérés comme moi je l'ai fait pendant 30 ans.

Dans vos milieux de travail, c'est vous qui côtoyez les hommes et les femmes tous les jours dans vos syndicats respectifs et qui avez un bon mot pour la cause syndicale. C'est comme ça qu'on va gagner contre la droite. Un bon mot pour votre syndicat, un bon mot pour votre centrale syndicale, la CSN, et un bon mot pour l'ensemble du monde syndical au Québec, nous vaincrons. Merci! »

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, au nom des congressistes et du comité exécutif de la CSN, remercie Michel Arsenault pour le message qu'il a livré.

Intervention du président de la CSQ, Réjean Parent

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue au président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Réjean Parent, et l'invite à s'adresser aux congressistes :

Réjean Parent est président de la CSQ depuis juin 2003. Comme Michel Arsenault, il a été partie prenante du protocole de non-maraudage du secteur public et du dernier front commun.

Nous poursuivons avec la CSQ de précieux liens de solidarité à travers l'Alliance sociale. Nous partageons une volonté certaine de façon plus solidaire sur le front social et économique pour faire échec aux politiques néolibérales et pour promouvoir un nouveau modèle de développement durable. Réjean a été d'une indéfectible solidarité à l'occasion du dur conflit au *Journal de Montréal*. Je l'en remercie publiquement et je vous demande de l'accueillir chaleureusement.

« Ça m'arrive souvent comme président de la CSQ d'avoir à intervenir après Claudette et Michel, avec le rapport de l'exécutif qui vient d'être livré, un rapport très étoffé, qui a un contenu très solide, avec Michel, je me dis toujours, mais qu'est-ce qui va me rester à dire, parce que finalement beaucoup de choses ont été dites et je les partage au plus profond de moi-même.



Dans un premier temps, vous me permettez de vous saluer les délégué-es de la CSN, de saluer les invités. Saluer de façon plus particulière le comité exécutif de la CSN, un clin d'œil à Roger et Lise qui quittent pour leur retraite et que j'ai eu le plaisir, au cours des dernières années, de mieux connaître. Moi, à la présidence de la CSQ, je n'aurai pas de problème avec Roger, il y a envoyé sa fille, mais je lui dis tout de suite que mes deux filles sont à la CSN, ça fait que...

Je vais y aller de façon plus particulière, si vous me le permettez, avec votre présidente. Dans la dynamique comme Michel le disait, on n'est pas toujours d'accord, mais une chose est certaine, Claudette Carbonneau, c'est une femme de cœur et de rigueur. C'est un bonheur de travailler avec elle, d'avoir des rencontres avec la partie gouvernementale quel que soit le niveau, le premier ministre, la présidente du Conseil du trésor, ou les ministres sectoriels, chaque fois si une partie disait nous sommes prêts, moi je peux vous dire que Claudette Carbonneau, elle était toujours prête, toujours la bonne répartie, et si effectivement le premier ministre un jour s'est peut-être référé à elle en disant la petite madame, moi je peux vous dire aujourd'hui que la CSQ salue une grande dame du syndicalisme québécois.

Vous auriez dû entendre ses réparties au premier ministre, à madame Courchesne ou à madame Gagnon-Tremblay. Je regarde le menu de votre présent congrès, un menu fort imposant, le rapport qui vient de vous être livré vous en donne une juste lecture et en même temps un menu qui s'impose et qui est d'actualité, un menu dans lequel la CSQ aussi se reconnaît. C'est à l'heure où on assiste à des attaques du patronat contre le travail décent. Quand on les entend se lamenter contre le salaire minimum, essayer de calculer rapidement le salaire minimum à 40 heures/semaine, comment on arrive à vivre avec ça. Quand on les entend hurler sur ce qu'ils appellent la taxe sur la masse salariale, en fait ça fait partie de nos conditions de travail, ce qu'ils appellent la taxe sur la masse salariale. Quand on pense à ces hommes, à ces femmes qui se retrouvent à la retraite avec un régime finalement qui les amène le bec à l'eau ou presque, avec des conditions indignes en termes de pouvoir

vivre une retraite décente. Quand on pense à un gouvernement qui privatise, qui tarifie, c'est sûr qu'une organisation comme la CSN, c'est sûr qu'une organisation comme la FTQ, comme les organisations syndicales du Québec, les groupes sociaux, les groupes progressistes sont nécessaires pour militer et pour faire avancer une plus juste distribution de la richesse et réduire ces iniquités. Et je le disais aux collègues de la FTQ, à l'automne dernier, et je le dis aujourd'hui à vous-mêmes, le mouvement syndical est sûrement le mouvement le mieux organisé pour constituer ce rapport social.

À l'heure du Plan Nord, avec un gouvernement qui, je pense que Claudette l'a assez bien décrit dans le rapport du comité exécutif, un gouvernement qui prend nos ressources, qui développe de façon inconséquente et finalement au détriment de la société québécoise, qui aliène nos ressources au transnational, qui se prive d'un levier économique important sur le plan social pour assurer cette équité qui est souhaitée par votre centrale et la nôtre. C'est certain, et je partage ce point de vue-là, tous les niveaux, à tous les échelons des organisations syndicales, il sera important de militer pour un développement qui est fondé sur des valeurs environnementales, qui permettent un développement durable, qui permettent également d'assurer l'indépendance énergétique et sociale du Québec.

Et troisième élément, que je vais appeler le renouveau syndical. Définitivement, on est à l'heure où il y a un besoin de resserrer les rangs dans un contexte, parce que la présidente l'a bien décrit, toute la question du vent qui souffle du Sud, pas du Wisconsin, mais passablement d'autres États américains qui sont sous le même créneau d'attaques. On regarde le discours de monsieur Deltell, Claudette me disait à la blague, je ne sais pas si tout ce que tu vas dire au congrès de la CSN va dépasser le cap de l'analyse de monsieur Deltell, peut-être que je ne suis pas en train de m'occuper de mes affaires de négociation en vous parlant comme ça, je pense même que je suis en train de faire un peu de politique. Mais quand on regarde cette intolérance, parce que ça aussi, l'intolérance de la droite, que ce soit le Réseau liberté Québec, que ce soit l'ADQ, que ce soit un monsieur Legault avec ses manifestes

tout acabit dans les services publics, vous avez compris qu'on va avoir besoin de resserrer les rangs, mais j'ai confiance. J'ai confiance en l'avenir parce que d'abord on vient de passer à travers une négociation du secteur public avec un front commun, on ne se le dit pas assez souvent. Je ne sais pas chez vous comment c'était, mais chez nous les gens avaient des doutes, avaient des craintes, on va commencer ensemble, ça vas-tu finir ensemble? Devons-nous, ne devons-nous pas? Mais on l'a relevé le défi, on a commencé ensemble, et on a fini ensemble. Je pense qu'on a établi une alliance qui se prolonge même aujourd'hui dans l'Alliance sociale. Là aussi, la présidente de la CSN est une architecte de premier plan de cette nouvelle alliance et je pense qu'ensemble, ensemble, nous allons le construire ce monde meilleur. Solidarité! »

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, au nom des congressistes et du comité exécutif de la CSN, remercie Réjean Parent pour le message qu'il a livré.

PAUSE-SANTÉ À 15 H 30

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 16 H

Présentation des invité-es internationaux et des invité-es spéciaux

La secrétaire générale, Lise Poulin, salue les invité-es internationaux soit le camarade Mademba SOCK, secrétaire général, Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal (UNSAS), le camarade Moussa DOUMBIA, responsable de la formation et de la recherche, Confédération syndicale des travailleurs du Mali (CSTM), le camarade Joano FELICIO, secrétaire des relations internationales, Centrale unique des travailleurs (CUT), la camarade Claudia Patricia JUAN PINEDA, Front authentique du travail (FAT), le camarade Bruno ANTOINE, membre du bureau national et de la commission exécutive confédérale, Confédération des syndicats chrétiens (CSC-ACV), le camarade Philippe VAN MUYLDER, secrétaire fédéral, Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), le camarade Maurice BOSSUAT, responsable du Service international, Confédération française démocratique

du travail (CFDT), la camarade Annie FUCHET, membre de la commission exécutive confédérale, Confédération générale du travail (CGT), le camarade Carlos CARVALHO, membre du conseil national, Confédération générale des travailleurs portugais (CGTP-IN).

Autres personnes invitées

La secrétaire générale, Lise Poulin, mentionne que de nombreuses invitations ont été adressées à d'anciennes et d'anciens salarié-es, à des militantes et des militants de la CSN, à des organisations syndicales, à de nombreux groupes populaires qui sont présents. Elle souligne particulièrement la présence de Norbert Rodrigue, Gérald Larose et Marc Laviolette, anciens présidents de la CSN, et de plusieurs anciens secrétaires généraux, vice-présidents et trésoriers de conseils centraux, de fédérations et de la CSN qui assistent à l'ouverture du 63^e Congrès.

90^e anniversaire de la CSN : la CSN et la Révolution tranquille

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue à monsieur Pierre Duchesne, journaliste, et à monsieur Guy Rocher, sociologue. Elle les invite tour à tour à s'adresser aux congressistes sur le rôle qu'a pu jouer la CSN au cours des années qui ont mené à la Révolution tranquille.

PIERRE DUCHESNE

Il est actuellement correspondant parlementaire à l'Assemblée nationale du Québec.

Il est journaliste à la Société Radio-Canada depuis 1987. D'abord pigiste, il devient en 1990 reporter à l'émission économique *Les Affaires et la vie*, animée par Jean Dussault. En 1996, il se joint à l'équipe de *Dimanche Magazine*, l'émission de grands reportages radiophoniques. Il réalisera des



reportages au Japon, en Europe, aux États-Unis et en Amérique latine. Il couvrira, entre autres, le 25^e anniversaire du coup d'État au Chili et assistera au discours triomphal d'Augusto Pinochet à ce sujet en 1998, quelques semaines avant qu'il soit incarcéré à Londres. L'année précédente, il s'était rendu dans la forêt amazonienne pour décrire comment vivaient les sans-terre au Brésil.

Tout en exerçant son travail de journaliste, il travaille, sept années durant (de 1997 à 2004) à la rédaction d'une biographie non autorisée de Jacques Parizeau, qui sera publiée en trois tomes dès 2001.

La même année, en 2001, Pierre Duchesne est recruté par la télévision de Radio-Canada pour l'émission *Zone libre*, animée par Jean-François Lépine. Il sera ensuite journaliste-enquêteur à la salle des nouvelles avant de devenir correspondant parlementaire à Québec.

Son travail de journaliste a été récompensé par des prix prestigieux, dont le Prix de la radio française en 2001 et les Prix du journalisme John Humphrey en 1998 et en 1999, accordés par Amnistie internationale.

GUY ROCHER, PH.D. (HARVARD)

Il est sociologue, a enseigné la sociologie à l'Université Laval (1952–1960), a été professeur titulaire au Département de sociologie (de 1960 à 2010) et chercheur au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal (de 1979 à aujourd'hui).

Il est maintenant professeur émérite et aussi professeur associé à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il a été membre de la commission Parent de 1961 à 1966, qui a conçu la réforme du système d'éducation du Québec. Il a été sous-ministre au développement culturel et au développement social, au Conseil exécutif du gouvernement du Québec (1977–1982). Dans cette fonction, il a participé à l'élaboration et à la mise en application de la Charte de la langue française (1977). Il a publié de nombreux articles et une vingtaine d'ouvrages, entre autres, une *Introduction à la sociologie générale*, *Le Québec en mutation*, *Études de sociologie du droit et de l'éthique* et, en colla-



laboration, *Entre les rêves et l'histoire*, *Théories et émergence du droit* et *La Loi 101 et l'école primaire à clientèle pluriethnique*.

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, au nom des congressistes et du comité exécutif de la CSN, remercie Pierre Duchesne et Guy Rocher pour leur contribution.

Deuxième rapport du comité des lettres de créance

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, invite Serge Fournier, au nom du comité des lettres de créance, à présenter le deuxième rapport du comité des lettres de créance.

Proposition n° 4

Thérèse Desloges propose, appuyée par Richard Gagnon, que le 63^e Congrès adopte le deuxième rapport du comité des lettres de créance. **Adopté**

Présentation de la présidente et de la secrétaire des élections au comité exécutif de la CSN

La secrétaire générale, Lise Poulin, informe les délégué-es que les personnes qui assument la présidence et le secrétariat des élections sont nommées par le conseil fédéral de la CSN 45 jours avant le congrès. Elles l'ont donc été lors de la réunion du conseil fédéral de la CSN qui s'est tenue du 9 au 11 mars 2011.

Elle présente la présidente des élections, Ginette Guérin, ancienne présidente de la Fédération des employées et employés de services publics, et la secrétaire des élections, Céline Lamontagne, ancienne vice-présidente au comité exécutif de la CSN, et fait le rappel suivant : la présidente et la secrétaire des élections s'assurent du respect et de l'application des règles concernant le mode d'élections prévu aux statuts et règlements et au code des règles de procédure de la CSN.

Elle rappelle aussi aux délégué-es que le formulaire de mise en candidature est disponible au secrétariat du comité exécutif et qu'il doit être remis au même endroit avant midi, le mercredi 18 mai.

La présidente et la secrétaire des élections, Ginette Guérin et Céline Lamontagne, expliquent aux congressistes le code d'éthique.

Explication de la procédure et du fonctionnement du congrès

La secrétaire générale, Lise Poulin, donne aux congressistes des informations d'ordre général sur le fonctionnement et la procédure du congrès et sur les élections. Elle les informe également du fonctionnement des ateliers et des procédures quant aux propositions discutées en ateliers et soumises à la séance plénière.

Présentation des activités du congrès

La secrétaire générale, Lise Poulin, fait un bref survol des différentes activités qui se dérouleront au cours du congrès.

Adoption du procès-verbal du 62^e Congrès de la CSN

Proposition n° 5

Patrice Juneau propose, appuyé par Nicole Blouin, *d'adopter le procès-verbal du 62^e Congrès de la CSN. Adopté*

Présentation des propositions et référence aux ateliers

La secrétaire générale, Lise Poulin, fait la présentation des propositions du rapport du comité exécutif.

BLOC 1 – RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES

1. Travail atypique et disparités de traitement dans les conventions collectives
2. Formation, éducation
3. Francisation
4. Vieillir dans la dignité
5. Endettement et surendettement des personnes
6. Régimes de retraite
7. Communautés autochtones

BLOC 2 – RÉCLAMER UN NOUVEAU MODÈLE DÉVELOPPEMENT DURABLE

8. Agir sur l'environnement

9. Organisation du travail

10. Avenir du secteur manufacturier et industriel

BLOC 3 – AVENIR DU SYNDICALISME

Proposition n° 6

Ginette Gince propose, appuyée par Pierrette Morin, *que l'on réfère aux ateliers les propositions contenues dans le rapport du comité exécutif et dans le rapport du comité précongrès, soit les propositions 1 à 11. Adopté*

Propositions relatives aux statuts et règlements de la CSN

INTRODUCTION

Le dernier congrès de la CSN confiait au comité d'orientation le mandat d'ouvrir une réflexion éthique sur la question de la représentation syndicale et des règles d'éligibilité des membres du comité exécutif de la CSN afin de faire les recommandations appropriées au présent congrès. Le comité d'orientation est composé de 12 membres provenant, pour la plupart, des directions de fédérations, de conseils centraux et du comité exécutif de la CSN.

Les principales modifications aux statuts et règlements (et par concordance au code des règles de procédure) qui vous sont soumises par le comité précongrès reprennent donc les conclusions retenues unanimement par le comité d'orientation.

CHAPITRE III – LE CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Article 11 – Conditions d'accréditation et formalités

Proposition n° 7

Louise Jetté propose, appuyée par Yvon Lebrun, *d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de modifier l'article 21.01 a) afin qu'il se lise comme suit :*

Tout délégué-e officiel doit, soit :

- a) *provenir d'un syndicat, c'est-à-dire être membre cotisant d'un syndicat en règle avec la CSN et avoir un lien d'emploi avec l'employeur que l'accréditation du syndicat couvre ; Adopté tel qu'amendé*

Amendement n° 1

Aldo Miguel Paolinelli propose, appuyé par Serge Dionne, *d'ajouter à la fin du paragraphe, les mots « ou être assujetti au champ de représentation du syndicat lorsque cette juridiction ne vise pas un employeur ».* **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été adoptée se lit comme suit :

Tout délégué-e officiel doit, soit :

- a) provenir d'un syndicat, c'est-à-dire être membre cotisant d'un syndicat en règle avec la CSN et avoir un lien d'emploi avec l'employeur que l'accréditation du syndicat couvre ou être assujetti au champ de représentation du syndicat lorsque cette juridiction ne vise pas un employeur.
-

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 HEURES.

Deuxième jour Le lundi 16 mai 2011





DEUXIÈME SÉANCE

REPRISE DES TRAVAUX À 9 HEURES

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue aux congressistes.

La secrétaire générale, Lise Poulin, salue la camarade Amala MUNOA, secrétaire générale adjointe, ELA, le camarade Xabier ANZA, membre du comité exécutif responsable de la formation, ELA, et le camarade Laurent BERGER, secrétaire national, Confédération française démocratique du travail (CFDT).

La minute du 90^e anniversaire

La secrétaire générale, Lise Poulin, introduit la minute du 90^e anniversaire :

Cette année, la Confédération des syndicats nationaux célèbre ses 90 ans. Fondée à Hull le 24 septembre 1921 sous le nom de Confédération des travailleurs catholiques du Canada, elle a été, à plusieurs égards, un fidèle reflet de l'évolution du Québec.

Quand des lois répressives, antiouvrières se multiplièrent sous le régime duplessiste, la CTCC fut aux premiers rangs des défenseurs des droits, ses syndicats se dressèrent en boucliers contre les atteintes aux libertés collectives et au premier chef à leur droit de se syndiquer.

La CTCC-CSN fut aussi un agent précurseur des changements profonds qui allèrent marquer l'accession définitive du Québec à la modernité.

Le Québec était une maison dont les volets étaient demeurés clos en raison d'un trop long hiver. Il fallait bien que des membres de la famille provoquent l'arrivée du printemps.

En exigeant que notre État prenne toutes les mesures à sa portée pour assurer le plein développement de notre nation et son épanouissement, notre mouvement a contribué à construire un Québec nouveau.

Puis, les luttes syndicales qui ont permis à tant de travailleurs et de travailleuses de sortir de conditions de vie déplorables nous ont menés presque naturellement à porter avec d'autres des combats sociaux qui ont continué à modeler notre société.

C'est d'ailleurs ce que vous verrez dans le coffret de deux DVD que le comité du 90^e anniversaire de la CSN a préparé pour vous. S'il ne prétend pas couvrir exhaustivement toute l'histoire de la CSN, nous croyons, néanmoins, qu'il vous en donnera un bon aperçu.

Afin de vous livrer un peu de cette riche histoire, nous avons demandé à Michel Rioux, retraité et ancien directeur du Service de l'information, de vous présenter quatre courts textes thématiques. Michel sera accompagné de Marousia Kishka du Service des communications pour la lecture de deux de ces textes.

Donc, d'ici jeudi, à tous les matins sous la forme de ce que nous appellerons la minute du 90^e, nous prendrons connaissance de ces petites capsules d'ambiance que vous trouverez d'ailleurs colligées dans le livret qui accompagne les DVD.

REMERCIEMENTS

La secrétaire générale, Lise Poulin, remercie tous les membres du comité du 90^e anniversaire : Yves Lacroix, Service de documentation de la CSN, Michel Rioux, maintenant retraité et ancien directeur du Service de l'information, Luc Bessette et Roger Deslauriers, Service des communications, Louis De Garie, adjoint au comité exécutif de la CSN, Nicole Cousineau, responsable de la logistique du congrès.

Thème : La Naissance

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, le syndicalisme québécois en était à ses premiers balbutiements. On y trouvait, actives surtout à Montréal, des unions qui se disaient internationales, mais qui, dans les faits, étaient américaines.

C'est à Chicoutimi, sous l'impulsion d'un jeune abbé, Philippe Lapointe, que les premiers syndicats catholiques sont fondés. Pour appuyer son action, il crée en 1907 la Fédération ouvrière de Chicoutimi, qui devient en 1912 la Fédération mutuelle ouvrière du Nord.

Pendant que les syndicats catholiques s'appuient sur la doctrine sociale de l'Église, d'autres syndicats québécois vont dans une autre direction et s'alimentent au nationalisme canadien, incarné à l'époque par le directeur du journal *Le Devoir*, Henri Bourassa.

On doit à M^{gr} Lapointe d'avoir réussi à réunir à Chicoutimi en 1920 environ 200 membres de syndicats catholiques et nationaux. La principale décision adoptée fut de participer à la fondation d'une nouvelle organisation, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, qui prit en 1960 le nom de Confédération des syndicats nationaux alors qu'elle procédait à sa déconsecration. Un syndicalisme dans lequel les travailleurs d'ici pourraient se reconnaître était leur objectif.

Sa constitution disait ceci : *La CTCC croit que c'est un non-sens, une faute économique, une abdication nationale et un danger politique que d'avoir au Canada des syndicats relevant d'un centre étranger qui n'a ni nos lois, ni nos coutumes, ni notre mentalité.*

Avec le temps, la dénomination catholique est disparue et ses activités se déroulent essentiellement sur le territoire québécois.

Quatre conseils centraux en font partie : Québec, Montréal, Hull et Granby. La première fédération a été celle regroupant sept syndicats de la pulpe et du papier, en 1923. Guy Ferland, du Service de l'information de la CSN, a décrit cette jeune CTCC : *Ainsi naquit la CTCC, catholique dans son discours, humaniste dans ses aspirations, autonome dans ses pratiques et utopique dans sa vision de la société. Méprisée par les bien-pensants qui ne voyaient dans sa volonté d'affirmation que frilosité xénophobe, on la combattit jusque dans les officines gouvernementales. Alors elle fit le dos rond et grandit dans le silence des humbles.*

Un point de vue partagé par l'écrivain Pierre Vadeboncoeur, conseiller syndical de 1950 à 1975. *C'est le peuple québécois qui, l'air de rien et dans les lieux communs les plus idéalistes et les plus naïfs à l'origine, a donné naissance au syndicalisme non seulement le plus avancé et le moins conformiste du continent, mais surtout le plus mobile et le plus vivant par la réflexion, le plus en mouvement.*

Par ses origines, en épousant les espérances populaires et en leur donnant une force d'expression, la CSN peut dire aujourd'hui qu'elle a été fidèle aux espoirs de ceux qui l'ont mis au monde. Elle incarne un syndicalisme authentiquement québécois, respectueux de la culture de ce peuple et prêt à entreprendre avec lui tous les combats nécessaires à son développement.

Troisième rapport du comité des lettres de créance

La présidente, Claudette Carbonneau, invite la camarade Denyse Paradis, au nom du comité des lettres de créance, à présenter le 3^e rapport du comité des lettres de créance.

Proposition n° 8

Serge Lemelin propose, appuyé par Thérèse Desloges, *que le 63^e Congrès adopte le 3^e rapport du comité des lettres de créance.* **Adopté**

Panel sur l'économie et le développement durable

La présidente, Claudette Carbonneau, présente les panélistes qui traiteront de l'économie et du développement durable.



ROBERT LAPLANTE

IREC

Directeur général de l'IREC (Institut de recherche en économie contemporaine). Doctorat de sciences sociales (sociologie) à l'École normale supérieure de Cachan (Paris). Il a publié de nombreux travaux scientifiques, en particulier dans le domaine des études coopératives. Il s'intéresse plus spécifiquement à l'économie politique de l'exploitation forestière et aux questions relatives au développement régional. Il a publié plusieurs livres. Son ouvrage sur l'expérience Coopérative de Guyenne demeure une référence. Il a publié un recueil d'analyse politique, *Chronique de l'enfermement*.

En 2009, il signait avec Chantale Lagacé un rapport réalisé pour le SCFP portant sur le partenariat public-privé de l'Université du Québec à Rimouski pour son campus de Lévis, *Le partenariat public-privé et les errances du monde universitaire, un cas et son clone*. En février 2010,

il publiait avec Charles Provost un important rapport de recherche intitulé *Le cas de Champneuf et l'émergence de la notion de forêt de proximité*.

STEVEN GUILBEAULT

ÉQUITERRE

Membre fondateur d'Équiterre, Steven Guilbeault s'intéresse aux questions environnementales et particulièrement au dossier des changements climatiques depuis le début des années 1990. Il a coordonné la campagne Climat et énergie pour Greenpeace Canada pendant 10 ans, en plus de coordonner cette campagne pour Greenpeace International.

En plus de son poste chez Équiterre, il assure la coprésidence du Réseau action climat international et a présidé le Comité spécial sur les énergies renouvelables, créé par le ministère des Ressources naturelles du Québec. Il est également coparole du Défi Climat.

Tout au long de sa carrière, il a participé à la majorité des rencontres internationales des Nations unies sur les changements climatiques. En 2009, il a fait paraître un premier livre : *Alerte! Le Québec à l'heure des changements climatiques*, portant sur son expérience des négociations internationales sur le climat.

En 2009, monsieur Guilbeault a été nommé membre du prestigieux Cercle des Phénix de l'environnement du Québec, en plus d'être identifié comme l'un des 50 acteurs mondiaux du développement durable par le magazine français *Le Monde*. Enfin, la Société géographique royale du Canada vient de l'admettre au sein de son Collège des Fellows.

CLAIRE BOLDUC

SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

Ancienne présidente de l'Ordre des agronomes du Québec, madame Bolduc représente bien ce nouveau visage de la ruralité québécoise. Mère de quatre enfants, grand-mère également, elle exploite, à Ville-Marie au Témiscamingue, un vignoble avec son conjoint.

Élue à la présidence de Solidarité rurale du Québec en mars 2008, elle succédait à Jacques Proulx, fondateur du mouvement. Depuis son élection, elle parcourt le Québec pour rencontrer

des communautés rurales qui se prennent en main, qui misent sur l'innovation pour assurer leur avenir.

Madame Bolduc cumule plus de 25 années d'implication citoyenne dans les domaines agricole, rural, environnemental, éducatif et du terroir. En plus d'avoir assumé la présidence de son ordre professionnel, elle s'est impliquée auprès de Solidarité rurale du Québec de 2002 à 2006 et elle était, jusqu'à décembre 2007, présidente du Conseil des appellations agroalimentaires du Québec. Elle a également occupé plusieurs postes de responsabilités au sein d'organismes publics en environnement et en agriculture.

La présidente, Claudette Carbonneau, invite les panélistes à s'adresser aux congressistes.

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, remercie Robert Laplante, Steven Guilbeault et Claire Bolduc, pour leur contribution.

Présentation des propositions du rapport du comité exécutif

La présidente, Claudette Carbonneau, introduit les propositions qui seront débattues en ateliers. Il s'agit du Bloc 1 – Réduire les inégalités sociales, soit les propositions 1, 2, 3 et 5.

PAUSE-SANTÉ À 10 H 20

TRAVAIL EN ATELIERS À 10 H 30

PAUSE-DÎNER À 12 H 30

TROISIÈME SÉANCE

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 14 H 30

Quatrième rapport du comité des lettres de créance

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Pierrette Poirier à présenter, au nom du comité, le 4^e rapport du comité des lettres de créance.

Proposition n° 9

Serge Dionne propose, appuyé par Bruno Leblanc, que le 63^e Congrès de la CSN adopte le 4^e rapport du comité des lettres de créance. **Adopté**

Rapport du comité confédéral de santé et sécurité

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le comité confédéral de santé et sécurité à faire la présentation de leur rapport. Il s'agit de Steve Bouchard, Michel Fortin, Yves Gaudreau, Gilles Lamontagne, Lucy Mousseau et Alain Ouimet.



REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, remercie le comité confédéral de santé et sécurité, au nom des congressistes et du comité exécutif.

Rapport sur les états financiers 2008–2011

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le trésorier, Pierre Patry, accompagné de Lise Brassard, contrôleuse, Danielle Lallemand, comptable, à présenter le rapport sur les finances. Elle invite également les membres du comité de surveillance, Guy Normandin, Serge Langlois et Chantal Côté.

Le trésorier, Pierre Patry, fait la présentation des états financiers au budget de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi que les états financiers cumulatifs pour l'exercice 2008–2011.



Chantal Côté présente le rapport du comité de surveillance sur les états financiers au budget

de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi que sur les états financiers cumulatifs pour l'exercice 2008–2011.

Proposition n° 10

Stéphane Lapierre propose, appuyé par Chantal Savage, *que le 63^e Congrès adopte le rapport du comité de surveillance sur les états financiers du budget de fonctionnement, du Fonds de défense professionnelle, du Fonds de soutien extraordinaire ainsi que sur les résultats pour l'exercice cumulatif se terminant le 28 février 2011. Adopté*

Propositions relatives aux statuts et règlements

CHAPITRE III – LE CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Article 21 – Conditions d'accréditation et formalité

Proposition n° 11

Marc Lavoie propose, appuyé par Éric Céré, *d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de modifier l'article 21.01 b) afin qu'il se lise comme suit :*

- b) provenir des organisations dont la délégation est choisie, en vertu de l'article 18.03. Pour poser sa candidature à l'un des postes du comité exécutif de la CSN, le délégué-e doit répondre aux conditions prévues à l'alinéa précédent. Adopté*

Article 30 – Élections du comité exécutif de la CSN

Proposition n° 12

Gilles Monier propose, appuyé par Benoit Charlebois, *d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de remplacer le texte actuel de l'article 30.02 par le texte suivant :*

Les personnes qui peuvent poser leur candidature à l'un des postes du comité exécutif sont : les délégués officiels (en vertu de l'article 21.01), les adjointes et adjoints, les cadres et les salarié-es permanents du mouvement. Adopté

Proposition n° 13

Louise Jetté propose, appuyée par Marc Blais, *d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de modifier l'article 30.03 afin qu'il se lise comme suit :*

La candidate ou le candidat doit remplir et signer une déclaration de candidature officielle préparée à cette fin par la CSN et la faire contre-signer par cinq délégués dûment accrédités.

Adopté

CHAPITRE IV – LE COMITÉ EXÉCUTIF

Proposition n° 14

Normand Beauchamp propose, appuyé par Sylvie Vendette, *d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet d'ajouter un nouvel article 38 :*

Le membre du comité exécutif qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ne répond plus en cours de mandat aux conditions prévues à l'article 21.01 a) des statuts et règlements peut compléter son mandat, s'il le désire, sur recommandation du comité exécutif au bureau confédéral. La décision du bureau confédéral doit être entérinée par le conseil confédéral. **Adopté ultérieurement**

Le débat se poursuit après l'intervention de monsieur Rachad Antonius, sociologue.

PAUSE-SANTÉ À 16 H 30

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 17 H 10

Intervention sur le « printemps arabe » du sociologue Rachad Antonius

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue à monsieur Rachad Antonius et l'invite à s'adresser aux congressistes :

Professeur de sociologie à l'Université du Québec à Montréal, il est le directeur-adjoint de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC). Il a une formation en sociologie (Ph.D., UQAM) et en mathématiques (M. Sc., Université du Manitoba). Il vit au Québec depuis plus de 40 ans. On l'a vu beaucoup, depuis le début des révoltes arabes, sur les grandes chaînes de télévision et de radio commenter ces événements.

Il est depuis longtemps actif dans le milieu de la solidarité; il y agit comme personne ressource, et a travaillé avec des ONG de développement dans le monde arabe. Il a aussi été consultant pour l'ONU, l'UNICEF, et d'autres agences internationales ou canadiennes. Ses publications récentes portent sur les conflits politiques au



Proche-Orient (en particulier sur le conflit entre Israël et les palestiniens), sur l'analyse de l'islam politique, sur les minorités arabes et musulmanes au Canada et au Québec et sur leur représentation dans les médias, sur les relations ethniques au Québec, sur le racisme et les discriminations, sur la mesure des inégalités et sur les méthodes quantitatives dans la recherche sociale. Des publications antérieures ont porté sur les sociétés arabes contemporaines, sur les rapports État/société civile et sur la société rurale égyptienne.

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

Au nom des congressistes et du comité exécutif de la CSN, la présidente, Claudette Carbonneau, remercie Rachad Antonius pour le message qu'il a livré.

Poursuite des travaux sur les propositions relatives aux statuts et règlements

Chapitre IV – Le comité exécutif

Proposition n° 14

Normand Beauchamp propose, appuyé par Sylvie Vendette, *d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet d'ajouter un nouvel article 38 :*

Le membre du comité exécutif qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ne répond plus en cours de mandat aux conditions prévues à l'article 21.01 a) des statuts et règlements peut compléter son mandat, s'il le désire, sur recommandation du comité exécutif au bureau confédéral. La décision du bureau confédéral doit être entérinée par le conseil confédéral. **Adopté**

**Question préalable
sur la proposition principale**

Michel Béland propose, appuyé par Michel Piétranterio, que la question soit mise aux voix immédiatement. **Adopté**

Proposition n° 15

Nouvelle proposition

Julie Lachapelle propose, appuyée par Édith Morneau, d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet que :

*Les organisations affiliées sont invitées à harmoniser leurs statuts et règlements avec ceux de la CSN quant aux articles 21.01 a) et b) ainsi qu'au nouvel article 38. **Adopté***

**Propositions relatives
au code des règles de procédure**

CHAPITRE X – LES ÉLECTIONS

Article 101

Proposition n° 16

Christian Vézina propose, appuyé par Céline Dagenais, d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de remplacer le texte actuel de l'article 101.01 par le texte suivant :

*Les personnes qui peuvent poser leur candidature à l'un des postes du comité exécutif sont : les délégués officiels (en vertu de l'article 21.01 des statuts et règlements), les adjointes et adjoints, les cadres et les salarié-es permanents du mouvement. **Adopté***

Proposition n° 17

Carole Duval propose, appuyée par Marc Turcotte, d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de modifier l'article 101.02 afin qu'il se lise comme suit :

*La candidate ou le candidat doit remplir et signer une déclaration de candidature officielle préparée à cette fin par la CSN et la faire contresigner par cinq délégués dûment accrédités. **Adopté***

Proposition n° 18

Gilbert Gobeil propose, appuyé par Doris Paquin, d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de modifier l'article 106 afin qu'il se lise comme suit :

*Toute candidate ou tout candidat doit être délégué-e officiel, adjointe ou adjoint, cadre ou salarié-e permanent du mouvement, avoir dûment rempli son bulletin de présentation, être présent dans la salle ou, en cas d'absence, avoir transmis par écrit à la présidence des élections son acceptation de la candidature qu'elle ou qu'il a posée à une charge déterminée. **Adopté***

**Propositions relatives
aux statuts et règlements**

CHAPITRE III – LE CONGRÈS CONFÉDÉRAL

**Article 21 – Conditions d'accréditation
et formalité**

Proposition n° 19

Linda Mercier propose, appuyée par Carl Boily, d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de modifier l'article 21.06 afin qu'il se lise comme suit :

*Les délégués doivent être nommés au moins trois semaines avant le congrès. Deux mandataires autorisés de l'organisation doivent confirmer la nomination de ces délégués au moins sept jours avant l'ouverture du congrès, à moins de raisons particulières et jugées valables par le comité des lettres de créance, soit en envoyant les lettres de créance dûment signées au secrétaire général soit en suivant les directives prévues pour l'inscription électronique. **Adopté***

CHAPITRE VI – LE CONSEIL CONFÉDÉRAL

Article 49 – Composition (49.01)

Proposition n° 20

Pierre Mallette propose, appuyé par Karine Morisseau, d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet d'ajouter un nouvel alinéa d) qui se lit comme suit :

*d) d'une représentante ou d'un représentant par syndicat non fédéré et d'un autre par tranche de 4000. **Adopté***

Article 55 – Cotisations et contributions (55.05)

Proposition n° 21

Louise Jetté propose, appuyée par Louis Bernard, d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de rejeter la proposition et de conserver le texte actuel. **Adopté tel qu'amendé**

Amendement n° 1

Michelle Robillard propose, appuyée par Sylvanne Desmarais, *de conserver le texte actuel en remplaçant les mots « au plus tard à la fin du mois suivant » par les mots « dans un maximum de 60 jours ».*

code des règles de procédure sans qu'il soit possible de respecter la procédure prévue ci-dessus, le congrès peut faire des amendements par un vote des deux tiers. Adopté

Sous-amendement n° 1

Patrice Juneau propose, appuyé par Lucien Lavivière, *de changer les mots « 60 jours » par les mots « 45 jours ».* **Adopté**

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 H 30.

L'article 55 tel qu'il a été amendé se lit maintenant comme suit :

Les per capita applicables aux cotisations perçues doivent être versés dans un maximum de 45 jours.

Propositions relatives au code des règles de procédure

CHAPITRE X – LES ÉLECTIONS

Article 124

Proposition n° 22

Louis Bernard propose, appuyé par Luc Lafond, *d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de modifier le premier paragraphe de l'article 124 afin qu'il se lise comme suit :*

Le bureau confédéral, le conseil confédéral, le comité exécutif de la CSN et les organisations affiliées peuvent soumettre des amendements au code des règles de procédure. Le texte de tout projet d'amendement doit être envoyé au secrétariat général de la CSN au moins deux mois avant la date d'ouverture du congrès. Adopté

Proposition n° 23

Thérèse Desloges propose, appuyée par Doris Paquin, *d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de modifier le deuxième paragraphe de l'article 124 en le remplaçant par le texte suivant :*

Le secrétariat général doit envoyer une copie de ces projets d'amendements à toutes les organisations affiliées au moins 30 jours avant l'ouverture du congrès. Cependant, dans le cas où dans l'intérêt de la CSN, il s'avérerait urgent d'amender le

Troisième jour Le mardi 17 mai 2011





QUATRIÈME SÉANCE

REPRISE DES TRAVAUX À 9 HEURES

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue aux congressistes.

La secrétaire générale, Lise Poulin, souligne la Journée internationale contre l'homophobie.

La secrétaire générale, Lise Poulin, salue le camarade Georges Wilbert FRANCK, membre du bureau exécutif national et coordonnateur aux affaires internationales et le camarade Mibsam JEANNIS, coordonnateur régional de l'Ouest Port-au-Prince, Union nationale des normaliens haïtiens (UNNOH), et la camarade Stephanie Bloomingdale, secrétaire-trésorière du bureau du Wisconsin (AFL-CIO).

La minute du 90^e anniversaire

La présidente, Claudette Carbonneau, introduit la minute du 90^e anniversaire.

Thème : Le droit d'exister

Les syndicats affiliés à la CTCC et à la CSN ont toujours dû se battre pour le droit d'exister.

Dans la chaussure à Québec en passant par les grèves de Sorel et le conflit avec la Dominion Textiles à Montmorency, en 1938, c'est le même enjeu : les entreprises refusent de négocier avec un syndicat affilié à la CTCC.

Son premier président, Pierre Beaulé, écrit que les patrons de la chaussure sont « en guerre ouverte » contre les nouveaux syndicats catholiques.

À Sorel, le greffier écrit au procureur général en 1937 : « La reconnaissance de l'union syndicale catholique par les patrons paraît être le grand écart qu'il est impossible de combler ».

Au début des années 1960, les travailleurs réussissent à obtenir leur syndicat contre la Canadian British Aluminium de Baie Comeau, qui protégeait bien sûr un syndicat américain.

Le gouvernement Trudeau a refusé, en 1970, que les employés de Lapalme conservent leur syndicat. Le fédéral avait pris la même position dix ans auparavant avec les réalisateurs de Radio-Canada.

Mais en 1968, Ottawa avait dû s'incliner devant la détermination des journalistes de Radio-Canada. Le président Marcel Pepin avait dénoncé un « lobby syndical canado-américain ». Le Congrès du travail du Canada avait accusé la CSN de vouloir détruire la confédération canadienne.

C'est dans l'industrie du papier qu'ont été menées les plus dures et les plus longues luttes de reconnaissance syndicale.

On veut des syndicats catholiques et français! » C'est le cri lancé en 1943 par des milliers de travailleurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui rejetaient l'union internationale privilégiée par Price. Il était l'expression d'une résistance face au mépris. Une compagnie anglaise voulait imposer des syndicats américains parlant anglais à des ouvriers catholiques unilingues français.

Écoutons Mathias Dufour de l'usine de Clermont.

Enfin, en 1947, 12 ans après la fondation du syndicat catholique, on assiste à l'assaut final. Le vote étant favorable, la Commission des relations ouvrières révoque la reconnaissance du Local 340 et reconnaît le Syndicat national de Clermont.

À Windsor, 610 des 700 ouvriers de l'usine sont membres du syndicat catholique. Le gérant déclare : « Même si deux ouvriers seulement voulaient l'Internationale, je ne reconnaîtrai pas le syndicat catholique. » Guy Moreau raconte les événements de 1942.

La salle est pleine, il y a foule dans la rue, bientôt la réunion est interrompue. Il y a du grabuge et quatre chefs de l'Internationale sont expulsés de Windsor : l'un d'eux est reconduit par la foule jusqu'à la gare; l'autre est mis dans un taxi et envoyé à Richmond; un troisième est conduit à Sherbrooke; quant au dernier, il semblerait qu'il se soit retrouvé dans un hôpital de Trois-Rivières.

Nos luttes n'ont jamais été faciles. Encore aujourd'hui, dans bien des entreprises, les patrons souhaitent la disparition de nos syndicats pour les remplacer par d'autres, plus conciliants, moins combatifs.

Cinquième rapport du comité des lettres de créance

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Serge Fournier à présenter le 5^e rapport du comité des lettres de créance.

Proposition n° 24

Robert St-Louis propose, appuyé par Gilles Lamontagne *que le 63^e Congrès adopte le 5^e rapport du comité des lettres de créance.* **Adopté**

Panel sur l'intensification et l'organisation du travail

La présidente, Claudette Carbonneau, présente les panélistes qui traiteront de l'intensification et de l'organisation du travail.



PIERRE-ANDRÉ JULIEN

UQTR

Professeur émérite de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Pierre-André Julien détient un doctorat en sciences économiques de l'Université de Louvain. Il est aussi diplômé en sciences administratives de l'Université Laval.

Au fil des années, il s'est imposé comme un spécialiste de l'économie des petites et moyennes entreprises. Il est récipiendaire du prix scientifique Marcel-Vincent en sciences sociales 1997 de l'ACFAS et, en 2001, d'un doctorat *honoris causa* de l'Institut national polytechnique de Lorraine, Université de Nancy en France et de l'Ordre national du Québec.

CAROLINE TREMBLAY

STPSSQ

Caroline Tremblay a commencé à militer au sein de son syndicat comme représentante des psychologues du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU-SJ) en 2004. Elle est élue

présidente du Syndicat des techniciens-nes et des professionnels-les de la santé et des services sociaux du Québec en mai 2007, fonction syndicale qu'elle occupe toujours. Caroline a aussi été membre du comité de négociation de la Fédération des professionnelles lors du renouvellement des conventions collectives des secteurs public et parapublic, en 2005.

Son intérêt pour l'organisation du travail s'est développé dès les premières années de sa militance, mais il s'est considérablement accru au cours des trois dernières années alors qu'elle a participé à l'un des « projet vitrine » du ministère de la Santé et des Services sociaux, soit celui portant sur les soins critiques du CHU-Sainte-Justine.

Aujourd'hui, elle va vous entretenir sur la pertinence de s'impliquer comme syndicat au sein des projets en organisation du travail dans le réseau de la santé et des services sociaux.

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, remercie Pierre-André Julien et Caroline Tremblay pour leur contribution.

Présentation des propositions du rapport du comité exécutif

La présidente, Claudette Carbonneau, introduit les propositions qui seront débattues en ateliers. Il s'agit du Bloc 1 – Réduire les inégalités sociales soit la proposition 4 et du Bloc 2 – Réclamer un nouveau modèle de développement durable soit les propositions 8, 9 et 10.

TRAVAIL EN ATELIERS ET PAUSE-DÎNER À 12 H 30

CINQUIÈME SÉANCE

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 14 H 30

Intervention de Michèle Audette, présidente de Femmes autochtones du Québec

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, présente Michèle Audette.

Originaire de la communauté innue de Mani Utenam, Michèle Audette suit les traces de sa mère Evelyne St-Onge en s'investissant activement au sein de l'Association des Femmes autochtones du

Québec. Engagée dans le mouvement depuis 1990, elle en a été élue présidente en novembre 1998.

Pour souligner ses nombreuses réalisations, l'Association recevra, en 2001, une mention d'honneur de la Commission des droits de la personne et de la Jeunesse du Québec.

M^{me} Audette a aussi été sous-ministre associée, chargée du Secrétariat à la condition féminine, au sein du gouvernement du Québec.

Mère de cinq enfants, elle s'est battue pour que son fils Amun acquière le statut autochtone, statut lui étant refusé du fait de la discrimination inscrite dans la Loi sur les Indiens envers les femmes autochtones qui se sont mariées à des non-autochtones.

M^{me} Audette a rechaussé ses mocassins de militante lors de la 37^e Assemblée générale annuelle de Femmes Autochtones du Québec à titre de présidente.

Elle invite Michèle Audette à s'adresser aux congressistes sur la lutte des femmes autochtones. Cette dernière a brossé un portrait de la dure lutte des femmes, des différents facteurs qui influent sur leur situation. Elle a parlé de l'espoir qui les anime et des progrès faits au cours des dernières années. Comme elle le dit, à petits pas de mocassins, on avance.



REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, au nom des congressistes et du comité exécutif, remercie Michèle Audette pour le message qu'elle a livré.

Sixième rapport du comité des lettres de créance

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Denyse Paradis à présenter, au nom du comité, le 6^e rapport.

Proposition n° 25

François Marceau propose, appuyé par Mona Edma, que le 63^e Congrès adopte le 6^e rapport du comité des lettres de créance. **Adopté**

Rapport du comité confédéral des LGBT

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le comité confédéral des LGBT à faire la présentation de leur rapport. Il s'agit de Dominique Dubuc, Donald Picotte, Sophie Rousseau, Sonia Latreille et Éric Kirouac.



REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, au nom des congressistes et du comité exécutif, remercie le comité confédéral des LGBT.

Premier rapport synthèse des ateliers

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, invite le comité synthèse des ateliers, composé de Josée Paradis, Normand Théoret et Carmelle Vigneault à présenter le premier rapport synthèse des ateliers.

1. TRAVAIL ATYPIQUE ET DISPARITÉS DE TRAITEMENT DANS LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Proposition n° 26

Jacques Richer propose, appuyé par Serge Dionne :

A. *Que les syndicats de la CSN donnent la priorité à la lutte aux disparités de traitement dans le cadre de la négociation de leurs conventions collectives.* **Adopté**

Proposition n° 27

Chantale Savage propose, appuyée par Gisèle Gince :

B. *Que la CSN élabore un plan d'action pour améliorer la protection et les droits des travailleuses et travailleurs occupant un emploi*

atypique ou précaire incluant particulièrement la syndicalisation, le droit à la négociation et qu'elle exige des pouvoirs publics des réformes législatives permettant d'accroître la sécurité des groupes les plus vulnérables sur le marché du travail. De plus, que les syndicats CSN informent plus particulièrement les travailleuses et les travailleurs occupant un emploi atypique ou précaire de leurs droits.

Adopté

Amendement n° 1

Pierre Mercure propose, appuyé par Émilie Dupuis, que l'on ajoute après le mot « action », les mots « pour contrer l'augmentation du travail atypique et pour améliorer ». **Rejeté**

2. FORMATION, ÉDUCATION

Proposition n° 28

Richard Patenaude propose, appuyé par Chantal Racicot :

Que la CSN poursuive avec ses organisations affiliées ses interventions en éducation :

- a) en menant avec ses partenaires syndicaux et sociaux une campagne publique de valorisation de l'éducation notamment en valorisant les institutions publiques;
- b) en revendiquant auprès du gouvernement qu'il fasse de l'éducation publique une véritable priorité nationale et en proposant des moyens d'action à envisager pour y parvenir;
- c) en poursuivant la lutte pour l'instauration de la gratuité scolaire à tous les ordres d'enseignement et en continuant à s'opposer à toute hausse des droits afférents ainsi qu'à celle des droits de scolarité à l'université;
- d) en accordant une attention spéciale au décrochage scolaire et en s'attaquant à la pauvreté et aux autres déterminants socioéconomiques qui influencent, dès la petite enfance, la réussite scolaire et le parcours scolaire des jeunes;
- e) en revendiquant auprès des entreprises des formations reconnues qui visent à améliorer les compétences de base des travailleuses et des travailleurs, notamment pour les personnes qui ne savent ni lire ni écrire ou qui

n'ont pas la connaissance du français; en réclamant du gouvernement un financement supplémentaire pour développer des ressources publiques et communautaires de formation.

- f) en insistant auprès des syndicats pour qu'ils s'engagent davantage dans le dossier de la formation (la négociation, la promotion, etc.) en y incluant tant la dimension personnelle que professionnelle. **Adopté ultérieurement**

Amendement n° 1

Carole Duval propose, appuyée par Justin Cloutier, d'ajouter au paragraphe d) après le mot « spéciale », les mots « à la persévérance scolaire ». **Adopté**

Amendement n° 2

Émilie Dupuis propose, appuyée par Bertrand Moreau, d'ajouter un paragraphe f) : « en revendiquant auprès du gouvernement qu'il mette sur pied plus de programmes de formation continue et qu'il facilite le retour aux études des gens qui sont déjà sur le marché du travail ». **Adopté**

Le débat sur la proposition n° 28 se poursuit après la pause.

PAUSE-SANTÉ À 16 H

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 16 H 30

Reprise du débat sur la proposition n° 28

2. FORMATION, ÉDUCATION

Amendement n° 3

Puma Freytag propose, appuyé par Ingrid Séguin, d'ajouter un nouveau paragraphe entre les paragraphes c) et d) : « en s'opposant aux attaques néolibérales que subissent nos institutions d'enseignement supérieur, en réaffirmant les principes d'autonomie et de collégialité dans la gouvernance des universités ». **Adopté**

Amendement n° 4

Joël Dubé propose, appuyé par Pierre Brassard, d'ajouter un paragraphe f) : « en maintenant les pressions pour le maintien en région des structures publiques d'enseignement et de formation sur l'ensemble du territoire notamment en protégeant les programmes spécifiques ». **Adopté**

Amendement n° 5

Nicole Lefebvre propose, appuyée par Sylvain Marois, *d'ajouter un paragraphe entre les paragraphes b) et c)* : « *en condamnant les approches managériales qui menacent les missions fondamentales du système d'éducation* ». **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été amendée se lit comme suit :

Que la CSN poursuive avec ses organisations affiliées ses interventions en éducation :

- a) en menant avec ses partenaires syndicaux et sociaux une campagne publique de valorisation de l'éducation notamment en valorisant les institutions publiques;
- b) en revendiquant auprès du gouvernement qu'il fasse de l'éducation publique une véritable priorité nationale et en proposant des moyens d'action à envisager pour y parvenir;
- c) en condamnant les approches managériales qui menacent les missions fondamentales du système d'éducation;
- d) en poursuivant la lutte pour l'instauration de la gratuité scolaire à tous les ordres d'enseignement et en continuant à s'opposer à toute hausse des droits afférents ainsi qu'à celle des droits de scolarité à l'université;
- e) en s'opposant aux attaques néolibérales que subissent nos institutions d'enseignement supérieur, en réaffirmant les principes d'autonomie et de collégialité dans la gouvernance des universités;
- f) en accordant une attention spéciale à la persévérance scolaire, au décrochage scolaire et en s'attaquant à la pauvreté et aux autres déterminants socioéconomiques qui influencent, dès la petite enfance, la réussite scolaire et le parcours scolaire des jeunes;
- g) en revendiquant auprès des entreprises des formations reconnues qui visent à améliorer les compétences de base des travailleuses et des travailleurs, notamment pour les personnes qui ne savent ni lire ni écrire ou qui n'ont pas la connaissance du français; en réclamant du gouvernement un financement supplémentaire pour développer des ressources publiques et communautaires de formation;
- h) en insistant auprès des syndicats pour qu'ils s'engagent davantage dans le dossier de la formation (la négocier,

la promouvoir, etc.) en y incluant tant la dimension personnelle que professionnelle;

- i) en revendiquant auprès du gouvernement qu'il mette sur pied plus de programmes de formation continue et qu'il facilite le retour aux études des gens qui sont déjà sur le marché du travail;
- j) en maintenant les pressions pour le maintien en région des structures publiques d'enseignement et de formation sur l'ensemble du territoire notamment en protégeant les programmes spécifiques.

3. FRANCISATION**Proposition n° 29**

Jocelyne Dunn propose, appuyée par Pierre Lalande :

Que les syndicats reprennent l'offensive de la francisation des milieux de travail pour répondre à deux objectifs : consolider le français comme langue de travail au Québec et faciliter l'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes qui ne maîtrisent pas la langue commune. **Adopté ultérieurement**

Amendement n° 1

Marc Laviolette propose, appuyé par Michel Béland, *d'ajouter à la fin du paragraphe les mots « et que la CSN revendique des modifications à la Charte de la langue française pour que celle-ci s'applique aux entreprises de moins de 50 employés et qu'elle s'applique aux entreprises de juridiction fédérale ».* **Adopté**

Amendement n° 2

Richard Watters propose, appuyé par Gilbert Gobeil, *de remplacer les mots « Que les syndicats » par les mots « Que la CSN et ses organisations affiliées ».*

Sous-amendement n° 1

Ann Gingras propose, appuyée par Guylaine Tessier, *d'ajouter à la fin des mots « organisations affiliées » les mots « soutiennent les syndicats qui ».*

Le débat sur la proposition n° 29 se poursuit le mercredi 18 mai après les mises en candidature aux postes du comité exécutif de la CSN.

FIN DES INSCRIPTIONS OFFICIELLES À 17 HEURES

Rétrospective des luttes syndicales 2008–2011

La présidente, Claudette Carbonneau, invite la vice-présidente, Denise Boucher, à faire la présentation de la rétrospective des luttes syndicales 2008–2011.

« Comme vous le savez, la CSN fête ses 90 ans cette année. Depuis 1921, on peut dire qu’au fil de toutes ces années, les membres de la CSN ont été confrontés à des centaines et des centaines de luttes. Nous avons soutenu de grandes grèves dans bien des secteurs d’activité : métallurgie, secteur public, forêt et papier, construction, communications, commerce. Nous avons aussi tenu de grandes manifestations en appui aux revendications des femmes, au Québec français, à de grandes négociations ou encore pour dénoncer des choix politiques de nos gouvernements et j’en passe.



Toutes ces luttes, elles ont toujours été menées afin de pouvoir vivre dans une société plus égalitaire, plus juste et plus humaine. C’est encore vrai aujourd’hui. Voilà pourquoi les trois dernières années ont été, elles aussi, ponctuées par des conflits et des luttes dans de nombreux secteurs d’activité.

Ensemble, remémorons-nous ces conflits et ces luttes qui ont été conduites par les membres de la CSN au cours du dernier mandat.

FINANCES PUBLIQUES

Comme citoyens et comme syndicalistes, nous sommes toujours de plus en plus préoccupés par les questions relatives au rôle de l’État. Ainsi, pour la deuxième consécutive, la CSN a fait des finances publiques sa priorité en menant la campagne *Le Québec qu’on veut*. Pour augmenter notre force de frappe, l’Alliance sociale, coalition composée des grandes organisations syndicales et étudiantes, est née. L’objectif est clair : combattre le discours de la droite et obtenir une intervention soutenue de l’État afin d’assurer un accès universel et sans discrimination à des services publics de santé et d’éducation de qualité, des programmes assurant le plein respect

des droits, la création d’emplois décents, ainsi qu’un développement durable et profitable pour l’ensemble de la société québécoise.

En mars, plus de 55 000 personnes répondaient à l’appel de l’Alliance sociale pour exiger du gouvernement Charest un changement de cap radical en matière budgétaire.

Rappelons-nous que dans le domaine de la santé, la CSN a réclamé que le gouvernement du Québec revienne sur sa décision d’imposer un ticket modérateur. Décision qui avait soulevé un tel tollé qu’il ne sera finalement pas imposé.

DES LUTTES POUR L’EMPLOI

La crise économique et financière de 2008 a affecté de manière importante les emplois de nombreux travailleurs et travailleuses. Des régions entières s’en trouvent perturbées. Pensons aux travailleurs de l’usine de papier de Donnacona, d’Aléris à Trois-Rivières, de l’imprimerie l’Éclairer à Beauceville, de l’usine d’Olymel de Saint-Simon et de l’entrepôt Provigo Armand-Viau à Québec.

C’est en grand nombre que les membres de la CSN de tous les secteurs luttent encore pour préserver et développer des emplois de qualité. Particulièrement dans le secteur du papier et de la forêt où le Québec industriel puise ses racines, c’est par milliers que les travailleurs de la papetière Abitibi–Bowater ont du faire des choix décevants. Quand les membres sont confrontés à des pertes d’emplois et à des concessions majeures sur la rémunération et la prise de retraite, c’est à une lutte profondément syndicale et empreinte de solidarité à laquelle nous assistons.

CHANTIER DAVIE

Par ailleurs, les 1500 travailleurs mis à pied du Chantier Davie, à Lévis, sont au cœur d’une lutte pour éviter la faillite de leur employeur et pour obtenir du gouvernement fédéral la part qui revient au Québec du prochain contrat de 35 milliards de dollars de construction de navires. Les travailleurs du chantier détiennent toute l’expertise pour construire les navires demandés. Ces derniers sont toujours debout et n’ont jamais baissé les bras.

GRAPHICA

En Estrie, grâce à l'effort concerté de différents organismes et de la CSN, l'imprimerie Graphica, de Sherbrooke, a rouvert ses portes en décembre 2008, après avoir été menacée de liquidation par une banque. Ainsi, 80 emplois ont pu être sauvegardés ainsi qu'une expertise dans l'impression commerciale spécialisée de jeux de cartes et de produits vinyliques.

BOMBARDIER

Au printemps 2010, devant la possibilité que la Société de transport de Montréal relance un appel d'offres concernant le renouvellement des voitures du métro de Montréal, plus de 1000 personnes protestent vivement à La Pocatière et à Sorel-Tracy. Le contrat sera octroyé au consortium Bombardier-Alstom, empêchant ainsi de faire perdre 500 emplois à La Pocatière et 400 à Sorel-Tracy. Une fois de plus, la mobilisation citoyenne a payé.

TRAVAILLEURS SYLVICOLES

Aux prises avec des conditions de travail extrêmement difficiles, quelque 850 travailleurs sylvicoles, regroupés en treize sections au sein du SNS-CSN, poursuivent inlassablement leur lutte pour travailler et vivre décemment. Leurs revendications : le changement de mode de rémunération à forfait et la prise en charge par les employeurs des dépenses encourues par les travailleurs.

RESPONSABLES DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL (RSG)

Saluons les 2000 responsables de service de garde, représentées par 21 syndicats de la FSSS-CSN, qui ont voté, en décembre, à 99 % en faveur d'une entente historique conclue entre leurs syndicats et le gouvernement du Québec.

Ces femmes ont été les premières à ouvrir la voie à une modernisation de la législation du travail et des protections sociales qui en découlent. Elles méritent notre admiration et nos applaudissements.

CHAUFFEURS D'AUTOBUS SCOLAIRE

À la suite des demandes pressantes des travailleurs du transport scolaire et après qu'ils aient tenu, en avril, une manifestation convaincante, la ministre

de l'Éducation, Line Beauchamp, a accepté de mettre en place un comité pour revoir le fonctionnement de l'industrie et en assurer l'avenir.

Les questions de la rémunération des conducteurs et des conductrices devraient représenter un enjeu central des travaux du comité. Avec raison, ils estiment avoir droit à plus de reconnaissance.

HÔTELLERIE

En septembre 2007, la 7^e négociation coordonnée dans le secteur de l'hôtellerie s'est mise en marche. Réunis à Trois-Rivières, les professionnel·les de l'hôtellerie mettent au jeu 9 revendications, qui formeront la plateforme nationale que porteront les 41 syndicats du secteur.

La conciliation famille-travail et la limitation des recours aux agences font partie des avancées faites en négociation. Rappelons que le dernier congrès de la CSN a abordé ces questions et en a fait des priorités de négociation. Soulignons la volonté de ce secteur d'avoir porté de telles priorités et sa réussite.

Par contre, les négociations furent difficiles au Holiday Inn de Longueuil, où le syndicat venait d'adhérer à la CSN. Un bras de fer s'est installé entre l'employeur et le syndicat. La réponse patronale aux demandes syndicales tombe en juillet 2008 : lock-out. Ils retourneront au travail 13 mois plus tard.

D'autres syndicats du secteur ont connu des négociations ardues. À la fin du mois d'août 2008, les employé·es du Fairmont Reine Elizabeth déclenchent la grève générale et ceux du Sheraton Four Points sont mis en lock-out. Ces conflits dureront plusieurs mois.

CONSTRUCTION

Dans l'industrie de la construction, la CSN-Construction, en alliance intersyndicale, réussit à améliorer les conditions de travail de ses membres. En septembre dernier, ils ont ratifié avec les associations d'employeurs les ententes de principe pour fixer les conditions de travail des quatre secteurs de cette industrie. Les hausses salariales varient de 10,5 à 12 %. Il s'agissait de la 1^{re} négociation regroupant l'ensemble des centrales syndicales du secteur. Voilà une autre démonstration prouvant que l'union fait la force!

SECTEUR MUNICIPAL

À Cowansville, les 22 sauveteurs ont débrayé en juillet 2008 pour faire valoir leurs droits. Ce n'est qu'un mois et demi plus tard qu'ils sont rentrés au travail fiers des gains réalisés. Bravo pour leur persévérance!

MÉTALLURGIE

Dans le secteur de la métallurgie, représenté depuis février par la Fédération de l'industrie manufacturière, les travailleurs de FRE Composites, à Saint-André-d'Argenteuil, ont dû débrayer durant plus d'un mois avant de retourner au travail avec fierté et de nombreux gains.

Chez les 1400 membres syndiqués d'Alcoa, à Baie-Comeau, des négociations intensives sont en cours depuis le 1^{er} mars. La compagnie exige des travailleurs qu'ils renoncent à des emplois de qualité pour les confier à la sous-traitance, mais ces derniers s'y opposent avec fermeté. Camarades, vous pouvez compter sur l'appui des 300 000 membres de la CSN.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Au cours des trois dernières années, la CSN, avec ses organisations affiliées, a contesté la construction des hôpitaux universitaires en PPP ainsi que les projets en PPP de CHSLD, dont récemment celui de Saint-Lambert. Des luttes ont aussi été menées pour empêcher le transfert de certaines activités de l'hôpital du Sacré-Cœur au Centre Rockland MD ou encore pour dénoncer des compressions telles celles subies au CSSS Jeanne-Mance, qui provoquent l'abolition d'une dizaine de postes de préposé-es aux bénéficiaires, ce qui se répercutera nécessairement sur la qualité des services rendus.

De nombreux conflits ont éclaté aussi au cours des dernières années dans le secteur de la santé et des services sociaux, souvent en raison des pitoyables conditions de travail des personnes qui se dévouent auprès des bénéficiaires. On peut penser au centre d'hébergement des Sœurs Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe, à la Maison l'Échelon de Montréal, aux Résidences Navarro de Saint-Léonard, au Domaine Fleurimont de Sherbrooke et à la Maison Le Nid de Val-d'Or.

Quant aux 3200 ambulanciers paramédicaux affiliés à la CSN, ils ont voté la grève et exercé

de multiples moyens de pression, en 2009, afin d'être intégrés à une nouvelle échelle salariale convenue trois ans plus tôt.

UNIVERSITÉS

Le milieu de l'éducation a aussi connu son lot de conflits. Ne croyez pas que la vie coule comme un long fleuve tranquille sur les campus, rappelez-vous la grève des auxiliaires à l'enseignement de l'Université McGill où les 2000 membres ont lutté contre l'exploitation des étudiants diplômés comme source de *cheap labour*; la grève des 1000 professeur-es de l'Université du Québec à Montréal et des maîtres de langue qui ont obtenu la création de 146 nouveaux postes et un rattrapage salarial leur garantissant la parité avec d'autres collègues; puis la grève des 2433 chargé-es de cours de l'Université de Montréal qui, menacés d'une loi spéciale, ont obtenu le règlement le plus acceptable dans les circonstances.

SECTEUR PUBLIC

Les années 2009 et 2010 ont été marquées par les importantes négociations dans le secteur public. 160 000 travailleuses et travailleurs membres de syndicats CSN dans la santé et les services sociaux, l'éducation et les organismes gouvernementaux ont fait front commun aux côtés de tous les travailleurs de l'État québécois. Ce fut une coalition historique, tant par son ampleur — plus de 475 000 personnes — que par le contexte dans lequel se sont tenues ces négos.

Un tour de force a été réussi par le front commun en concluant une première entente négociée depuis 1999. Les salarié-es ont bonifié leur régime de retraite et obtenu des augmentations salariales permettant de préserver leur pouvoir d'achat d'ici 2015. Au plan sectoriel, les fédérations ont toutes pu conclure des ententes de principe fort satisfaisantes.

Tout cela grâce à une mobilisation exemplaire. C'est ainsi que plus de 75 000 personnes se sont unies à Montréal, devant les bureaux de Jean Charest, en mars 2010, au moment où les négociations entraient dans une phase d'intensification. Ce message d'unité et de solidarité a contribué à arracher ces ententes.

Soulignons par contre que nos camarades de l'Aide juridique sont pour leur part toujours en né-

gociation. Tout le mouvement CSN est à leurs côtés pour qu'ils obtiennent, eux aussi, une convention collective à la hauteur de leurs aspirations.

CASINOS

Les 200 agents et agentes de sécurité du Casino de Montréal ont connu un lock-out de 432 jours avant qu'une nouvelle convention collective puisse être signée.

Pourtant, ce même employeur convenait d'ententes avec les autres syndicats CSN regroupant 2500 employé-es des trois casinos situés au Lac-Leamy, à La Malbaie et à Montréal.

AGENTS DE LA PAIX ET SEMB-SAQ

Pour leur part, les 4000 membres du Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ et les 2300 membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec ont obtenu des accords qui sont le fruit d'une mobilisation et d'une solidarité exemplaires.

AUTRES CONFLITS

Après huit mois de pourparlers avec l'employeur, marqués par une dizaine de jours de débrayage, les 29 employées de bureau du cimetière Notre-Dame-des-Neiges ont finalement obtenu des gains substantiels au début de l'été 2009.

Quant aux 375 syndiqué-es d'Héma-Québec, dont les trois syndicats négociaient pour la première fois le renouvellement de leurs conventions collectives de façon regroupée, ils ont réussi, par leur persévérance, à remporter une belle victoire en juillet dernier.

Au CPE Technoflos, le syndicat des travailleuses a eu beau faire preuve d'ouverture pour négocier sa première convention collective, il s'est buté à une ferme obstination de la partie patronale. Le 20 décembre, après 14 jours de grève, elles s'offraient toutefois un magnifique cadeau de Noël en obtenant des conditions de travail similaires à celles prévalant dans les autres CPE de Montréal et de Laval. Par leur détermination, elles ont obtenu le respect. Soulignons que la majorité des CPE affiliés à la FSSS viennent d'enclencher un processus de négociation nationale qui impliquera directement le ministère de la Famille et des Aînés en plus des associations d'employeurs. Il s'agit d'une première.

ALIMENTATION

Dans l'alimentation, 40 syndicats, provenant des diverses régions du Québec, préparent la première négociation coordonnée de ce secteur. L'objectif : obtenir, ensemble, de meilleures conditions de travail, l'amélioration des salaires, moins de précarité et plus d'équité entre les générations. Ces négociations se dérouleront en deux vagues. Dans la première vague, en juillet 2009, un premier règlement interviendra pour huit syndicats de magasins d'alimentation de Loblaws/Maxi du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Un règlement historique.

Toutefois, d'autres syndicats devront livrer bataille pour obtenir des ententes. Soulignons le courageux combat conduit, durant quatre mois, par les membres du syndicat de Metro, à Cabano.

La seconde vague de négociation de ce secteur, qui a pris son envol en 2010 se poursuit toujours. Cette ronde s'est entamée alors que la conjoncture était très favorable aux propriétaires de chaînes, malgré la récession. En août, Metro annonce un bénéfice net record de 273 millions de dollars. Il ne reste plus que huit syndicats en négociation dans cette 2^e vague. Nous sommes derrière eux.

COMMUNICATIONS

Le monde des communications a été fortement secoué ces dernières années. Les profits d'abord, l'information peut-être! Chute des lectorats, multiplication des plateformes, croissance du multimédia et de la convergence sont autant de facteurs qui ont eu des impacts sur les défis et les perspectives de ce secteur. Que ce soit aux Hebdomadaires Transcontinental, à CJEM-FM d'Edmonton, à Radio-Nord ou chez Gesca, qui regroupe la plupart des principaux quotidiens du Québec, les salarié-es ont fait face à l'adversité.

LA FIN DE TQS

À la fin de l'été 2008, 270 employé-es réguliers et une centaine d'employé-es temporaires du réseau TQS perdent leur emploi. Outre cette tragédie, ce sont des milliers de téléspectateurs qui ont été privés d'une plateforme d'information en région.

FERMETURE D'INFO 690

En janvier 2010, c'est au tour de Corus de fermer Info 690, ce qui se traduit par la mise à pied de huit travailleurs.

QUEBECOR

C'est certainement au sein de l'empire Quebecor, où les syndiqué-es ont été impliqués dans les confits les plus durs.

LE RÉVEIL DU SAGUENAY

À l'hebdomadaire *Le Réveil*, à Saguenay, qui n'avait jamais connu de conflit de travail depuis sa fondation, en 1964, Quebecor a mis ses artisans en lock-out au printemps 2008. En février 2010, ils doivent accepter l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires pour sauver leur journal.

LE JOURNAL DE MONTRÉAL

À Montréal, le conflit le plus marquant aura certes été celui du *Journal de Montréal*. Il a pris fin le 26 février dernier lorsque 64,1 % des membres du syndicat se prononcent en faveur de la recommandation du médiateur. Le lock-out durait depuis plus de deux ans. Après le vote, le président du syndicat a expliqué qu'il était impossible, dans le contexte, d'obtenir un meilleur règlement.

Le syndicat et la CSN ont tout essayé pour en venir à une entente satisfaisante : tentatives de négociation, campagnes de boycottage du journal, grande manifestation, interventions multiples auprès du gouvernement, plaintes pour contester l'utilisation de briseurs de grève et pétition. Rien n'y fit. Ce conflit a démontré la nécessité de modifier les dispositions anti-briseurs de grève pour empêcher un tel déséquilibre dans le rapport de force.

RADIO-CANADA

Inquiets de l'avenir réservé à la Société Radio-Canada, des personnalités des sphères politique, culturelle, scientifique et universitaire se sont unies, au début de l'été 2009, pour la défendre. Rappelons que les régions sont les premières menacées par l'étranglement financier de Radio-Canada.

SAGES-FEMMES

La Coalition pour la pratique sage-femme, dont la CSN est membre et qui regroupe des centaines de milliers de femmes, exige que le ministère de la Santé et des Services sociaux mette en œuvre les moyens nécessaires pour que soit garanti aux Québécoises l'accès aux différents lieux

de naissance — maison de naissance, domicile ou hôpital — et l'accès aux sages-femmes pour toutes les femmes qui le désirent. D'ailleurs, une pétition de 13 000 signataires a été déposée, en février, pour réclamer le droit de choisir le lieu de naissance. La lutte continue!

ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

Inlassablement, la Coalition pour l'accès à l'aide juridique poursuit sa croisade. Afin que la justice soit à nouveau accessible à des milliers de citoyens qui en sont actuellement privés, la Coalition demande au ministre de la Justice que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique soient haussés afin de s'arrimer au salaire minimum.

ASSURANCE EMPLOI

La CSN mène une bataille de tous les instants afin que cesse le vol des surplus accumulés à l'assurance emploi. De concert avec la FTQ, la CSN vient d'ailleurs de déposer un recours devant la Cour supérieure afin de contester la constitutionnalité de certaines dispositions de la loi qui permettent au gouvernement fédéral de s'appropriier les 57 milliards qui appartiennent aux chômeurs. Les deux centrales estiment que la réserve accumulée provenant des cotisations des travailleurs et des employeurs doit non seulement servir à compenser les déficits liés aux périodes de ralentissement économique, mais également à rétablir un régime accessible au plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs.

MARCHE MONDIALE DES FEMMES

Ces sont 10 000 personnes qui ont pris part à la marche mondiale des femmes, le 17 octobre à Rimouski. La CSN appuie fortement l'ensemble de leurs revendications qui visent la défense des programmes et des services publics, l'autonomie économique des femmes, les droits des femmes autochtones, la lutte contre la violence, l'hypersexualisation et la militarisation ainsi que le maintien du libre choix d'avoir ou non des enfants.

DISPOSITIONS ANTI-BRISEURS DE GRÈVE

Devant la volonté de plus en plus flagrante des employeurs de contourner les dispositions du Code du travail du Québec interdisant l'utilisation des briseurs de grève, la CSN lutte sur tous les fronts pour qu'elles soient modernisées. La

CSN réclame que la notion de briseur de grève s'applique équitablement à tous les contextes de travail.

Il faut mettre fin à l'utilisation des faux bénévoles et faire en sorte que la loi s'applique malgré l'utilisation de nouvelles technologies. Nous sommes convaincus que les dispositions anti-briseurs de grève contribuent à la paix industrielle en consolidant la capacité de négociation des syndicats par le maintien du rapport de force entre les parties patronale et syndicale. Voilà pourquoi la CSN s'engage à poursuivre sa campagne pour moderniser la loi. Aurais-je votre appui?

SYNDICATS EN CONFLITS

Accueillons maintenant les travailleurs et les travailleuses qui, aujourd'hui, sont en grève ou en lock-out afin de défendre leurs droits les plus élémentaires. Laissez-moi vous les présenter :

CHÂTEAU MONT-SAINTE-ANNE

Les propriétaires du Château Mont-Sainte-Anne ont mis leurs 100 employé-es en lock-out, le 4 avril dernier, alors qu'ils avaient fixé à deux jours plus tard la date limite pour que le syndicat ratifie en assemblée générale l'offre qu'ils avaient faite précédemment. Cherchez l'erreur! Cette offre comportait plusieurs reculs importants. Évidemment, les syndiqué-es sont consternés par un tel comportement, qui les envoie sur le trottoir avant même qu'ils aient pu étudier la proposition patronale. Qui plus est, aucun moyen de pression n'avait perturbé les activités de l'hôtel. Démontrons notre grande solidarité à nos camarades en les accueillant chaudement!

VALU-MART DE SHAWVILLE

Les 30 employé-es du Valu-Mart de Shawville, en Outaouais, un franchisé de Loblaws, sont en grève générale illimitée depuis le 2 décembre dernier. L'employeur ne leur a pas laissé le choix puisque les rencontres de négociation n'ont donné aucun résultat. Leur convention collective est échue depuis le 15 novembre 2010. Les demandes syndicales portent principalement sur la plateforme commune de la négociation coordonnée dans les marchés d'alimentation. Leur seule demande locale est d'avoir... de meilleures bottes de travail. Valu-Mart ne leur offre que des conditions de travail inférieures à celles

des magasins québécois de la même bannière. En 2004, le même propriétaire les avait mis en lock-out, puis les syndiqué-es étaient retournés au travail après deux mois en acceptant des reculs. Mais cette fois, ils sont déterminés à obtenir de meilleures conditions de travail et à se faire respecter. Accueillons-les en toute solidarité!

CIMETIÈRE LE REPOS SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

Depuis que les travailleurs du Cimetière Le repos Saint-François d'Assise, à Montréal, se sont joints à la CSN, en 2009, la direction s'obstine à freiner toute avancée dans les pourparlers. Le principal point en litige est la demande de l'employeur pour maintenir la semaine de travail de six jours, du lundi au samedi, tout le temps, toute l'année... En février 2010, les travailleurs ont débrayé à quelques reprises en raison de l'embauche de sous-traitants par l'employeur. En octobre 2010, la direction du cimetière a décrété un lock-out. Accueillons ces braves qui luttent vaillamment pour améliorer leur sort!

AU ROI DU COQ RÔTI

Le vendredi 15 avril 2011 a marqué la millième journée de lock-out au Roi du coq rôti, le lock-out de la honte. Imaginez, durant le conflit, le salaire minimum est devenu supérieur au salaire de certains travailleurs. On peut en conclure que leurs demandes ne sont pas exagérées. Rien ne justifie un si long conflit. Les frères Perreault, propriétaires du Roi du coq rôti, sont en train de saboter cette pâtisserie qui a pignon sur rue depuis plus de 40 ans. En février 2009, cet employeur annonçait qu'il fermait son service de livraison même si ce dernier est au cœur de l'entreprise, en plus d'être rentable. Saluons la ténacité des membres de ce syndicat.

OLYMPIA

Le 17 octobre 2007, Olymel mettait les travailleurs de l'abattoir Olympia en lock-out. Depuis ce temps, l'entreprise a pris la décision de fermer ses portes. Le syndicat multiplie les recours devant les tribunaux pour faire respecter une lettre d'entente qui empêche Olymel de transférer la production destinée à l'usine de Saint-Simon dans une autre de ses usines. Les membres sont courageux et déterminés. Jamais ils ne baisseront les bras. Accueillons-les!

CONCLUSION

Choisir de livrer un combat, aussi honorable soit-il, n'est jamais chose facile. Notre organisation s'est donné des moyens pour construire la solidarité. Si au cours de nos 90 années d'existence ceux-ci se sont modifiés et enrichis, nos objectifs, eux, sont toujours demeurés les mêmes : permettre à nos membres d'améliorer leurs conditions de travail et de vie, puis se faire respecter.

La manière CSN, c'est la ténacité et la solidarité. Je tiens à vous rappeler que chaque fois qu'un syndicat contribue à la campagne du 25 \$ en soutien aux syndicats en conflit, il pose un geste qui permet à ces syndicats de poursuivre leurs luttes. C'est loin d'être banal. Aujourd'hui, ce sont leurs luttes, demain ce seront les vôtres. C'est ensemble, avec tous nos combats additionnés que l'on contribue à changer les choses. Ça, nos 90 ans d'histoire nous l'enseignent bien.

Merci de votre attention! Solidarité.

Hommage à Roger Valois

La vice-présidente, Denise Boucher, au nom du comité exécutif et des congressistes, souligne le départ à la retraite du vice-président Roger Valois.



Elle l'invite ensuite à recevoir une sculpture en bronze et granit qui représente la Solidarité. D'ailleurs cette même sculpture sera remise aux deux autres membres du comité exécutif qui quittent, soit Lise Poulin et Claudette Carboneau.

FIN DE LA SÉANCE À 19 HEURES.

Quatrième jour le mercredi, 18 mai 2011





SIXÈME SÉANCE

REPRISE DES TRAVAUX À 9 HEURES

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue aux congressistes.

La secrétaire générale, Lise Poulin, salue la camarade Dalila del Carmen Aleman Garcia, du secrétariat des femmes, Centrale sandiniste des travailleurs.

La minute du 90^e anniversaire

La présidente, Claudette Carbonneau, introduit la minute du 90^e anniversaire.

Thème : *Le long combat des femmes*

Le caractère spécifique de la lutte des femmes a mis du temps avant d'être pleinement reconnu. La CSN a été au diapason du reste de la société québécoise, qui a intégré tardivement les grands principes d'égalité. Cela n'a pas empêché les femmes de mener des batailles importantes dès la fondation de la centrale. La CTCC en était à ses premiers pas quand éclata en 1924 la grève des allumettières à Hull. Elles disaient non au travail de nuit et refusaient que des hommes remplacent les contremaîtresses qui les dirigeaient jusque-là.

Le syndicalisme sera longtemps une affaire d'hommes. Ce n'est qu'en 1936 qu'une femme a été déléguée officielle dans un congrès, celui de la Fédération du commerce. Cela prit encore 15 ans avant que des femmes n'accèdent aux comités exécutifs de fédérations et de conseils centraux. Le congrès de 1952 créa une Commission confédérale des problèmes du travail féminin. Le congrès de 1966 marque un moment important puisqu'on y adopte le principe de l'égalité des sexes.

Le comité de la condition féminine de la CSN a vu le jour au congrès de 1974. L'année suivante, il revendiquait l'égalité des salaires, les congés de maternité payés et un réseau public de garderies. Au congrès de 1978, un Service de la condition féminine fut créé. Les femmes du Québec ont obtenu en 1979 les premiers congés de maternité. Elles n'ont pas lâché prise.

En 1986, pour appuyer la revendication de l'équité salariale, la vice-présidente Monique Simard écrivait au gouvernement : « Aujourd'hui, nous nous attaquons aux fondements mêmes de la discrimination, celle qui remet en question

des valeurs et des tabous véhiculés depuis longtemps. »

Dix ans plus tard, Claudette Carbonneau, alors vice-présidente, en soulignant l'adoption de la Loi sur l'équité salariale, déclarait : *Les femmes ont acquis le principe du droit à un salaire égal pour un travail équivalent. Donnons-leur aujourd'hui les moyens de faire respecter ce droit.* En 1999, les travailleuses en garderie signaient une convention collective qui constituait une reconnaissance concrète de la valeur sociale de leur travail.

La bataille des travailleuses en garderie est légendaire. Elle a mené à la reconnaissance de la valeur sociale de leur travail en 1999, à la création d'un régime de retraite en 2002 et à l'équité salariale pour toutes en 2006. La création des CPE et les politiques publiques qui ont instauré les places à contribution réduite sont l'aboutissement de la revendication de 1976 d'un réseau universel accessible de garderies gratuites gérées par les parents et les éducatrices. Ce réseau est unique dans les Amériques.

Les femmes de la CSN ont livré plusieurs luttes au fil des ans. Elles ont marché pour la paix, combattu la violence faite aux femmes. Elles se sont mobilisées pour contrer la pauvreté qui se conjugue au féminin, pour le droit des femmes de disposer de leur corps, contre le harcèlement et la violence au travail. Ces batailles, elles les ont menées solidairement avec les hommes et avec les travailleuses et travailleurs du monde entier.

Septième et dernier rapport du comité des lettres de créance

La présidente, Claudette Carbonneau, invite les membres du comité des lettres de créance, Denyse Paradis, Serge Fournier et Pierrette Poirier, à faire la présentation du 7^e et dernier rapport des lettres de créance et les remercie pour leur excellent travail.

Proposition n° 30

Denis Charrette propose, appuyé par Lucie Longchamp, *que le 63^e Congrès adopte le 7^e et dernier rapport du comité des lettres de créance.*

Adopté

Panel sur l'avenir du syndicalisme

La présidente, Claudette Carbonneau, présente les panélistes et les invite à s'adresser aux congressistes.



DENIS BEAUDIN

Président syndicat de Gurit

De 2000 à 2004 : il a été délégué syndical pour le syndicat de Difco (syndicat de boutique dans le domaine du textile).

En 2005-2006 : il a participé à la venue de son syndicat chez Gurit à la CSN. À compter de 2006 : au sein du comité exécutif local, il a occupé les postes de vice-président à la défense des accidentés, vice-président aux griefs et de président, depuis 2008. En avril 2008, il a été élu à la première vice-présidence du Conseil central de l'Estrie, dont il assume les responsabilités à la formation, à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

LAURENT BERGER

Secrétaire national, membre de la commission exécutive confédérale de la CFDT

Après un parcours professionnel dans l'insertion, il a exercé ses premières responsabilités syndicales à Saint-Nazaire dans l'ouest de la France. Il deviendra responsable de la CFDT pour la région des Pays de la Loire.

Ses responsabilités actuelles sur le plan national couvrent les questions d'emploi, de sécurisation des parcours professionnels ou d'insertion. À ce titre, il est chargé cette année des négociations nationales sur l'assurance chômage et sur l'emploi des jeunes.

Il a également pour mission d'animer une réflexion interne à la CFDT sur les évolutions nécessaires pour adapter le syndicalisme aux nouvelles réalités du monde du travail et aux nouvelles attentes des salarié-es.

MÉLANIE LAROCHE

Professeure en relations industrielles Université de Montréal

Mélanie Laroche est titulaire d'un doctorat en relations industrielles de l'Université Laval. Elle est professeure adjointe à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal et chercheuse au Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT). Ses travaux portent principalement sur l'action collective patronale, le dialogue social et la revitalisation de l'action syndicale.

REMERCIEMENTS DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Claudette Carbonneau, remercie au nom des congressistes et du comité exécutif Laurent Berger, Mélanie Laroche et Denis Beaudin pour leur contribution.

Présentation des propositions du rapport du comité exécutif

La présidente, Claudette Carbonneau, introduit les propositions qui seront débattues en ateliers. Il s'agit du Bloc 1 – Réduire les inégalités sociales, soit les propositions 6 et 7, et du Bloc 3 – Avenir du syndicalisme, soit la proposition 11.

TRAVAIL EN ATELIERS

FIN DES MISES EN CANDIDATURE À 12 H

PAUSE-DÎNER À 12 H 30

SEPTIÈME SÉANCE

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 14 H 30

Rapport du comité national des jeunes



La présidente, Claudette Carbonneau, invite le comité national des jeunes à présenter leur rapport. Il s'agit de Jean-Thomas Courchesne, Marisol Durand, Anick Ferland, Michael Perron-Côté, Alexandre Roy et Audrey Lefebvre-Sauvé.

REMERCIEMENTS

La présidente, Claudette Carbonneau, remercie, le comité national des jeunes.

Mises en candidature aux postes du comité exécutif de la CSN

La présidente, Claudette Carbonneau, invite la présidente et la secrétaire des élections, Ginette Guérin et Céline Lamontagne, à s'adresser aux congressistes. Ginette Guérin fait le rapport sur les mises en candidature reçues et procède aux mises en nomination.

À LA PRÉSIDENTENCE

Suzanne Audette propose Louis Roy, qui accepte et est élu par acclamation.

AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Alain Lampron propose Jean Lortie, qui accepte et est élu par acclamation.

À LA TRÉSORERIE

La présidente d'élections présente aux congressistes une proposition visant à clarifier le bulletin du seul candidat au poste de la trésorerie.

Proposition n° 31

Linda Mercier propose, appuyée par Stéphane Lapierre, *que le 63^e Congrès considère valide la candidature de Pierre Patry et qu'à cette fin le nom de l'organisation de Denyse Paradis, signataire du bulletin de Pierre Patry, soit modifié et qu'au lieu de lire FSSS (CSN) soit inscrit le Syndicat des travailleurs du CSSS de Laval (CSN) et cela conformément au rapport du comité des lettres de créance. Adopté*

Nancy Legendre propose Pierre Patry, qui accepte et est élu par acclamation.

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTENCE

Francine Lévesque propose Jacques Létourneau, qui accepte et est élu par acclamation.

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTENCE

Chantale Larouche propose Gaétan Châteauneuf, qui accepte.

Ann Gingras propose Jean Lacharité, qui accepte.

Il y aura donc élection au poste de deuxième vice-présidence.

TROISIÈME VICE-PRÉSIDENTENCE

Marjolaine Côté propose Denise Boucher, qui accepte et est élue par acclamation.

La présidente et la secrétaire des élections expliquent aux congressistes les modalités du scrutin pour le poste de deuxième vice-présidence.

Poursuite du débat sur la proposition n° 29

3. FRANCISATION

Proposition n° 29

Jocelyne Dunn propose, appuyée par Pierre Lalonde :

Que les syndicats reprennent l'offensive de la francisation des milieux de travail pour répondre à deux objectifs : consolider le français comme langue de travail au Québec et faciliter l'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes qui ne maîtrisent pas la langue commune. Adopté tel qu'amendé

Amendement n° 1

Marc Laviolette propose, appuyé par Michel Béland, *d'ajouter à la fin du paragraphe les mots « et que la CSN revendique des modifications à la Charte de la langue française pour que celle-ci s'applique aux entreprises de moins de 50 employés et qu'elle s'applique aux entreprises de juridiction fédérale ». Adopté*

Amendement n° 2

Richard Watters propose, appuyé par Gilbert Gobeil, *de remplacer les mots « Que les syndicats » par les mots « Que la CSN et ses organisations affiliées ».*

Sous-amendement n° 1

Ann Gingras propose, appuyée par Guylaine Tessier, *d'ajouter à la fin des mots « organisations affiliées » les mots « soutiennent les syndicats qui ». Adopté*

Amendement n° 3

Aldo Miguel Paolinelli propose, appuyé par Peter Varfalvy, de remplacer les mots « personnes immigrantes » par les mots « travailleuses et travailleurs ». **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été amendée se lit comme suit :

Que la CSN et ses organisations affiliées soutiennent les syndicats qui reprennent l'offensive de la francisation des milieux de travail pour répondre à deux objectifs : consolider le français comme langue de travail au Québec et faciliter l'intégration et le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs qui ne maîtrisent pas la langue commune et que la CSN revendique des modifications à la Charte de la langue française pour que celle-ci s'applique aux entreprises de moins de 50 employé-es et qu'elle s'applique aux entreprises de juridiction fédérale.

5. ENDETTEMENT ET SURENDETTEMENT DES PERSONNES
Proposition n° 32

Gaston Lessard propose, appuyé par Carole Duval :

Que la CSN intervienne sur la problématique de l'endettement et du surendettement des personnes :

- a) *en proposant une stratégie d'éducation populaire et en documentant la question de l'endettement et du surendettement des travailleuses et des travailleurs;*
- b) *en invitant les organisations affiliées à accentuer leur collaboration avec les groupes communautaires qui offrent des services aux personnes en difficulté;*
- c) *en réclamant auprès de l'État une réglementation pour encadrer les institutions financières en matière de taux d'intérêt et de frais excessifs;*
- d) *en exigeant des institutions financières qu'elles soutiennent les groupes communautaires qui offrent des services aux personnes en difficulté;*
- e) *en revendiquant auprès du gouvernement l'inclusion dans le cheminement scolaire de cours d'initiation à la vie économique;*

- f) *en invitant les fédérations et les conseils centraux à intégrer cette réalité dans leur plan de travail dans une perspective de prise en charge par les syndicats.*

Adopté ultérieurement**Amendement n° 1**

Éric Larivière propose, appuyé par Luc Pearson, d'ajouter à la fin du paragraphe c) les mots « et en matière d'accessibilité au crédit ».

Sous-amendement n° 1

Jacques Fortin propose, appuyé par Serge Dionne, d'ajouter à la fin des mots « d'accessibilité au crédit » les mots « à l'exception du microcrédit ».

Rejeté**Sous-amendement n° 2**

Nancy Pedneault propose, appuyée par Denis Charrette, d'ajouter à la fin des mots « d'accessibilité au crédit » les mots « et de sollicitation ».

Adopté**Amendement n° 2**

Justin Cloutier propose, appuyé Odette Cayouette, de remplacer au paragraphe d) les mots « en exigeant des institutions financières qu'elles soutiennent » par les mots « en réclamant du gouvernement une réglementation qui oblige les institutions financières à soutenir ». **Adopté**

Amendement n° 3

Sandy Sodini propose, appuyée par Éric Larivière, d'ajouter au paragraphe d) après les mots « institutions financières » les mots « et toutes autres institutions de crédit ». **Adopté**

Amendement n° 4

Bruce Toombs propose, appuyé par Martine Sadiq, d'ajouter au paragraphe e) après les mots « cheminement scolaire » les mots « l'enseignement de la vie économique et des finances personnelles ». **Adopté**

Amendement n° 5

Éric Céré propose, appuyé par Robert Daneau, d'ajouter à la fin du paragraphe f) les mots « entre autres, pour la préparation de la négociation et surtout de la mobilisation ». **Rejeté**

Le débat sur la proposition n° 32 se poursuit le mercredi 18 mai à la suite de la présentation du rapport du comité des relations interculturelles.

Intervention de Stephanie Bloomingdale, secrétaire-trésorière de l'AFL-CIO Wisconsin

La présidente, Claudette Carbonneau, présente Stephanie Bloomingdale, et l'invite à s'adresser aux congressistes.

Première femme élue au poste de secrétaire-trésorière du AFL-CIO dans l'État du Wisconsin, elle a plus de 20 ans d'expérience en matière syndicale. En tant que directrice des politiques publiques pour la Fédération des infirmières et professionnels de la santé du Wisconsin, Stephanie a joué un rôle central dans la lutte pour renforcer le pouvoir des infirmières et des travailleurs de la santé partout au Wisconsin.



Elle a acquis une réputation de farouche négociatrice en arbitrage et en médiation de griefs. Partout dans le Wisconsin, Stephanie est réputée pour sa gestion efficace des campagnes de mobilisation électorale et sa détermination à tenir les élus responsables de leurs actions.

Elle a entamé sa carrière comme militante et présidente du gouvernement étudiant à l'Université Wisconsin-Milwaukee. Très rapidement, Stephanie s'est engagée envers le syndicalisme et la force de l'action collective pour contribuer à créer une classe moyenne forte. Peu après l'obtention de son diplôme, elle a accepté le poste de directrice nationale des campagnes à l'USSA.

À ce titre, Stephanie a organisé plusieurs campagnes nationales et régionales pour faire entendre la voix des étudiants. Elle se voue à la création de campagnes populaires de base, dirigées par ses membres, qui promeuvent la justice sociale et économique pour tous et toutes.

Stephanie Bloomingdale a présenté aux délégués la situation qui prévaut en ce moment aux États-Unis : notamment les lois adoptées au Wisconsin, comme le retrait du droit de négocier dans le secteur public. Il s'agit d'un vent anti-syndical sans précédent. Elle a livré un appel à

l'union des forces progressistes contre la montée de l'antisindicalisme en Amérique du Nord.

REMERCIEMENTS

Au nom des congressistes et du comité exécutif, la présidente, Claudette Carbonneau, remercie Stephanie Bloomingdale pour le message qu'elle a livré.

Discours des candidats

Gaétan Châteauneuf et Jean Lacharité, candidats au poste de 2^e vice-président, s'adressent aux congressistes.

PAUSE-SANTÉ À 16 H 50

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 17 H 15

Rapport du comité des relations interculturelles

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le comité des relations interculturelles à présenter son rapport. Il s'agit de Abraham Lara, Jamal Amelouk, Oscar Cardona, Louise Carrier-Corriveau, Nejia Chehidi, Voltaire Juin et Gabriella Nedelcu.

REMERCIEMENTS

La présidente, Claudette Carbonneau, remercie au nom des congressistes et du comité exécutif le comité des relations interculturelles.



Poursuite du débat sur la proposition n° 32

5. ENDETTEMENT ET SURENDETTEMENT DES PERSONNES

Proposition n° 32

Gaston Lessard propose, appuyé par Carole Duval :

Que la CSN intervienne sur la problématique de l'endettement et du surendettement des personnes :

- a) en proposant une stratégie d'éducation populaire et en documentant la question de l'endettement et du surendettement des travailleuses et des travailleurs;
- b) en invitant les organisations affiliées à accentuer leur collaboration avec les groupes communautaires qui offrent des services aux personnes en difficulté;
- c) en réclamant auprès de l'État une réglementation pour encadrer les institutions financières en matière de taux d'intérêt et de frais excessifs;
- d) en exigeant des institutions financières qu'elles soutiennent les groupes communautaires qui offrent des services aux personnes en difficulté;
- e) en revendiquant auprès du gouvernement l'inclusion dans le cheminement scolaire de cours d'initiation à la vie économique;
- f) en invitant les fédérations et les conseils centraux à intégrer cette réalité dans leur plan de travail dans une perspective de prise en charge par les syndicats. **Adopté tel qu'amendé**

Amendement n° 1

Éric Larivière propose, appuyé par Luc Pearson, d'ajouter à la fin du paragraphe c) les mots « et en matière d'accessibilité au crédit ».

Sous-amendement n° 1

Jacques Fortin propose, appuyé par Serge Dionne, d'ajouter à la fin des mots « d'accessibilité au crédit » les mots « à l'exception du micro-crédit ». **Rejeté**

Sous-amendement n° 2

Nancy Pedneault propose, appuyée par Denis Charrette, d'ajouter à la fin des mots « d'accessibilité au crédit » les mots « et de sollicitation ».

Adopté

Amendement n° 2

Justin Cloutier propose, appuyé Odette Cayouette, de remplacer au paragraphe d) les mots « en exigeant des institutions financières qu'elles soutiennent » par les mots « en réclamant du gouvernement une réglementation qui oblige les institutions financières à soutenir ».

Adopté

Amendement n° 3

Sandy Sodini propose, appuyée par Éric Larivière, d'ajouter au paragraphe d) après les mots « institutions financières » les mots « et toutes autres institutions de crédit ». **Adopté**

Amendement n° 4

Bruce Toombs propose, appuyé par Martine Saddik, d'ajouter au paragraphe e) après les mots « cheminement scolaire » les mots « l'enseignement de la vie économique et des finances personnelles ». **Adopté**

Amendement n° 5

Éric Céré propose, appuyé par Robert Daneau, d'ajouter à la fin du paragraphe f) les mots « entre autres, pour la préparation de la négociation et surtout de la mobilisation ». **Rejeté**

Amendement n° 6

Patrick St-Pierre propose, appuyé par Julie Bergeron, d'ajouter un paragraphe g) les mots « Que la CSN réfléchisse aux impacts de l'endettement et du surendettement sur la mobilisation et la négociation et propose des moyens créatifs et novateurs afin d'appuyer les luttes ».

Sous-amendement n° 1

Francis Lagacé propose, appuyé par Serge Dionne, d'ajouter après les mots « Que la CSN » les mots « et ses organisations affiliées ». **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été amendée se lit comme suit :

Que la CSN intervienne sur la problématique de l'endettement et du surendettement des personnes :

- a) en proposant une stratégie d'éducation populaire et en documentant la question de l'endettement et du surendettement des travailleuses et des travailleurs;
- b) en invitant les organisations affiliées à accentuer leur collaboration avec les groupes communautaires qui offrent des services aux personnes en difficulté;
- c) en réclamant auprès de l'État une réglementation pour encadrer les institutions financières en matière de taux d'intérêt et de frais excessifs et en matière d'accessibilité au crédit et de sollicitation;

- d) en réclamant du gouvernement une réglementation qui oblige les institutions financières et toutes autres institutions de crédit à soutenir les groupes communautaires qui offrent des services aux personnes en difficulté;
- e) en revendiquant auprès du gouvernement l'inclusion dans le cheminement scolaire de l'enseignement de la vie économique et des finances personnelles;
- f) en invitant les fédérations et les conseils centraux à intégrer cette réalité dans leur plan de travail dans une perspective de prise en charge par les syndicats;
- g) Que la CSN et ses organisations affiliées réfléchissent aux impacts de l'endettement et du surendettement sur la mobilisation et la négociation et propose des moyens créatifs et novateurs afin d'appuyer les luttes.

- *la fin du développement des places privées d'hébergement de longue durée.*

Adopté ultérieurement

Amendement n° 1

Mélissa Gaouette propose, appuyée par Dany Gagné, d'ajouter à la fin du 3^e point les mots « l'amélioration des conditions salariales des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés ».

Sous-amendement n° 1

Louis Roy propose, appuyé par Jeff Begley, d'ajouter avant les mots « l'amélioration des conditions salariales » les mots « et invite les fédérations à revendiquer ». **Adopté**

Le débat sur la proposition n° 33 se poursuit le jeudi 19 mai en après-midi après les propositions des organisations affiliées.

Deuxième rapport synthèse des ateliers

4. VIEILLIR DANS LA DIGNITÉ

Proposition n° 33

Linda Mercier propose, appuyée par Sylvie Huot :

- A. *Que la CSN revendique auprès du gouvernement du Québec que le plan d'action de services intégrés pour les personnes âgées et la politique « Vieillir chez soi » tiennent compte des positions suivantes :*
- *une vision globale et intégrée des services aux personnes âgées qui assure l'accessibilité à des services publics de santé et de services sociaux sans frais supplémentaires et sans temps d'attente excessif pour les usagères et les usagers;*
 - *un financement adéquat pour répondre aux besoins d'hébergement et de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en perte d'autonomie;*
 - *un niveau de formation adéquat pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs;*
 - *que l'ensemble des milieux d'hébergement privés et publics offre un environnement sécuritaire et des services de qualité pour les usagères et usagers;*

Hommage à Lise Poulin

Le trésorier, Pierre Patry, au nom du comité exécutif et des congressistes, souligne le départ à la retraite de la secrétaire générale, Lise Poulin.



LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 H 30.

Cinquième jour Le jeudi 19 mai 2011





HUITIÈME SÉANCE

REPRISE DES TRAVAUX À 9 HEURES

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue aux congressistes.

La minute du 90^e anniversaire

La présidente, Claudette Carbonneau, introduit la minute du 90^e anniversaire.

Thème : Une force de progrès

Depuis la fondation de la CSN, plusieurs initiatives ont fait du Québec l'une des sociétés les plus égalitaires du continent. Une société où la justice sociale peut se développer sur la base de la solidarité.

La CSN a été de tous les grands combats engagés pour améliorer les conditions d'existence du peuple québécois. Elle a appuyé les efforts visant à doter le Québec de structures et de moyens susceptibles de profiter au plus grand nombre.

Notre situation particulière en Amérique l'a conduite à soutenir la formation d'un État fort et muni de tous les outils nécessaires au développement collectif. Nous avons donc, en toute logique, choisi la souveraineté du Québec en 1990.

Nous avons soutenu l'État québécois quand il s'est donné des outils de développement sur lesquels nous nous appuyons aujourd'hui.

La CSN a défendu la nationalisation de l'électricité, en 1962, appuyé la création de la Caisse de dépôt et placement et de la Régie des rentes. Nous avons longtemps revendiqué un ministère de l'Éducation et la mise en place des réseaux publics en santé et en services sociaux.

Dans les luttes pour la défense du français, elle s'est retrouvée en première ligne, pour réclamer, en 1948, des manuels de la construction en français. En 1969, contre le bill 63 et en faveur de l'unilinguisme français. En 1974, contre la loi 22 de Robert Bourassa et en appui à la Charte de la langue, en 1977.

La CTCC a exigé en 1939 que les entreprises forestières reboisent nos forêts. En 1947, nous avons proposé que l'État prenne en main l'assurance automobile. Dans les années 1960, la CSN

a voulu sortir les familles ouvrières des griffes des compagnies de finance. L'aide juridique et les ACEF ont suivi.

Marcel Pepin a été l'âme du premier front commun syndical dans le secteur public. En 1970, nos syndicats de la construction se sont battus pour la parité régionale des salaires. Et c'est une vaste mobilisation pour la mise en place d'un réseau universel et gratuit de garderies qui a été lancée en 1980.

Des luttes très dures, comme à la Canadian Gypsum de Joliette et à Robin Hood à Montréal, ont amené le législateur à adopter, en 1977, la loi anti-briseurs de grève. Déjà, en 1940, la CTCC revendiquait une telle loi.

La conviction que les travailleuses et les travailleurs doivent développer davantage de contrôle sur leur travail a inspiré la création de nombreux outils collectifs. Fondation, Bâtirente, la Caisse d'économie solidaire et d'autres organisations poursuivent aujourd'hui leur action sur leurs propres bases.

En 2010, la CSN et d'autres organisations ont mis sur pied l'Alliance sociale pour faire la promotion du rôle de l'État dans le développement du Québec.

La CSN a soutenu sans relâche les luttes pour la santé et la sécurité au travail. Dès 1921, on voulait que les caissières puissent avoir un banc pour se reposer. La grève de l'amiante, en 1949, portait pour une bonne part sur la santé des ouvriers. Un conflit de neuf mois à Thetford Mines a forcé l'adoption en 1975 d'une généreuse loi réparatrice pour les victimes d'amiantose.

Plusieurs conflits ont précédé l'adoption de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, en 1979; elle consacrait le principe de l'élimination des dangers à la source et le droit de refus.

On peut affirmer aujourd'hui que, depuis 90 ans, les membres de la CSN ont fortement contribué au progrès social de la société québécoise.

Rapport sur les prévisions budgétaires 2011–2014

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le trésorier, Pierre Patry, à présenter les prévisions budgétaires aux congressistes.



Le trésorier, Pierre Patry, présente les prévisions budgétaires au budget de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi que le budget cumulatif pour la période 2011–2014.

Proposition n° 34

Hélène Côté propose, appuyée par Stéphen Lapierre *d'adopter la recommandation du comité précongrès voulant que le 63^e Congrès adopte la proposition budgétaire au budget de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi qu'au budget cumulatif pour l'exercice 2011–2014.*

Amendement n° 1

Pierre Mallette propose, appuyé par Kevin Grabosky, *d'ajouter un poste de conseiller syndical et 2,5 employé-es de bureau au poste budgétaire de UCCO-SACC-CSN.*

Sous-amendement n° 1

Osanne Bernard propose, appuyée par France Théorêt, *de biffer les mots « un poste de conseiller syndical et ».*

Le débat sur la proposition n° 34 se poursuit le jeudi 19 mai en après-midi à la suite du rapport des questions de privilège.

Question de privilège

COLLECTE POUR LES SINISTRÉS DE LA MONTÉRÉGIE

Joane Guertin lance un appel à la solidarité pour les sinistré-es de la Montérégie. Une levée de fonds est organisée.

PAUSE-SANTÉ À 11 H 10

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 11 H 30

90^e anniversaire de la CSN

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le président-directeur général de Fondation, Léopold Beaulieu, à s'adresser aux congressistes.

Le président-directeur général de Fondation, Léopold Beaulieu, au nom de Bâtirente, Caisse Le Chaînon, Caisse solidaire, DSInternational, Filaction, Fondation, MCE Conseils, Neuvaction et Plandaction, remet à la CSN une statue pour souligner son 90^e anniversaire.

REMERCIEMENTS

La présidente, Claudette Carbonneau, au nom des congressistes et du comité exécutif, remercie Léopold Beaulieu.

Rapport du comité national de la condition féminine

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le comité national de la condition féminine à présenter son rapport.



REMERCIEMENTS

La présidente, Claudette Carbonneau, au nom des congressistes et du comité exécutif, remercie le comité national de la condition féminine.

Rapport du comité sur les questions de privilège

La présidente, Claudette Carbonneau, invite les membres du comité des questions de privilège : Aldo Miguel Paolinelli, Sylvain Parent et Mona Edma à présenter les questions de privilège.

APPUI À LA FFQ

Attendu la menace que représentent les politiques conservatrices et néolibérales pour le droit des femmes à l'égalité (registre des armes à feu, avortement, financement des groupes de femmes, durcissement de la justice et de l'immigration, etc.);

Attendu les changements de critères au financement des groupes de défense des droits des femmes au Canada et le manque de possibilités de financement par le gouvernement du Québec pour la Fédération des femmes du Québec;

Attendu le rôle important de la FFQ dans la défense des droits des femmes au Québec;

Attendu le projet rassembleur « Le féminisme dans tous ses états : les états généraux de l'action et de l'analyse féministes »;

Attendu la grande amitié qui unit les membres de la Confédération des syndicats nationaux et celles de la Fédération des femmes du Québec;

Proposition n° 35

Denise Boucher propose, appuyée par Caroline Senneville, *que le Congrès témoigne de son appui envers la FFQ en invitant les femmes de la CSN à devenir membres de la FFQ et en invitant nos organisations affiliées et les congressistes à faire un don à la FFQ. Adopté à l'unanimité*

LES DISPOSITIONS**DE LA LOI ANTI-BRISEURS DE GRÈVE**

Attendu que l'odieux lock-out déclenché par la direction du Journal de Montréal a mis en lumière les faiblesses des dispositions anti-briseurs de grève;

Attendu que les dispositions anti-briseurs de grève ont été adoptées pour maintenir l'équilibre des forces en présence lors d'un conflit de travail;

Attendu qu'à l'ère du Web et des médias sociaux, il est anachronique que la notion d'établissement renvoie strictement à des notions d'adresse civique et de lieu physique, propriétés de l'employeur;

Attendu également qu'il n'est pas plus acceptable que de supposés bénévoles viennent déséquilibrer le rapport de force lors des conflits et qu'il s'agit là d'une façon éhontée de contourner la loi.

Proposition n° 36

Chantale Larouche propose, appuyée par Gaëtan Châteauneuf, *que le gouvernement du Qué-*

bec modernise les dispositions anti-briseurs de grève afin qu'elles reflètent les nouvelles réalités technologiques du monde du travail;

Que le gouvernement du Québec modifie les dispositions anti-briseurs de grève afin d'interdire spécifiquement le recours au travail bénévole.

Adopté à l'unanimité**REMERCIEMENTS**

Le président du STIJM, Raynald Leblanc, remercie le comité exécutif de la CSN, les élu-es des fédérations et des conseils centraux ainsi que tous les salarié-es du mouvement de leur soutien lors du lock-out au *Journal de Montréal*.

PAUSE-DÎNER À 12 H 30**NEUVIÈME SÉANCE****RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 14 H 30****Annnonce sur le chantier Davie**

Le président de la Fédération de l'industrie manufacturière, Alain Lampron, annonce qu'après plusieurs mois de représentation auprès des gouvernements provincial et fédéral, le chantier Davie devrait rouvrir dans quelques semaines : 1500 emplois directs et 4000 emplois indirects.

Poursuite des travaux du comité sur les questions de privilège

La présidente, Claudette Carbonneau, invite les membres du comité des questions de privilège : Aldo Miguel Paolinelli, Sylvain Parent et Mona Edma à présenter les questions de privilège.

SYNDICALISATION**DES DÉPANNEURS COUCHE-TARD**

Attendu que Couche-Tard est une entreprise plus que profitable avec ses 16 milliards de dollars de chiffre d'affaires l'an passé;

Attendu que Couche-Tard utilise des tactiques anti-syndicales déplorables, entre autres, la fermeture, le mois dernier, du dépanneur Couche-Tard Saint-Denis et Beaubien, après le dépôt d'une requête en accréditation;

Attendu que la fermeture de ce Couche-Tard constitue une atteinte fondamentale au droit d'association;

Attendu que les travailleuses et travailleurs subissent des conditions de travail difficiles : manque de respect de l'employeur, salaire minimum, pas de congé de maladie, aucune mesure en santé et en sécurité, etc.;

Attendu que la syndicalisation et le soutien de l'ensemble de la CSN sont parmi les meilleurs moyens d'augmenter leur rapport de force et d'améliorer leurs conditions de travail;

Attendu qu'il s'agit d'un secteur peu syndiqué et majoritairement composé de jeunes;

Proposition n° 37

Louis Roy propose, appuyé par Wilhem Ménard, *que les délégué-es au 63^e Congrès de la CSN prennent l'engagement personnel et collectif de faire connaître rapidement la campagne de syndicalisation des Couche-Tard auprès de leurs membres, de leur famille et de leurs amis avec tous les moyens dont ils disposent. Cela dans le but d'inciter d'autres salarié-es de Couche-Tard de se joindre à la CSN. Adopté à l'unanimité*

LES AGENCES DE PLACEMENT

Attendu que même si les agences sont assujetties à l'ensemble des droits et obligations définis dans les lois du travail, il demeure que leurs activités de placement ou de location de personnel ne sont nullement réglementées;

Attendu qu'il n'existe aucune obligation de s'enregistrer ni d'obtenir un permis ni même de faire une preuve de solvabilité pour tenir une telle agence et poursuivre les activités qui sont le propre de cette industrie;

Attendu les multiples difficultés qui résultent de l'absence de l'identification de l'employeur véritable du salarié-e d'agence dont, entre autres, l'accès à la syndicalisation et l'application des normes minimales de travail;

Attendu qu'il n'y a aucune obligation d'accorder au salarié-e d'agence les mêmes conditions de travail que celles dont bénéficient, à qualification et expérience égales ou équivalentes, les salarié-es d'entreprise cliente qui font le même travail;

Attendu qu'aucune réglementation ne vient interdire les clauses d'exclusivité des services de non-concurrence, malgré le caractère précaire des emplois, pas plus qu'elle n'interdit les clauses qui viennent limiter, voire rendre impossible, l'accès à des emplois permanents dans l'entreprise cliente.

Proposition n° 38

Jean Lortie propose, appuyé par Lise Poulin, *que le gouvernement du Québec légifère pour encadrer le secteur des agences de placement temporaires au Québec en prévoyant les dispositions suivantes :*

- *Qu'il y ait obligation pour les agences d'obtenir un permis d'opération et que ce permis ne soit accordé que si les agences démontrent leur solvabilité;*
- *Qu'il y ait interdiction aux agences d'imposer des contraintes qui empêcheront ou décourageront des entreprises clientes d'embaucher des employé-es d'agence;*
- *Que la Loi sur les normes du travail établisse un principe de coresponsabilité entre les agences et les entreprises clientes, afin de protéger les salarié-es d'agence des obligations pécuniaires prévues dans la loi;*
- *Que la Loi sur les normes du travail s'inspire du Code canadien afin de pouvoir déclarer que l'agence et l'entreprise cliente constituent le même employeur pour un salarié qui comble un poste répondant aux besoins permanents de l'entreprise sur une base régulière;*
- *Que la Loi sur les normes du travail établisse qu'un employeur ne peut accorder à un salarié-e des conditions de travail inférieures à celles consenties aux autres salarié-es qui accomplissent un travail comparable pour la même entreprise, pour le seul motif qu'il a été embauché par l'entremise d'une agence de placement. Adopté à l'unanimité*

FONDS MIXTES PUBLICS-PRIVÉS

Attendu l'importance que prennent les grandes fondations du type de la Fondation Lucie et André Chagnon dans la société québécoise;

Attendu la création depuis 2007 de plusieurs fonds public-privé cofinancés et cogérés par la Fondation Lucie et André Chagnon et par le gouvernement (Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie, Fonds pour le développement des jeunes enfants, Fonds pour la persévérance scolaire et Fonds de soutien aux proches aidants des aînés);

Attendu les enjeux démocratiques rattachés à ces partenariats public-privé philanthropiques par lesquels l'État sous-traite, sans débat public préalable, la définition, la mise en œuvre et les priorisations de certaines politiques publiques;

Attendu que ces fonds risquent de fragiliser les services publics (universalité, accessibilité);

Attendu que la population québécoise participe au financement de ces fondations par des déductions fiscales consenties aux donateurs qui y contribuent;

Attendu les mémoires de la CSN sur les projets de Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés et de Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants;

Proposition n° 39

Francis Lagacé propose, appuyé par Denise Boucher que la CSN exige :

Que le gouvernement tienne dans les plus brefs délais, un débat public large sur la pertinence des fonds mixtes public-privé philanthropiques complémentaires aux programmes et aux politiques publiques.

Que, d'ici là, le gouvernement suspende la création d'autres fonds mixtes.

*Que la CSN fasse la promotion de ses orientations sur cette question et les approfondisse, notamment sur les aspects de la fiscalité. **Adopté à l'unanimité***

POURSUITE DU DÉBAT SUR LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE

Proposition n° 34

Hélène Côté propose, appuyée par Stéphane LaPierre, d'adopter la recommandation du comité précongrès voulant que le 63^e Congrès adopte la proposition budgétaire au budget de fonctionnement, au Fonds de défense professionnelle, au Fonds de soutien extraordinaire ainsi qu'au budget cumulatif pour l'exercice 2011–2014. **Adopté**

Amendement n° 1

Pierre Mallette propose, appuyé par Kevin Grabosky, d'ajouter un poste de conseiller syndical et 2.5 employé-es de bureau au poste budgétaire de UCCO-SACC-CSN. **Rejeté**

Sous-amendement n° 1

Osanne Bernard propose, appuyée par France Théorêt, de biffer les mots « un poste de conseiller syndical et ». **Rejeté**

Question préalable

sur l'amendement et le sous-amendement

Sylvane Gagnon propose, appuyée par Annie Chiasson, que la question soit mise aux voix immédiatement. **Adopté**

QUANTUM DES PRESTATIONS DE GRÈVE ET DE LOCK-OUT

Proposition n° 40

Yvon Godin propose, appuyé par Pierre Darveau, d'adopter la recommandation du comité précongrès voulant que les prestations hebdomadaires de grève et de lock-out soient portées à :

- 230 \$ à compter du 23 mai 2011
- 235 \$ à compter du 1^{er} mars 2012
- 240 \$ à compter du 1^{er} mars 2013

Adopté

QUANTUM DES PRESTATIONS DE CONGÉDIEMENT ET DE SUSPENSION POUR ACTIVITÉ SYNDICALE

Proposition n° 41

Gilles Lamontagne propose, appuyé par Daniel Roy, d'adopter la recommandation du comité précongrès voulant que les prestations hebdomadaires pour les personnes suspendues, congédiées ou victimes de représailles pour activité syndicale soient portées à :

- 230 \$ à compter du 23 mai 2011
- 235 \$ à compter du 1^{er} mars 2012
- 240 \$ à compter du 1^{er} mars 2013

Adopté

NOUVELLE PROPOSITION

FORMATION D'UN COMITÉ DE RÉFLEXION SUR LES SERVICES

Proposition n° 42

Katia Lelièvre propose, appuyée par Patrice Juneau, de créer un comité dont les membres seront nommés par le bureau confédéral et qui aura pour mandat :

- a) de consulter les syndicats, les fédérations et les conseils centraux sur l'organisation des services offerts aux syndicats et la meilleure

manière de les dispenser ainsi que sur la péréquation qui est distribuée aux fédérations et aux conseils centraux en lien avec ces mêmes services (incluant le montant et la méthode de calcul);

- b) de réfléchir à des solutions afin de régler les problématiques soulevées;
- c) de produire un rapport et des recommandations concrètes.

Pour ce faire, le comité sera formé de représentants de la CSN, des fédérations et des conseils centraux.

Le suivi des travaux de ce comité sera présenté au bureau confédéral et les recommandations seront entérinées par le conseil confédéral.

Les travaux de ce comité devront être complétés et présentés au conseil confédéral au plus tard en septembre 2012.

Les syndicats seront informés de l'avancement et de la conclusion des travaux. **Adopté**

POURSUITE DU DÉBAT SUR LA PROPOSITION N° 33

4. VIEILLIR DANS LA DIGNITÉ

Proposition n° 33

Linda Mercier propose, appuyée par Sylvie Huot :

- A. Que la CSN revendique auprès du gouvernement du Québec que le plan d'action de services intégrés pour les personnes âgées et la politique « Vieillir chez soi » tiennent compte des positions suivantes :

- une vision globale et intégrée des services aux personnes âgées qui assure l'accessibilité à des services publics de santé et de services sociaux sans frais supplémentaires et sans temps d'attente excessif pour les usagères et les usagers;
- un financement adéquat pour répondre aux besoins d'hébergement et de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en perte d'autonomie;
- un niveau de formation adéquat pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs;

- que l'ensemble des milieux d'hébergement privés et publics offre un environnement sécuritaire et des services de qualité pour les usagères et usagers;
- la fin du développement des places privées d'hébergement de longue durée.

Adopté tel qu'amendé

Amendement n° 1

Mélissa Gaouette propose, appuyée par Dany Gagné, d'ajouter à la fin du 3^e point les mots « l'amélioration des conditions salariales des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés ».

Sous-amendement n° 1

Louis Roy propose, appuyé par Jeff Begley, d'ajouter avant les mots « l'amélioration des conditions salariales » les mots « et invite les fédérations à revendiquer ». **Adopté**

Amendement n° 2

Michel Tremblay propose, appuyé par Patrick Beaumont, d'ajouter à la fin du 3^e point les mots « et des aidants naturels ».

Sous-amendement n° 1

Ann Gingras propose, appuyée par Émilie Castro, de remplacer les mots « aidants naturels » par les mots « proches aidants ». **Adopté**

Sous-amendement n° 2

Sandy Sodini propose, appuyée par Céline Dagenais, d'ajouter avant les mots « proches aidants » les mots « et une formation particulière ». **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été amendée se lit comme suit :

- A. Que la CSN revendique auprès du gouvernement du Québec que le plan d'action de services intégrés pour les personnes âgées et la politique « Vieillir chez soi » tiennent compte des positions suivantes :
- une vision globale et intégrée des services aux personnes âgées qui assure l'accessibilité à des services publics de santé et de services sociaux sans frais supplémentaires et sans temps d'attente excessif pour les usagères et les usagers;

- un financement adéquat pour répondre aux besoins d'hébergement et de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en perte d'autonomie;
- un niveau de formation adéquat pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs et une formation particulière pour les proches aidants et invite les fédérations à revendiquer l'amélioration des conditions salariales;
- que l'ensemble des milieux d'hébergement privés et publics offre un environnement sécuritaire et des services de qualité pour les usagères et usagers;
- la fin du développement des places privées d'hébergement de longue durée.

Proposition n° 43

Michel Piétran Antonio propose, appuyé par Robert Daneau :

B. Que la CSN ouvre un chantier de réflexion sur le continuum de services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie en accordant une attention aux modèles alternatifs d'hébergement communautaire et public et à leur développement. Adopté

Rapport de la présidente des élections

La présidente des élections déclare élu Jean Lacharité au poste de 2^e vice-président.

Proposition n° 44

Gilles Lamontagne propose, appuyé par Chantal Savage, que l'on détruise les bulletins de vote. **Adopté**

PAUSE-SANTÉ À 16 H 05

RETOUR EN SÉANCE PLÉNIÈRE À 16 H 30

Propositions des organisations affiliées

Proposition n° 45

Ann Gingras propose, appuyée par Richard Gagnon, d'adopter la recommandation du comité précongrès à l'effet de modifier le deuxième alinéa afin que la proposition se lise comme suit :

Que la CSN dénonce la judiciarisation et la médicalisation des dossiers d'accident du travail ou de maladie professionnelle accentuées par le

BEM et réclame le retour au rôle prépondérant du médecin traitant tel que prévu initialement à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP).

*Que la CSN élabore un plan d'action impliquant l'ensemble des organisations affiliées afin que le BEM soit aboli et que le lancement se fasse dans le cadre de la semaine de la santé et sécurité au travail. **Adopté***

Amendement n° 1

Alain Ouimet propose, appuyé par Daniel Martin, de biffer les mots « et que le lancement se fasse dans le cadre de la semaine de la santé et sécurité au travail ». **Rejeté**

QUESTION PRÉALABLE SUR L'AMENDEMENT ET LA PROPOSITION PRINCIPALE

Gaston Lessard propose, appuyé par Nathalie Bouchard, que la question soit mise aux voix immédiatement. **Adopté**

POURSUITE DES TRAVAUX SUR LES PROPOSITIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

8. AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT

Proposition n° 46

Johanne Racette propose, appuyée par Denis Major :

*A. Que la CSN se prononce pour une véritable politique énergétique durable et responsable qui vise notamment à réduire notre dépendance au pétrole en proposant des technologies alternatives non dommageables pour l'environnement et qu'elle fasse pression en ce sens auprès des gouvernements. **Adopté***

Proposition n° 47

Renée Levasseur propose, appuyée par Marine Saddik :

B. Que la CSN réclame auprès du gouvernement du Québec qu'il assure le plein contrôle de l'exploitation de ses richesses naturelles, renouvelables ou non, tout en établissant un système de redevance juste et équitable, inspiré des acquis d'autres pays, États et provinces, dans une perspective de développement durable et responsable. Pour ce faire, qu'il s'appuie sur des études environnemen-

tales et de faisabilité, indépendantes et scientifiques et qu'il les rende disponibles par écrit lors de consultations publiques. **Adopté**

Proposition n° 48

Denis Major propose, appuyé par Bertrand Moreau :

- C. *Que la CSN élabore, aux fins du mouvement, une politique interne de développement durable comprenant, entre autres, l'utilisation d'outils informatiques d'information et de mobilisation en ligne visant à réduire l'utilisation du papier et qu'elle produise des outils de formation. **Adopté***

Proposition n° 49

Thérèse Desloges propose, appuyée par Mari-sol Durand :

- D. *Que la CSN invite les syndicats affiliés à mettre sur pied, dans leur milieu de travail, un comité syndical ou paritaire sur l'environnement et les soutienne dans cette démarche. **Adopté***

Proposition n° 50

Gisèle Gince propose, appuyée par Karine Morisseau :

- E. *Que la CSN mette à la disposition des syndicats des outils pour mesurer l'empreinte écologique des travailleurs et des travailleuses afin qu'ils puissent apporter les changements nécessaires dans leur milieu de vie et de travail. **Adopté***

Proposition n° 51

Michelle Brière propose, appuyée par Jacques Richer :

- F. *Que la CSN, les fédérations et les conseils centraux intensifient leur travail de représentation, si possible en alliance avec d'autres groupes, auprès des entreprises, des institutions publiques et des municipalités du Québec sur la question de leur responsabilité sociale pour qu'elles se dotent, notamment, de politiques en matière de recyclage et d'approvisionnement responsable fondées sur le principe des 3RV. **Adopté***

9. ORGANISATION DU TRAVAIL

Proposition n° 52

Gilles Lamontagne propose, appuyé par Carole Duval :

- A. *Que la CSN invite et soutienne ses syndicats afin qu'ils entreprennent une démarche d'organisation du travail pour préserver et développer l'emploi, tout en revendiquant la transparence économique des entreprises et des institutions (information gratuite et accessible), et qui permet, entre autres, dans le secteur public d'améliorer la qualité des services et de contrer la privatisation. **Adopté ultérieurement***

Amendement n° 1

Michelle Maziade propose, appuyée par Jean-Sébastien Boisvert, d'ajouter après le mot « emploi » les mots « particulièrement par la formation et l'élaboration d'outils d'analyse ». **Adopté**

Le débat sur la proposition n° 5 se poursuit le vendredi 20 mai en avant-midi à la suite de la présentation du prix Vadeboncoeur.

Hommage à Claudette Carboneau

Le premier vice-président, Louis Roy, au nom du comité exécutif et des congressistes, souligne le départ à la retraite de la présidente Claudette Carboneau.



AJOURNEMENT

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 HEURES.

Sixième jour Le vendredi 20 mai 2011





DIXIÈME SÉANCE

REPRISE DES TRAVAUX À 9 HEURES

La présidente, Claudette Carbonneau, souhaite la bienvenue aux congressistes.

Prix Vadeboncoeur

La présidente, Claudette Carbonneau, s'adresse aux congressistes.

« C'est un très grand plaisir pour la CSN ce matin de lancer un prix Pierre-Vadeboncoeur. Et j'en profite pour souligner la présence de madame Vadeboncoeur et de son fils Alain parmi nous pour le lancement de ce prix.

Pierre Vadeboncoeur décédé l'année dernière alors qu'il allait avoir 90 ans est certainement l'un



des plus grands écrivains et essayistes du Québec, auteur d'une trentaine de livres, réputé par ses pamphlets politiques contre les grands imbéciles de ce monde, comme le dit le titre de l'une de ses dernières publications, et par ses livres de réflexion sur la vie, sur l'art, sur la

culture, sur l'indépendance du Québec, sur la spiritualité.

On vient d'ailleurs de publier, il y a quelques jours, son dernier livre posthume *Fragments d'éternité*.

On doit aussi à Pierre Vadeboncoeur des textes qui ont traversé les décennies et auxquels on se réfère encore aujourd'hui. Je cite la *Ligne du risque* publié au début des années 1960, et dans lequel on retrouve un essai intitulé *Projection du syndicalisme américain*. Mais Pierre Vadeboncoeur, et c'est tout à notre honneur, a mis ses immenses talents d'écrivain et d'homme d'action au service de la classe ouvrière québécoise.

Pendant 25 ans, de 1950 à 1975, Pierre Vadeboncoeur a milité à la CTCC-CSN comme conseiller syndical. À ce titre, il a négocié dans à peu près tous les secteurs. On l'a vu négocier avec les syndicats du textile, avec les travailleurs de la métallurgie, avec le syndicat des employés de

la SAQ, qui ont négocié avec lui leur première convention collective.

Il a surtout marqué le mouvement par sa contribution au renouvellement du syndicalisme québécois. C'est Pierre Vadeboncoeur qui tenait la plume qui a conduit aux deux rapports moraux de Marcel Pepin en 1966 et en 1968 : *Une société bâtie pour l'homme* et le *Deuxième front*. Ces deux rapports ont amené le mouvement syndical, la CSN en particulier, à faire porter ses efforts sur le large front de lutte contre toutes les formes d'exploitation, aussi bien à l'intérieur des usines et des établissements que dans les autres aspects de la vie en société.

Gérald Larose a témoigné l'année dernière de la contribution de Pierre Vadeboncoeur dans la revue *l'Action nationale* dirigée par Robert Laplante, qui était notre invité lundi. Et je cite Gérald : C'est chez Vadeboncoeur que des générations de militantes et de militants ont appris à reconnaître les traits essentiels d'une organisation syndicale appartenant de bout en bout aux travailleurs et aux travailleuses, embrassant la totalité de la condition ouvrière, et pas seulement les salaires, capable de mobiliser les forces vives d'une société pour que l'État assume pleinement et équitablement son rôle d'arbitre, de régulateur social et de répartiteur de la richesse. Vadeboncoeur, le premier, a nommé la CSN en la démarquant fermement du syndicalisme de tutelle cléricale ou internationale – comprendre américaine – de l'affairisme, du corporatisme et de l'activisme sans perspectives. Vadeboncoeur contribua puissamment à doter la CSN d'un identitaire spécifique qui permit à cette dernière de devenir une figure de proue du syndicalisme québécois. Encore aujourd'hui, la CSN puise à ce trésor.

C'est pourquoi aujourd'hui, c'est pour moi un plaisir et un honneur d'annoncer la création du prix Pierre-Vadeboncoeur. Ce prix doté d'une bourse de 5000 \$ sera accordé chaque année à l'auteur d'un essai en sciences sociales ou en sciences politiques. Il s'agira d'un ouvrage publié en langue française par un auteur québécois, édité par une maison d'édition québécoise. Le ou la récipiendaire de ce prix sera connu lors du Salon du livre de Montréal. Par ce geste, la CSN

veut honorer la mémoire d'un grand militant, d'un grand écrivain, Pierre Vadeboncoeur.

La CSN veut aussi encourager et soutenir avec ce prix, la réflexion autour des questions sociales et politiques qui touchent les aspects les plus importants de notre vie en société.

POURSUITE DU DÉBAT SUR LA PROPOSITION N° 52

9. ORGANISATION DU TRAVAIL

Proposition n° 52

Gilles Lamontagne propose, appuyé par Carole Duval :

- A. *Que la CSN invite et soutienne ses syndicats afin qu'ils entreprennent une démarche d'organisation du travail pour préserver et développer l'emploi, tout en revendiquant la transparence économique des entreprises et des institutions (information gratuite et accessible), et qui permet, entre autres, dans le secteur public d'améliorer la qualité des services et de contrer la privatisation. **Adopté tel qu'amendé***

Amendement n° 1

Michelle Maziade propose, appuyée par Jean-Sébastien Boisvert, d'ajouter après le mot « emploi » les mots « particulièrement par la formation et l'élaboration d'outils d'analyse ». **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été amendée se lit comme suit :

- A. Que la CSN invite et soutienne ses syndicats afin qu'ils entreprennent une démarche d'organisation du travail pour préserver et développer l'emploi, particulièrement par la formation et l'élaboration d'outils d'analyse, tout en revendiquant la transparence économique des entreprises et des institutions (information gratuite et accessible), et qui permet, entre autres, dans le secteur public d'améliorer la qualité des services et de contrer la privatisation.

Proposition n° 53

Louis-André Boulay propose, appuyé par Marc Blais :

- B. *Qu'à l'occasion de ces démarches d'organisation du travail, l'on vise l'amélioration de la qualité de vie au travail et que l'on s'attaque particulièrement aux problèmes liés à l'intensification du travail, à la surcharge et à ses effets sur la santé physique et psychologique des travailleuses et des travailleurs. **Adopté tel qu'amendé***

Amendement n° 1

Véronique De Sève propose, appuyée par Patrick Beaumont, d'ajouter après les mots « vie au travail » les mots « notamment en favorisant des mesures de conciliation famille-travail ». **Adopté**

Amendement n° 2

Sylvie Sénécal propose, appuyée par Robert Daneau, d'ajouter à la fin les mots « et aussi combattre le décrochage professionnel ». **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été amendée se lit comme suit :

- B. Qu'à l'occasion de ces démarches d'organisation du travail, l'on vise l'amélioration de la qualité de vie au travail, notamment en favorisant des mesures de conciliation famille-travail, et que l'on s'attaque particulièrement aux problèmes liés à l'intensification du travail, à la surcharge et à ses effets sur la santé physique et psychologique des travailleuses et des travailleurs et aussi combattre le décrochage professionnel.

10. AVENIR DU SECTEUR MANUFACTURIER ET INDUSTRIEL

Proposition n° 54

Chantale Racicot propose, appuyée par Richard Gauvin :

- A. *Que la CSN revendique auprès des gouvernements canadien et québécois une véritable politique de développement favorisant le renforcement et la modernisation du secteur manufacturier et industriel dans une perspective de développement durable. **Adopté***

Proposition n° 55

Bertrand Moreau propose, appuyé par Colette Charron :

- B. *Que la CSN, en collaboration avec les fédérations du secteur privé, revendique une politique de développement industriel en accordant une attention spéciale à tous les stades de transformation des matières premières ainsi qu'à la reconversion des emplois dans les secteurs affectés par les changements économiques, technologiques et environnementaux dans une perspective de développement durable. **Adopté***

Proposition n° 56

Carole Duval propose, appuyée par Alain Noël :

- C. *Que les syndicats s'impliquent, en collaboration avec les conseils centraux et les fédérations, dans la recherche de gains de productivité en mettant l'accent sur la formation continue, la recherche et le développement, la modernisation des équipements et l'organisation du travail dans l'objectif de consolider et de développer des emplois tout en tenant compte de la santé et de la sécurité au travail. **Adopté***

11. AVENIR DU SYNDICALISME

Proposition n° 57

Marc Lavoie propose, appuyé par Linda Mercier :

- A. *Que la CSN propose aux autres organisations syndicales québécoises et canadiennes ainsi qu'aux groupes de défense des non-syndiqués une offensive concertée pour promouvoir le travail décent, la pertinence du syndicalisme et le droit à la syndicalisation au Québec et au Canada, notamment pour les travailleuses et les travailleurs les plus vulnérables et les moins organisés. **Adopté***

Proposition n° 58

Jean-Thomas Courchesne propose, appuyé par Caroline Caprini :

- B. *Que la CSN organise un événement sur le syndicalisme, ses défis et les enjeux de son renouvellement notamment la relève syndicale représentative de ses membres et, si possible, qu'elle le fasse en collaboration avec ses partenaires syndicaux québécois en impliquant tout particulièrement les jeunes. **Adopté tel qu'amendé***

Amendement n° 1

Patrick St-Pierre propose, appuyé par Monique Hachey, d'ajouter à la fin les mots « *et des organismes communautaires notamment les centres de travailleuses et travailleurs ainsi que les groupes de défense des travailleuses et travailleurs non syndiqués* ». **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été amendée se lit comme suit :

- B. *Que la CSN organise un événement sur le syndicalisme, ses défis et les enjeux de son renouvellement notamment la relève syndicale représentative de ses membres et, si possible, qu'elle le fasse en collaboration avec ses partenaires syndicaux québécois et des organismes communautaires notamment les centres de travailleuses et travailleurs ainsi que les groupes de défense des travailleuses et travailleurs non syndiqués en impliquant tout particulièrement les jeunes.*

Proposition n° 59

Colette Turcotte propose, appuyée par Stéphane Rhéaume :

- C. *Que la CSN fasse la promotion d'une journée annuelle de la militance syndicale et que cette journée soit, entre autres, l'occasion de faire connaître à la population le rôle et les responsabilités des militantes et militants syndicaux et de valoriser les gains et les retombées de l'action syndicale en rappelant, par exemple, les luttes qui ont mené à l'édification de notre filet de sécurité sociale. **Adopté***

Proposition n° 60

Sylvane Dumais propose, appuyée par Julie La-chapelle :

- D. *Que la CSN ouvre un chantier de réflexion sur la répartition de la richesse dans le monde du travail et développe des stratégies syndicales de négociation pour améliorer les conditions salariales des travailleuses et des travailleurs. **Adopté***

Proposition n° 61

Alexandre Roy propose, appuyé par Geneviève Laramée :

E. Que la CSN actualise son programme et ses outils de formation à l'intention des militantes et des militants de ses organisations affiliées afin de s'assurer que l'ensemble des contenus réponde aux besoins et à la conjoncture politique en introduisant un volet sociopolitique à tous les parcours actuels et futurs. De plus, que cette actualisation favorise l'utilisation de l'approche intégrée de l'égalité (AIE) et que l'utilisation des nouvelles technologies et des médias sociaux soit considérée.

F. Que la CSN poursuive son action politique pour une plus grande justice sociale et utilise toutes les tribunes et les moyens à sa disposition. **Adopté tel qu'amendé**

Amendement n° 1

Lisa Courtemanche propose, appuyée par Kristian Duval, d'ajouter au paragraphe E après les mots « les parcours actuels et futurs » les mots « qui comporte notamment des éléments liés à l'exercice des droits syndicaux dans le monde et aux luttes internationales ». **Adopté**

La proposition telle qu'elle a été amendée se lit comme suit :

E. Que la CSN actualise son programme et ses outils de formation à l'intention des militantes et des militants de ses organisations affiliées afin de s'assurer que l'ensemble des contenus réponde aux besoins et à la conjoncture politique en introduisant un volet sociopolitique à tous les parcours actuels et futurs qui comporte notamment des éléments liés à l'exercice des droits syndicaux dans le monde et aux luttes internationales. De plus, que cette actualisation favorise l'utilisation de l'approche intégrée de l'égalité (AIE) et que l'utilisation des nouvelles technologies et des médias sociaux soit considérée.

F. Que la CSN poursuive son action politique pour une plus grande justice sociale et utilise toutes les tribunes et les moyens à sa disposition.

6. RÉGIMES DE RETRAITE

Proposition n° 62

Janette Prévost propose, appuyée par Michel Duchesne :

A. Que la CSN, en coalition avec les autres organisations syndicales et communautaires si possible, réclame une réforme du système de retraite qui s'appuie sur le principe d'une responsabilité partagée entre les gouvernements, les employeurs et les travailleuses et travailleurs en favorisant le maintien des régimes à prestations déterminées. En ce sens, les modifications à la pièce, qui n'ont pour but que de transférer le fardeau aux travailleuses et aux travailleurs, doivent être dénoncées. De plus, que la CSN réclame une législation auprès du gouvernement pour une protection des régimes de retraite des travailleuses et travailleurs lorsqu'il y a fermeture, réorganisation ou faillite d'une entreprise. **Adopté**

Proposition n° 63

Mireille Gauvin propose, appuyée par Nancy Gauthier :

B. Que la CSN réitère sa position pour une législation favorisant le droit pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs d'être couverts par un régime de retraite auquel chacun des employeurs verse une cotisation. **Adopté**

7. COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Proposition n° 64

Gilles Lamontagne propose, appuyé par Gilbert Gobeil :

Que la CSN mette sur pied un groupe de travail sur les réalités autochtones afin de mieux soutenir et coordonner le travail syndical, en collaboration avec ces communautés, en vue de combattre l'exclusion, le racisme, le sexisme, la pauvreté, la détérioration de la santé, le décrochage scolaire, la discrimination en emploi, dans l'accès à l'éducation et dans la société en général, et ce, dans un contexte où le développement économique ne tient pas toujours compte des besoins sociaux et des traditions ancestrales des peuples autochtones. **Adopté**

NOUVELLES PROPOSITIONS

4. VIEILLIR DANS LA DIGNITÉ

Proposition n° 65

René Charest propose, appuyé par Thérèse Desloges, d'ajouter un paragraphe C : « Que la

CSN lance un appel à ses partenaires syndicaux et communautaires afin d'organiser une journée nationale d'action pour promouvoir la consolidation et le développement des CHSLD publics et le secteur du maintien à domicile. **Adopté**

11. RENOUVELER LE SYNDICALISME

Proposition n° 66

Émilie Dupuis propose, appuyée par Guy Dupuis d'ajouter un paragraphe G : « Que la CSN développe un plan de mobilisation et d'action incluant la possibilité de tenir une grève générale et sociale avec nos alliés et visant à protester contre les mesures rétrogrades gouvernementales (incluses dans les derniers budgets de mars 2010 et de mars 2011) adoptées à l'Assemblée nationale ». **Adopté**

8. AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT PARAGRAPHE B)

Proposition n° 67

Puma Freytag propose, appuyé par Patrick Beaumont, d'ajouter à la fin du paragraphe B les mots « et cesse la privatisation à la pièce d'Hydro-Québec et nationalise l'ensemble de la production électrique au Québec ».

Amendement n° 1

Normand Boivin propose, appuyé par Marc Blais, de biffer les mots « et nationalise l'ensemble de la production électrique au Québec ».

Laisser sur table

Ann Gingras propose, appuyée par Anna Lauzon, de laisser sur table l'amendement et la proposition principale pour une période d'un an.

Adopté

8. AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT AJOUT D'UN PARAGRAPHE G)

Proposition n° 68

Sophie Keelan propose, appuyée par Ron Shisheesh, d'ajouter un paragraphe G : « Que la CSN fasse la promotion de la protection de la terre, des animaux et de l'eau qui sont nécessaires à la survie des résidents du Nord du Québec ». **Adopté**

Mot de la présidente sortante Claudette Carbonneau

La présidente sortante, Claudette Carbonneau, adresse un dernier mot aux congressistes :

« Ce fut un honneur, à travers ces 20 dernières années, de vous représenter et d'avoir



le privilège de mettre en valeur votre travail quotidien, la détermination, l'engagement, le sens du bien commun et le courage

dont vous faites preuve tous les jours pour améliorer le quotidien, pour changer les choses et changer la vie.

En m'accordant votre confiance à la 1^{re} vice-présidence, puis comme première présidente de la CSN, vous m'aviez confié un rôle de tête de file sur des choses extrêmement précieuses, vos conditions de travail, vos conditions de vie, votre soif de justice et d'égalité et vos espoirs d'un monde meilleur.

Ensemble, nous n'avons pas tout réglé, loin s'en faut! Il fallait bien en laisser pour celles et ceux qui suivent ! Ensemble cependant, nous avons débroussaillé des terres trop longtemps désertées. Ensemble, nous avons fait avancer des choses.

Je pense, vous l'avez compris, à certains de mes dossiers fétiches : les services de garde, l'équité salariale, les congés parentaux et la conciliation famille-travail.

Je me suis fait élire en martelant la nécessité de mettre à la disposition des femmes, des hommes et des causes de notre temps, l'extraordinaire outil de transformation sociale qu'est le syndicalisme.

Plus que jamais, je vous invite à continuellement forcer le renouvellement du syndicalisme. La CSN est à son meilleur quand elle se déploie à la manière un peu grouillante d'un mouvement un brin rebelle, mais très collé aux besoins fondamentaux de la population toujours en évolution.

Je suis fière de cette CSN qui a été la première organisation intersectorielle québécoise à élire une femme du secteur privé au secrétariat général, puis une femme à sa présidence. La CSN a innové et joint le discours à la pratique. Elle a bien servi la cause des femmes. Elle les a bien fait avancer et elle a avancé avec elles. Demain, elle devra se donner les moyens de toujours avancer.

J'espère et je suis sûre que Lise et Denise partagent cet espoir, celui d'avoir fait la démonstration que des femmes aux plus hauts postes de responsabilité syndicale, c'est non seulement possible, mais c'est aussi un plus pour notre mouvement, parce que nous apportons de nouvelles sensibilités, de nouvelles expériences de vie qui ouvrent de nouveaux horizons, de nouveaux terrains de lutte et de progrès. C'est vrai pour les femmes, c'est vrai pour les jeunes, c'est vrai aussi pour celles et ceux qui, chaque année, se joignent à part entière au peuple québécois et l'enrichissent.

Lors de mon élection à la présidence en 2002, je m'étais engagée à être la présidente de toute la CSN, des hommes comme des femmes, du secteur privé comme du secteur public. Je veux témoigner aujourd'hui non seulement de l'immense plaisir que j'ai eu à travailler avec mes camarades du secteur privé, mais aussi de la profondeur de l'engagement de ces militantes et militants.

Avec eux, j'ai connu des moments forts : la naissance d'une toute nouvelle fédération de l'industrie manufacturière pour maximiser les forces et se renouveler tout en continuant à se nourrir à de très longues et de très vieilles racines de luttes ouvrières. J'ai connu la fin heureuse au très long conflit chez Cargill à Baie-Comeau. Avec les camarades du privé, j'ai aussi pu m'émerveiller de l'extraordinaire capacité d'avancer et d'innover, par exemple lors des négociations regroupées dans l'hôtellerie, dans les marchés d'alimentation ou encore à l'occasion des campagnes pour améliorer le sort des travailleurs sylvicoles.

Bien sûr, il y a eu des heures plus difficiles dans le secteur du papier et de la forêt. Je l'ai accompagné de très près pour revendiquer un nouveau régime forestier, des plans de relance et

différentes mesures d'appui. Le courage, l'engagement et la créativité étaient toujours au rendez-vous chez ces militants et salariés.

Je salue aussi la détermination et l'intelligence stratégique de nos camarades du privé souvent aux prises avec des risques récurrents de fermetures. Il s'agit là d'un mal au moins aussi pesant que les décrets dans le secteur public. C'est toujours avec grande satisfaction que j'ai souhaité faire mon bout de chemin avec eux dans des dossiers tels que Bombardier à La Pocatière, le chantier Davie à Lévis, Alcoa à Baie Comeau. Bravo pour l'ouverture d'esprit et l'extraordinaire sens du travail en équipe dont vous avez fait preuve.

Puis, tous secteurs confondus, nous avons, en 2003-2004, créé une mobilisation sociale sans précédent pour stopper les plans destructeurs du nouveau gouvernement Charest. Nous n'avons pas tout réussi, mais nous avons certainement ralenti les ardeurs de démolition et gagné que ce gouvernement nous respecte davantage.

La magnifique photo du 1^{er} mai 2004 qui orne la place du 90^e anniversaire rappelle certainement un des moments les plus gratifiants de ma présidence. Cent mille personnes au parc Jarry ont marqué un tournant dans la volonté du gouvernement libéral d'en découdre avec le mouvement syndical et de tourner le dos au modèle québécois et à la société civile. La mobilisation et la cohésion CSN étaient tout à fait remarquables. Merci pour cette solidarité et cet engagement citoyen qui a peu d'équivalent dans l'histoire du syndicalisme québécois. Mais je comprends qu'on vient de s'organiser en congrès pour tenter, et c'est ce qu'il faut faire, de pousser un cran plus loin encore.

Ces choses, j'ai pu les réaliser avec vous parce que durant neuf années à la présidence, j'ai été particulièrement bien entourée. Je pense à mes collaboratrices immédiates qu'ont été Nicole Cousineau puis, comme un vieux couple maintenant, Louise Gareau. Louise a été non seulement d'un professionnalisme exceptionnel, mais le souvenir que je garde d'elle, c'est d'abord celui de la militante qui suit tous les débats à l'intérieur de la centrale comme au plan politique. Louise a été pour moi un extraordinaire chien

cerbère toujours à la défense et à la protection de sa présidente.

Je pense aussi à toutes les adjointes et adjoints qui donnent sans compter pour nous soutenir et même gérer nos caractères et nos égos, ce qui parfois n'est pas une mince *job*. Merci à Clément Gaumont, Vincent Dagenais, Marcel Pepin, Normand Brouillet, Marie Roy, Josée Roy, Jacques Létourneau, Michel Forget, François Lamoureux et à Jean Dalcé et à tous les Jean-Roch Larose, Lise Brassard, Joanne Lavigne, Carmelle Vigneault, Christophe Auger, Céline Lefebvre qui ont aussi, tour à tour, servi à proximité du comité exécutif.

Je veux remercier en particulier Louis De Garie qui fait partie de ma garde rapprochée, qui est autant un bourreau de travail qu'une fine plume truffée d'humour, ce qui ne nuit pas, bien au contraire. Louis est une source de sagesse et d'inspiration. Son travail à mes côtés était pour moi une sécurité à toute épreuve et Dieu sait combien c'est important quand dans les décisions difficiles, il y a toujours ce vertige que j'appelle la solitude du pouvoir. C'est Louis, aussi, qui a piloté avec brio l'articulation de ce magnifique congrès. Louis quittera dans quelques semaines pour une retraite bien méritée. Je lui dis toute ma reconnaissance, toute mon estime et tous mes remerciements pour son long parcours et son exceptionnelle contribution au mouvement. Merci Louis et la plus heureuse des retraites.

Je veux aussi remercier deux femmes exceptionnelles qui ont la responsabilité de veiller à l'image de la CSN et de sa présidence, j'ai nommé Michelle Filteau et Jacqueline Rodrigue. Je les imagine toujours courant derrière moi avec de longs ciseaux pour couper mes réponses trop longues aux médias. Recevez toute la reconnaissance d'une élève bien difficile.

La liste de mes remerciements serait incomplète si je ne soulignais pas la contribution de plus de 300 salarié-es pour la réalisation de ce fabuleux congrès, à toutes et à tous, merci.

Des remerciements particuliers à trois autres personnes qui ont été affectées à temps complet à la préparation de ce 63^e Congrès. Merci à Nicole Cousineau, experte émérite de la logistique. Merci à Jacques Létourneau, dégagé pour s'occuper du contenu du rapport du comité exécutif et qui

retournera dans quelques minutes à des responsabilités hautement politiques. Merci enfin à une nouvelle recrue, Luc Bessette, qui a supervisé les opérations de régie et de confection du DVD du 90^e anniversaire.

Bien entourée, je l'ai été aussi, par deux militants plus grands que nature, Lise et Roger. Vous pouvez quitter la tête haute et le regard fier de celles et de ceux qui ressentent la satisfaction du devoir accompli.

Roger, d'abord, que je côtoie depuis 20 ans et qui n'a pas manqué, une seule semaine, de nous rappeler le nom de son syndicat. Non, il ne radote pas, ou enfin si peu. Il faut plutôt y voir un grand attachement aux racines ouvrières, ce qui est un réflexe qui l'honore et qui rejaille sur toute la CSN. Si on n'avait pas eu Roger, il aurait fallu l'inventer.

Gérald disait de Roger qu'il était l'ouvrier indispensable dans son équipe pour les « *jobs rough* », j'ajoute un côté beaucoup moins connu, mais extrêmement précieux. Dans les périodes plus corsées pour la CSN, Roger sait comme personne appeler au calme et à se recentrer sur les essentiels. Merci pour cette sagesse, pour ton appui et ton exceptionnelle contribution.

Lise, c'est la fille de cœur, la défenderesse spontanée et indéfectible des travailleuses et des travailleurs. Pour elle, pas question de jouer à la roulette russe avec leur sort et leur avenir. On n'est pas ici pour se faire plaisir, on est ici pour servir avec le plus grand sens de nos responsabilités. Il s'agit là d'une qualité majeure et d'un essentiel paratonnerre devant toute tentation d'emportement.

C'est certainement cette fidélité au monde de la base qui a fait d'elle une exceptionnelle ambassadrice de celles et de ceux qui sont trop souvent laissés en marge : les jeunes, les communautés culturelles, les LGBT, qu'elle s'est acharnée à inclure dans la vie de ce mouvement comme dans la société.

Son amour et son respect du mouvement ont fait d'elle une secrétaire générale qui préparait nos instances, dont ce magnifique congrès avec la chaleur, la générosité et le sens du respect qui l'anime. Merci Lise pour ton appui durant toutes ces années et bonne retraite.

Je laisse à Louis Roy une équipe exceptionnelle, enrichie depuis hier de trois nouveaux membres particulièrement aguerris.

Pierre est non seulement un trésorier d'exception toujours soucieux de notre capacité collective de levier, toujours animé par un sens aigu de la justice et de l'équité entre tous nos affiliés, il est surtout un grand militant de la CSN qui, dans les contextes les plus difficiles, a toujours su placer, par delà tout, les intérêts supérieurs du mouvement. Pierre a une exceptionnelle capacité de se saisir des dossiers et de les mener de main de maître avec rigueur, intelligence et pédagogie. Tu resteras, j'en suis certaine, un des piliers de cette nouvelle équipe.

Denise, seule femme qui reste au comité exécutif, est habitée par de profondes convictions féministes, elle qui a été à mon arrivée au comité exécutif ma première présidente du comité national de la condition féminine. Elle a tatoué sur le cœur les conseils centraux et leur mission unique au sein de la CSN. Denise, vous avez pu le constater mardi, aime les travailleuses et les travailleurs qui ont le courage de se battre. Elle les soutient et les défend sans réserve.

À l'instar de Denise, de Lise et de ce que j'ai eu à faire moi aussi, je veux dire aux militantes de ce mouvement qu'elles ont une place à prendre dans les postes de direction, mais que cette place, elle passe d'abord par le processus électoral.

Nous avons fait en congrès le pari de ne pas emprunter la voie des postes réservés. Reconnaissons d'ailleurs que la CSN a été une organisation qui ne s'est jamais ingéniée à battre ses candidates, il faut poursuivre le combat de la place des femmes à cet égard.

Nous avons un nouveau président qui a une longue feuille de route, entre autres, neuf ans comme premier vice-président de la CSN, ce qui constitue déjà une immense fenêtre ouverte sur les réalités confédérales.

Louis a toute ma confiance, tout mon appui et je m'engage solennellement à ne pas jouer aux belles-mères sauf pour la décoration de son bureau ! Son sens du mouvement, son intelligence, son sens de la répartie, en feront un formidable « débatteur » si la droite envahissante que l'on connaît continue à s'exciter.

Son audace et son goût des nouveaux modes de communication sauront, j'en suis convaincue, servir la cause qui fut au cœur de ce congrès, le renouveau du syndicalisme et la place des jeunes à la CSN.

Comme plusieurs présidents sortants, j'y vais de ma liste de conseils qui ont toujours fait de la CSN une organisation différente : se garder à l'abri du corporatisme, de la bureaucratisation, de l'affairisme. La CSN doit continuer à porter de hauts idéaux, jamais à la manière d'idéologues verbeux, toujours avec l'intelligence stratégique de faire avancer les choses.

Merci à la CSN, elle m'a beaucoup donné et je lui serai toujours reconnaissante. Je pars en toute sérénité. Mon seul regret sera les contacts moins rapprochés avec les militantes et les militants. Merci et au revoir! »

Installation des membres du comité exécutif de la CSN

La présidente des élections procède à l'installation de la dirigeante et des dirigeants élus au comité exécutif de la CSN, selon le code des règles de procédure, article 123.

Elle invite les délégué-es à se lever et procède à l'installation des membres du comité exécutif de la CSN, soit Louis Roy, président, Jean Lortie, secrétaire général, Pierre Patry, trésorier, Jacques Létourneau, 1^{er} vice-président, Jean Lacharité, 2^e vice-président, et Denise Boucher, 3^e vice-présidente, selon le cérémonial suivant :

Camarades,

J'ai l'honneur de proclamer solennellement que vous êtes élus en qualité de membres du comité exécutif de la CSN.

Vous connaissez déjà les droits et devoirs de vos charges respectives et vous connaissez également la Déclaration de principe, les statuts et règlements de la CSN.

Promettez-vous sur l'honneur d'y conformer votre action, d'agir toujours consciencieusement dans l'exercice de vos fonctions et de ne rien négliger pour rester dignes de la confiance que le congrès confédéral a mise en vous?

L'un après l'autre, à haute voix, les membres du comité exécutif répondent : *Je le promets sur l'honneur.*

Le Congrès : *Nous en sommes témoins.*

La présidente des élections : *Que les travailleuses, les travailleuses et la classe ouvrière vous soient en aide.*

Signature des effets bancaires

Proposition n° 69

David Santos propose, appuyé par Martin Vachon, que Louis Roy, Jean Lortie, Pierre Patry soient autorisés à signer les chèques et tous les autres documents officiels de la CSN, et que les autres dirigeantes et dirigeants, Jacques Létourneau, Jean Lacharité, Denise Boucher puissent agir comme signataires-substituts selon la politique habituelle de signature de chèques. **Adopté**

PROPOSITION DE RÉFÉRENCE

Proposition n° 70

Denis Bertrand propose, appuyé par France Laniel, que les propositions dont le 63^e Congrès n'a pu disposer de même que l'élection du comité de surveillance soient référées au prochain conseil confédéral. **Adopté**

Mot de clôture du président

Camarades,

Moi, ça fait plus de trente ans que j'assiste au congrès de la CSN et je sais que j'ai évidemment un préjugé favorable à celui-ci, mais je pense que c'est un ou sinon le plus extraordinaire que nous avons eu depuis bien des années.

Il y a eu des débats, des présentations de très grande qualité, ce qui nous a permis d'aboutir,



et je vous le dis tout de suite, nous ne croyions pas que nous allions réussir à passer à travers l'ensemble des amendements qui avait été adopté en ateliers, mais qui nous permet aujourd'hui d'avoir un plan de travail pertinent en plus d'être soutenu par un budget de solidarité entre les syndicats, mais aussi entre toutes les organisations de la CSN. Et c'est surtout grâce à une par-

ticipation, votre participation, pour bonifier les propositions qui avaient été mises sur la table, et ça c'est quelque chose d'extrêmement important et je vous en remercie.

Je veux faire une parenthèse. Je voudrais dire aux travailleuses et aux travailleurs d'UCCO-SACC-CSN, qu'ici en congrès, perdre un débat, ça ne signifie pas que la CSN attendra trois ans pour répondre à vos besoins.

Nous avons devant nous trois années, trois années qui, semble-t-il, seront des années d'attaques permanentes de la droite aux organisations syndicales. On l'a vu dès l'ouverture du congrès, dès dimanche, dès qu'on a ouvert notre congrès, les salves de la droite ont débuté et elles se sont poursuivies toute la semaine. Et, comme nous le disait la camarade du Wisconsin, on le voit, la droite s'est organisée, elle a pris en mains presque la totalité des médias de masse et elle va utiliser ces armes-là contre nous dans les trois prochaines années. Des attaques, oui au syndicalisme, mais plus qu'au syndicalisme, aux droits des femmes, au principe d'une société plus juste, plus équitable, ils vont frapper sans arrêt.

Ce matin, nous avons amorcé une discussion qui va se poursuivre dans les trois prochaines années sur l'utilisation de la grève sociale. Je pense que nous avons une réflexion à faire entre nous et qu'il faudra la débiter dès maintenant dans vos syndicats. Votre idée de voter pour une grève, c'est une idée généreuse, mais pour y arriver ça va demander beaucoup de contacts individuels avec chacun de nos membres pour qu'il comprenne bien dans quelle situation nous sommes et pourquoi éventuellement leur serait proposé ce type d'action. Ça, c'est votre rôle à vous. Nous allons le faire, nous, au comité exécutif, mais dans vos syndicats, il vous faudra commencer à faire cette réflexion, cette discussion avec vos membres dès maintenant. C'est ce que je nous souhaite, c'est ce que je vous souhaite aussi.

Premièrement, je vous souhaite que vous restiez comme militantes et comme militants près de votre nouveau comité exécutif. Je vous souhaite de rester et d'être encore plus près de vos membres, constamment là, le bouche à oreille, chaque jour. Montrez-vous, parlez, donnez votre opinion, expliquez aux gens pourquoi le syndi-

calisme est important, pourquoi nous sommes contre les visées de la droite actuellement et pourquoi nous allons continuer à nous battre et à intensifier cette lutte dans les trois prochaines années.

Mes camarades, du côté du comité exécutif, nous allons donner le meilleur de nous-mêmes. Mais j'aimerais aussi que vous sachiez que nous allons travailler de très près avec l'ensemble des personnes salariées de la CSN. La force de la CSN, elle est à deux plans : le militantisme et le militantisme permanent, celui qu'on a décidé d'appeler comme cela, ce sont les personnes salariées de la CSN. La force de la CSN, c'est vous et ce sont les salariés de la CSN, et c'est cette conjoncture-là, relier ces deux forces, qui va nous permettre de passer à travers de ces trois prochaines années.

Camarades, pour les trois prochaines années, conservons, amplifions l'énergie qui s'est dégagée de ce congrès, l'énergie positive de toujours vouloir bonifier les choses, de vouloir s'unir, de vouloir rester solidaire et, surtout, de vouloir travailler ensemble. Faisons cela pendant trois ans, et quand on se reverra dans trois ans à Québec, je suis convaincu qu'on fera le bilan de trois belles années de luttes, de victoires, et surtout d'avoir empêché la droite d'avancer.

Camarades, trois belles années devant nous, allons-y! Solidarité!

Clôture du congrès

Proposition n° 71

Roger Valois propose, appuyé par Lise Poulin, de clôturer le 63^e Congrès de la CSN. **Adopté**

CLÔTURE À 12 H 03, LE VENDREDI 20 MAI 2011

Claudette Carbonneau, présidente

Lise Poulin, secrétaire générale

Louise Gareau, secrétaire du congrès

